

EMPIRE CHÉRIFIEN  
 Protectorat de la République Française  
 AU MAROC

# Bulletin Officiel

**ABONNEMENTS :**

	MAROC	FRANCE et Colonies	ETRANGER
3 MOIS . . . . .	4.50	6 fr	7 »
6 MOIS . . . . .	8 »	10 »	12 »
1 AN . . . . .	15 »	18 »	20 »

**ON PEUT S'ABONNER :**

A la Résidence de France, à Rabat,  
 à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris  
 et dans tous les bureaux de poste.  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

**ÉDITION FRANÇAISE**  
**Hebdomadaire**

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
 Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser  
 à la Direction du Bulletin Officiel.  
 Les mandats doivent être émis au nom de M. le  
 Trésorier Général du Protectorat. Les paiements en  
 timbres-poste ne sont pas acceptés.

**PRIX DES ANNONCES :**

Annonces judiciaires (la ligne de 34 lettres, 1<sup>re</sup> et 2<sup>es</sup> lignes) et légales (les dix 1<sup>res</sup> lignes, la ligne, corps 8. . . . .) **0.50**

Sur 4 colonnes :

Annonces et avis divers (les dix 1<sup>res</sup> lignes, la ligne, les suivantes) **0.50**

Pour les annonces réclames, les conditions sont traitées de gré à gré.  
 Réduction pour les annonces et réclames renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au "Bulletin Officiel" du Protectorat.

**SOMMAIRE**

	PAGES
1. — Compte rendu de la séance du Conseil des Vizirs du 27 décembre 1916	17
2. — Télégramme du Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères, en réponse aux télégrammes adressés par le Résident Général à l'occasion du 1 <sup>er</sup> Janvier.	18
<b>PARTIE OFFICIELLE</b>	
3. — Note de Service	18
4. — Dahir du 1 <sup>er</sup> Janvier 1917 (6 Rebbi 1335) sur les loyers des familles de mobilisés.	18
5. — Dahir du 6 Décembre 1916 (10 Safar 1335) portant ratification et promulgation de l'acte rectificatif au texte de la Convention Postale Franco-Marocaine du 1 <sup>er</sup> Octobre 1913, signée à Paris le 4 Mai 1916 et à Rabat le 28 Mai 1916. — Acte rectificatif.	19
6. — Arrêté Viziriel du 12 Décembre 1916 (16 Safar 1335) portant renouvellement des pouvoirs des membres de la Commission municipale de Kénitra.	20
7. — Arrêté Viziriel du 6 Décembre 1916 (10 Safar 1335) ordonnant la délimitation de la partie des terrains domaniaux dénommés « Ghaba des Chiadma-Soualem-Triffa » situés aux Oulad Ziâne (Circonscription civile de Casablanca). — Réquisition de délimitation.	20
8. — Arrêté Résidentiel du 2 Décembre 1916 portant relèvement du droit de commission des mandats-poste en monnaie hassani.	21
9. — Arrêté Résidentiel du 15 Décembre 1916 portant admission de membres honoraires dans la composition des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ou des Chambres de Commerce et d'Industrie.	21
10. — Arrêté Résidentiel du 16 Décembre 1916 portant nomination d'un membre honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca.	22
11. — Arrêté Résidentiel du 10 Décembre 1916 modifiant l'article 5 de l'Instruction Résidentielle pour l'application de l'Arrêté du 27 Mars 1916 relatif au transport par voie ferrée des petits colis dits de ravitaillement.	22
12. — Arrêté Résidentiel du 30 Décembre 1916 concernant la désignation des gares, stations ou haltes des réseaux ferrés du Maroc Occidental ouvertes au trafic public.	22
13. — Arrêté Résidentiel du 31 Décembre 1916 portant création d'un Bureau annexe des Renseignements à Azilal (Région de Marrakech).	22
14. — Instruction Résidentielle pour l'application de l'Arrêté du 27 Mars 1916 au transport par voie ferrée des animaux vivants.	22
15. — Liste Officielle n° 2 établie par le Comité de restriction des approvisionnements et du commerce de l'ennemi. — Avis aux Commerçants.	23
16. — Arrêté du Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation établissant la liste des Laboratoires Officiels chargés de procéder aux contre-expertises en matière de répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.	43
17. — Nominations dans le personnel des Services Civils.	44
18. — Affectation dans le personnel du Service des Renseignements.	44

19. — Extraits du « Journal Officiel » de la République Française. — Décret portant nomination et mutations dans le personnel de la Magistrature française au Maroc . . . . . 44

**PARTIE NON OFFICIELLE**

20. — Réception à la Résidence Générale à l'occasion du 1 <sup>er</sup> Janvier 1917.	45
21. — Mercuriale présentée par le Procureur Général à l'Assemblée générale de la Cour siégeant en Chambre du Conseil le 26 Décembre 1916 et faisant connaître les résultats judiciaires obtenus pendant l'année 1916-1916.	48
22. — Situation politique et militaire de la zone française du Maroc à la date du 31 Décembre 1916.	54
23. — Rapport de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Novembre 1916).	54
24. — Invasion de sauterelles. — Situation du 22 au 29 Décembre 1916.	56
25. — Office des Postes, des Télégraphes et des Téléphones. — Relèvement des différents taxes postales. — Caisse Nationale d'Épargne. — Avis de mise au concours restreint du transport des dépêches postales entre Rabat et Kénitra. — Demande d'ouvriers pour la construction de lignes télégraphiques.	56
26. — Conservation de la Propriété Foncière de Casablanca. — Extraits de réquisition n° 728, 729, 730, 731 et 732.	57
27. — Annonces et Avis divers . . . . .	59

**COMPTE RENDU**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES VIZIRS**  
**du 27 Décembre 1916**

Le Conseil des Vizirs s'est réuni sous la présidence de Sa Majesté le SULTAN, à Fez, le 27 décembre 1916, à 10 heures du matin. Y assistaient, en outre des Vizirs, MM. le Commandant SCAUD, Chef du Service des Renseignements de la Région et MERCIER, Délégué du Secrétariat Général du Gouvernement Chérifien auprès du SULTAN.

M. MERCIER donne connaissance à SA MAJESTÉ d'un télégramme du Ministère de la Guerre en réponse à celui qu'Elle avait adressé au Général LYMETEY le 23 décembre dernier.

Puis les Ministres rendent compte successivement de l'activité de leurs bureaux respectives en fournissant, à l'occasion, des explications complémentaires à SA MAJESTÉ.

Le Commandant SCIARD expose ensuite les progrès réalisés dans la gestion des biens domaniaux de la ville et de la Région de Fez. Il signale la création, sur un terrain de 500 hectares aux portes de Fez, d'une ferme modèle destinée à expérimenter les modes de culture de plus grand rendement, de façon à éduquer et faire progresser par l'exemple les cultivateurs indigènes. Il souligne, de même, le projet de création d'un jardin public d'agrément dans la partie de Bou Jeloud qui confine à Dar el Beïda. Dans le même ordre d'idées, il expose les expériences faites en grand, sur les immeubles domaniaux, de la taille des oliviers pour combattre le fumain qui sévit dans la Région. Les conclusions sont corroborées par SID AHMED EL DJAI : des essais semblables sur les olivettes habous de Meknès ont donné une vigueur nouvelle aux arbres et la récolte de la troisième année après la taille a compensé largement l'insuffisance des deux récoltes intermédiaires. Le Commandant SCIARD passe ensuite à l'examen de la situation politique dans la Région de Fez : le calme est complet, les populations étant occupées par les labours ou gênées par la pluie et la neige, d'une part, et l'activité de notre aviation, la fréquence des bombardements qu'elle effectue méthodiquement étant, d'autre part, de nature à décourager les partisans d'ABDELMALEK.

En terminant, M. le Commandant SCIARD expose à SA MAJESTÉ que le fils du Chérif NACIRI de la Zaouya de Tamegrout, centre religieux important de l'Oued Dra, arrivera incessamment à Fez, porteur d'une hedyà de son père, le Chef de la Zaouya, et demandera à être reçu par SA MAJESTÉ. Le SULTAN répond qu'il donnera audience à ce personnage. SA MAJESTÉ fait une réponse semblable à M. MERCIER qui lui demandait une audience pour SID MOHAMED EL HADJOUÏ, ancien Directeur de l'Enseignement.

La séance prend fin à 11 heures et demie.

#### TÉLÉGRAMME

du Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, en réponse aux télégrammes adressés par le Résident Général à l'occasion du 1<sup>er</sup> Janvier.

En réponse aux télégrammes qu'il a adressés à l'occasion de la nouvelle année au Président de la République et au Président du Conseil, le RÉSIDENT GÉNÉRAL vient de recevoir le télégramme suivant qu'il tient à porter à la connaissance de tous :

« Monsieur le Président de la République, très touché des vœux que vous lui avez adressés au nom du Maroc français et du Maroc indigène, me prie de vous exprimer de très vifs remerciements. Il envoie à toutes les autorités civiles et militaires, aux colons et aux indigènes l'expression des souhaits qu'il forme pour leur prospérité. Je vous remercie des sentiments et des vœux que vous m'exprimez. Je ne doute pas que le Maroc ne continue à fournir à la Métropole comme il a fait sous votre éminent prédécesseur les utiles concours qui contribueront à la victoire glorieuse sur l'ennemi commun. »

#### PARTIE OFFICIELLE

#### NOTE DE SERVICE

Les fonctions de Délégué à la Résidence Générale n'ayant pas été pourvues d'un titulaire depuis le départ de M. DE SAINT-AULAIRE, le Gouvernement a décidé, pour assurer une centralisation complète de l'Administration Civile du Protectorat, de confier, sous l'autorité du COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL, à M. l'Intendant Général LALLIER DU COUDRAY, Délégué dans les fonctions de Secrétaire Général du Protectorat, les attributions dévolues par les décrets en vigueur, d'une part, au Délégué à la Résidence Générale, d'autre part, au Secrétaire Général du Protectorat.

M. l'Intendant Général LALLIER DU COUDRAY assurera désormais la centralisation de toute l'Administration Civile dont aucun des organes ne devra échapper à son action, ou à son contrôle. Il sera, à cet effet, assisté du Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien, des Directeurs Généraux, Directeurs et Chefs de Services Civils du Protectorat. C'est également à lui qu'incombera la charge de remplacer le COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL lorsque celui-ci se trouvera absent ou empêché.

#### DAHIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1917 (6 REBIA I 1335) sur les loyers des familles de mobilisés

#### LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Moulay Youssef).

A Nos serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caïds de Notre Empire Fortuné ainsi qu'à Nos Sujets ;

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu Très Haut en illustrer la teneur ! —

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Pendant la durée des hostilités et jusqu'à nouvel ordre nul propriétaire ne pourra donner congé aux familles de mobilisés qui paieront régulièrement leurs loyers, ni modifier de quelque manière que ce soit, à leur préjudice, le bail qui leur aura été consenti.

Fait à Fez, le 6 Rebia el Oula 1335.

(1<sup>er</sup> janvier 1917).

Vu pour promulgation et mise à exécution

Rabat, le 4 janvier 1917.

Pour le Commissaire Résident Général,  
Le Délégué à la Résidence Générale,  
LALLIER DU COUDRAY

**DAHIR DU 6 DÉCEMBRE 1916 (10 SAFAR 1335)**  
portant ratification et promulgation de l'acte rectificatif  
au texte de la Convention Postale Franco-Marocaine  
du 1<sup>er</sup> Octobre 1913, signé à Paris le 4 Mai 1916 et à  
Rabat le 28 Mai 1916.

LOUANGE A DIEU SEUL !  
(Grand Sceau de Moulay Youssef).

A Nos serviteurs intègres, les Gouverneurs et Caidés de  
Notre Empire Fortuné ainsi qu'à Nos Sujets ;

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu Très  
Haut en illustrer la teneur ! —

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — L'acte rectificatif au texte de la  
Convention Postale Franco-Marocaine du 1<sup>er</sup> octobre 1913,  
portant rectification de l'article VI de cette convention et  
signé à Paris le 4 mai 1916 et à Rabat le 28 mai de la même  
année est et demeure expressément ratifié.

Il sera promulgué et exécuté comme loi de l'Etat dans  
Notre Empire Chérifien.

ART. 2. — Une copie authentique de cet Acte sera  
jointe au présent Dahir.

ART. 3. — Le Directeur de l'Office des Postes, des  
Télégraphes et des Téléphones du Maroc est chargé d'as-  
surer l'exécution du présent Dahir.

Fait à Fez, le 10 Safar 1335.  
(6 décembre 1916).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 27 décembre 1916.

Pour le Commissaire Résident Général,  
Le Délégué à la Résidence Générale,  
LALLIER DU COUDRAY.

\*\*\*

#### ACTE RECTIFICATIF

au texte de la Convention postale franco-marocaine du  
1<sup>er</sup> octobre 1913 signé à Paris le 4 mai 1916 et à Rabat  
le 28 mai de la même année.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre  
des Affaires Etrangères, du Ministre des Finances et du  
Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des  
Télégraphes,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Un acte rectificatif au texte de la  
Convention Postale Franco-Marocaine du 1<sup>er</sup> octobre 1913  
ayant été signé à Paris le 4 mai 1916 et à Rabat le 28 mai

de la même année, ledit acte rectificatif dont la teneur suit  
est approuvé et sera publié au *Journal Officiel*.

#### ACTE RECTIFICATIF

AU TEXTE DE LA CONVENTION POSTALE FRANCO-MAROCAINE SIGNÉE  
A PARIS LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1913

Le Gouvernement de la République Française et le  
Gouvernement Marocain désirant rectifier l'article VI de  
la Convention Postale Franco-Marocaine signée à Paris, le  
1<sup>er</sup> octobre 1913, sont convenus de ce qui suit :

#### ARTICLE VI. — PARAGRAPHE 14.

Au lieu de :

« Ces agents conserveront leurs droits à pension et  
verseront au Trésor français, en fin d'année, le montant des  
retenues effectuées à cet effet sur leur traitement de France,  
majoré d'un tiers. »

Lire :

« Ces agents conserveront leurs droits à pension et  
verseront au Trésor français, en fin d'année le montant  
des retenues effectuées à cet effet sur leur traitement de  
France ».

Fait en double exemplaire, à Paris, le 4 mai 1916.

Le Président du Conseil,  
Ministre des Affaires Etrangères,  
Signé : ARISTIDE BRIAND.

Le Ministre des Finances,  
Signé : A. RIBOT.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,  
des Postes et des Télégraphes,  
Signé : CLEMENTEL.

A Rabat, le 28 mai 1916.

Le Commissaire Résident Général de la République  
Française, Ministre des Affaires Etrangères de  
Sa Majesté le Sultan du Maroc,  
Signé : LYAUTEY.

ART. 2. — Le Président du Conseil, Ministre des Affai-  
res Etrangères, le Ministre des Finances et le Ministre du  
Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution  
du présent Décret.

Fait à Paris, le 17 octobre 1916.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,  
Ministre des Affaires Etrangères,  
ARISTIDE BRIAND.

Le Ministre des Finances,  
A. RIBOT.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,  
des Postes et des Télégraphes.  
CLEMENTEL.

**ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 12 DÉCEMBRE 1916**  
(16 SAFAR 1335)

portant renouvellement des pouvoirs des membres de la Commission municipale de Kénitra

**LE GRAND VIZIR,**

Vu l'Arrêté Viziriel du 1<sup>er</sup> Avril 1913 (24 Rebia Tani 1331) relatif à l'organisation des Commissions Municipales dans les ports de l'Empire Chérifien ;

Vu le Dahir du 23 décembre 1914 (5 Safar 1333) instituant une Commission Municipale à Kénitra ;

Vu l'Arrêté Viziriel en date du 28 décembre 1915 (10 Safar 1334) portant nomination des membres de la Commission Municipale de Kénitra ;

**ARRÊTE :**

ARTICLE UNIQUE. — Les pouvoirs des membres de la Commission Municipale de Kénitra en exercice sont renouvelés pour une année. Ces membres sont les suivants :

MM. GRANGE ;  
GUILLOUX ;  
LEMANISSIER ;  
TORT ;  
CASTELLANO ;  
OSER ;  
SI MAACHICH EL ALAMI.

*Fait à Rabat, le 16 Safar 1335.*  
*(12 décembre 1916).*

EL MAHDI GHARNIT, suppléant le Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

*Rabat, le 30 décembre 1916.*

*Pour le Commissaire Résident Général,*  
*Le Délégué à la Résidence Générale,*  
LALLIER DU COUDRAY.

**ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 6 DÉCEMBRE 1916**  
(10 SAFAR 1335)

ordonnant la délimitation de la partie des terrains domaniaux dénommés « Ghaba des Chiadma-Soualem-Trifla » situés aux Oulad Ziane (Circonscription civile de Chaouïa).

**LE GRAND VIZIR,**

Vu le Dahir du 3 janvier 1916 (26 Safar 1334) portant règlement spécial sur la délimitation du Domaine de l'Etat ;

Vu la requête en date du 28 novembre 1916 présentée par M. le Chef du Service des Domaines et tendant à fixer au lundi 5 mars 1917 (II Djoumada 1<sup>er</sup> 1335) les opérations de délimitation de la partie des terrains Maghzen dits « Ghaba des Chiadma-Soualem-Trifla », situés aux Oulad Ziane, circonscription civile de Chaouïa ;

**ARRÊTE :**

ARTICLE PREMIER. — Il sera procédé à la délimitation de la partie des terrains Maghzen, dits « Ghaba des Chiadma-Soualem-Trifla », situés aux Oulad Ziane, circonscription civile de Chaouïa, dans les conditions prévues par le Dahir du 26 Safar 1334.

ART. 2. — Les opérations de délimitation commenceront le lundi 5 mars 1917 (11 Djoumada 1<sup>er</sup> 1335).

*Fait à Rabat, le 10 Safar 1335.*  
*(6 décembre 1916).*

EL MAHDI GHARNIT, suppléant le Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

*Rabat, le 3 janvier 1917.*

*Pour le Commissaire Résident Général,*  
*Le Délégué à la Résidence Générale,*  
LALLIER DU COUDRAY.

\*  
\* \* \*

**RÉQUISITION DE DÉLIMITATION**

concernant la partie des terrains domaniaux dénommés « Ghaba-Soualem-Trifla » situés Caïdat des Oulad Ziane (Circonscription civile de Chaouïa).

**LE CHEF DU SERVICE DES DOMAINES DE L'ÉTAT**  
CHERIFIEN,

Vu le Dahir du 3 janvier 1916 (26 Safar 1334), portant règlement spécial sur la délimitation du Domaine de l'Etat ;

Requiert la délimitation de la partie des terrains Maghzen connus sous le nom de « Ghaba-Soualem-Trifla », situés entre l'Océan et la route nouvelle de Casablanca à Mazagan, Caïdat des Oulad Ziane, circonscription civile de Chaouïa ;

Ces terrains sont constitués par trois parcelles distinctes, séparées les unes des autres par des propriétés privées et dont les limites sont indiquées ci-après :

*Première parcelle*, sise au bord de la mer, au Sud-Ouest de Sidi Embarek :

Au Nord : le rivage de la mer ; à l'Est : M. Couratier, Mohammed el Haimer, Cheikh Mohammed ben Haimer ; au Sud : Mohammed ben Dahmen, Cheurfas Alaouine ; à l'Ouest : Chorfas Alaouine.

*Deuxième parcelle*, sise au Sud-Ouest de la précédente, et au Sud du Chemin d'Azemmour :

Au Nord : Chorfas Alaouine, Moulay Aomar, Cheikh Miloudi, Moulay Slimane, terrains incultes qui paraissent être des terrains collectifs de tribu ; à l'Est : Chorfas Alaouine, Mohammed ben Hamida, Bou Chaïb ben Miloudi, Ahmed ben Omara, Mohammed ben Saïd, Embarek ben Saïd, Oulad Laabed, Sliman ben Kacem, Ali ben Laïdi ; au Sud : Oulad el Mahdi, Mohammed ben Abib, Mohammed ben Abdolkader, Hammou ben Laïdi, Caïd Thami,

M. Lapeen, Lachemi ben Laïdi, Caïd Thami ben Laïdi, Behoul ben Abderrahmane, Oulad ben Kaddour, Bou Chaïb ben Abderrahmane, Miloudi ben Abdallah, Mohammed ben Mohammed, Kaddour ben Bou Chaïb, Thami ben Lallah, Oulad Messaoud ; à l'Ouest : Terrains des Chiadma.

*Troisième parcelle*, immédiatement au Sud de la précédente :

Au Nord : Miloudi ben Abdallah, Bou Chaïb ben Abderrahmane ; à l'Est : Bou Chaïb ben Abderrahmane, Cheikh Miloudi, Oulad Messaoud ; au Sud : Laïdi ben Chorfa, Oulad Messaoud ; à l'Ouest : Oulad Messaoud.

A la connaissance de l'Administration des Domaines, certaines parties à déterminer des terrains ci-dessus décrits sont grevées, au profit des tribus riveraines, de droits de pacage et d'affouage.

Les opérations de délimitation commenceront le lundi 5 mars 1917 (11 Djoumada 1<sup>re</sup> 1335), à 9 heures du matin, à Souk el Hab (chemin de Bir Gounifd à Souk el Hab), et se poursuivront les jours suivants s'il y a lieu.

Rabat, le 28 novembre 1916

Le Chef du Service des Domaines,  
DE CHAVIGNY.

**ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 2 DÉCEMBRE 1916**  
portant relèvement du droit de commission des mandats-poste en monnaie hassani

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL.

Sur la proposition du Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes,

Après avis conforme du Directeur Général des Finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Service des mandats-poste en monnaie Hassani est fait moyennant un droit de commission déterminé d'après le montant de l'envoi et fixé ainsi qu'il suit :

De 0 P. H. 01 à 5 P. H. ....	0 P. H. 10
De 5 P. H. 01 à 10 P. H. ....	0 P. H. 20
De 10 P. H. 01 à 15 P. H. ....	0 P. H. 30
De 15 P. H. 01 à 20 P. H. ....	0 P. H. 40
De 20 P. H. 01 à 50 P. H. ....	0 P. H. 50
De 50 P. H. 01 à 100 P. H. ....	1 P. H. 00
De 100 P. H. 01 à 300 P. H. ....	1 P. H. 50
De 300 P. H. 01 à 500 P. H. ....	2 P. H. 00
De 500 P. H. 01 à 1.000 P. H. (maximum) ...	2 P. H. 50

ART. 2. — Les mandats-poste de 50 P. H. et au-dessous, destinés aux militaires et marins en campagne au Maroc, ou expédiés par eux, sont exemptés du droit de commission ; toutefois, pour bénéficier de cette exemption de droit, le même expéditeur ne peut se faire délivrer plus d'un mandat par jour au profit du même destinataire.

ART. 3. — Le Directeur Général des Finances et le Directeur de l'Office des Postes et des Télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté dont les dispositions auront leur effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917.

Fait à Rabat, le 2 décembre 1916.

Pour le Commissaire Résident Général et p. o.

Le Secrétaire Général du Protectorat p. o.  
DE SORBIER DE POUGNADORESSÉ.

**ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 15 DÉCEMBRE 1916**  
portant admission de membres honoraires dans la composition des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ou des Chambres de Commerce et d'Industrie.

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL.

Vu l'Arrêté du 29 juin 1913, portant constitution de Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture à Casablanca et à Rabat ;

Vu les Arrêtés Résidentiels du 29 juin 1914, portant constitution de Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture à Marrakech et à Mazagan ;

Vu l'Arrêté Résidentiel du 30 juin 1914, portant constitution d'une Chambre d'Agriculture spéciale à Rabat ;

Vu l'Arrêté Résidentiel du 16 mai 1916, portant constitution d'une Chambre d'Agriculture spéciale à Casablanca ;

Vu l'Arrêté Résidentiel du 4 septembre 1915, portant modification à l'Arrêté organique constituant des Chambres françaises de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture et des Chambres d'Agriculture ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'Arrêté organique du 29 juin 1913 est complété comme suit :

« Le Résident Général se réserve de nommer par Arrêté, pour une période d'un an, un certain nombre de membres honoraires qui ne seront pas astreints aux conditions de résidence fixées à l'article 3 de l'Arrêté Résidentiel du 29 juin 1913 ».

ART. 2. — Le nombre des membres honoraires ainsi nommés ne sera en aucun cas supérieur au tiers des membres actifs.

ART. 3. — Les dits membres honoraires seront autorisés à assister à toutes les séances ; ils y seront admis à titre consultatif.

ART. 4. — Les membres honoraires pourront être compris dans le renouvellement annuel des membres actifs.

Fait à Rabat, le 15 décembre 1916.

LYAUTEY

**ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 16 DÉCEMBRE 1916**  
portant nomination d'un membre honoraire  
de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL,

Vu l'Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1916 portant renouvellement des Membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca pour la période de 1<sup>er</sup> juillet 1916 au 1<sup>er</sup> juillet 1917 ;

Vu l'Arrêté du 15 décembre 1916 portant admission de Membres honoraires dans la composition des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ou des Chambres de Commerce et d'Industrie ;

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. GUERARD, Administrateur de la Compagnie Générale Transatlantique, est nommé Membre honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Casablanca.

*Fait à Rabat, le 16 décembre 1916.*

LYAUTEY.

**ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 19 DÉCEMBRE 1916**  
modifiant l'article 5 de l'Instruction Résidentielle pour  
l'application de l'Arrêté du 27 Mars 1916 relatif au  
transport par voie ferrée des petits colis dits de  
ravitaillement.

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL, COMMANDANT EN CHEF,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article 5 de l'Instruction Résidentielle pour l'application de l'Arrêté du 27 mars 1916 relatif au transport par voie ferrée des petits colis de ravitaillement est abrogé et remplacé par l'article ci-après :

« ARTICLE 5. — L'expédition et la réception de ces colis peut avoir lieu d'une gare quelconque à une gare quelconque du réseau ferré du Maroc Occidental, même des gares classées en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégories normalement fermées au trafic des marchandises. »

*Fait à Rabat, le 19 décembre 1916.*

*Pour le Commissaire Résident Général,  
Commandant en Chef, et par ordre,*

*Le Chef d'Etat-Major,  
GUEYDON DE DIVES.*

**ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 30 DÉCEMBRE 1916**  
concernant la désignation des gares, stations ou haltes  
des réseaux ferrés du Maroc Occidental ouvertes au  
trafic public.

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL, COMMANDANT EN CHEF,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Par application des prescriptions de l'Article 3 de l'Arrêté Résidentiel du 5 avril 1916, le tableau annexé à cet Arrêté sera modifié et la gare d'Ain-Djemaa sera classée en 1<sup>re</sup> catégorie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917.

*Fait à Rabat, le 30 décembre 1916.*

*Pour le Commissaire Résident Général,  
Commandant en Chef, et par ordre,*

*Le Chef d'Etat-Major,  
GUEYDON DE DIVES.*

**ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL DU 31 DÉCEMBRE 1916**  
portant création d'un Bureau annexe des Renseignements  
à Azilal (Région de Marrakech)

LE COMMISSAIRE RESIDENT GENERAL, COMMANDANT EN CHEF,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé, à dater du 1<sup>er</sup> décembre 1916, un Bureau Annexe de Renseignements au poste d'Azilal, récemment installé au Souk el Khemis des Ait Messat.

ART. 2. — Ce Bureau est rattaché directement à la Région de Marrakech.

*Fait à Rabat, le 31 décembre 1916.*

GOURAUD.

**INSTRUCTION RÉSIDENTIELLE**  
pour l'application de l'Arrêté du 27 Mars 1916 au  
transport par voie ferrée des animaux vivants

ARTICLE PREMIER. — Pour répondre aux desiderata exprimés par la Direction de l'Agriculture et par la Direction de l'Intendance, les animaux vivants pourront être transportés par wagon complet ou payant pour un wagon complet.

ART. 2. -- Le prix du transport sera calculé d'après le poids réel des animaux au barème des marchandises ordinaires (0 fr. 30 la tonne kilométrique) et sur un minimum de 2.000 kilos.

ART. 3. -- La mise en vigueur des dispositions ci-dessus aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917 et leur application sera soumise aux conditions particulières détaillées ci-après :

#### *Conditions particulières d'application*

Aux prix de transport ci-dessus il y a lieu d'ajouter les frais, accessoires de désinfection et de lettre avis. Il n'est perçu aucune taxe de manutention.

Le chargement des animaux dans les wagons et le déchargement à l'arrivée aura lieu par les soins et sous l'entière responsabilité des expéditeurs ou de leurs agents qui doivent également donner à tous leurs bestiaux pendant le cours du transport, les soins nécessaires pour assurer leur conservation ; le Chemin de fer ne répondant pas des accidents et n'étant tenu à représenter en cas de mort que le corps des animaux.

Un même expéditeur peut charger dans un wagon à ses risques et périls la quantité de bestiaux qu'il juge convenable.

Les expéditions doivent être annoncées par l'expéditeur au Chef de la Gare de départ au moins 48 heures à l'avance.

Il est expressément stipulé que les expéditeurs seront toujours dans l'obligation d'accepter les wagons qui leur seront offerts pour le chargement de leurs animaux et qu'en aucun cas ils ne seront admis à exiger un type de wagon déterminé.

Un permis de circulation de 3<sup>e</sup> classe est accordé par expédition quel que soit le nombre de wagons. Ce permis est destiné à l'usage exclusif du toucheur accompagnant les animaux et porte le nom de ce conducteur qui est tenu de donner aux animaux tous les soins nécessaires.

Le permis est délivré à l'expéditeur par la gare expéditrice après l'embarquement des animaux en même temps que le récépissé au destinataire.

Les permis de toucheurs sont valables 15 jours — le retour au point de départ doit donc s'effectuer avant ce délai. Les permis de toucheurs sont donc en tous points assimilés aux permis de circulation ordinaires.

*Fait à Rabat, le 28 décembre 1916.*

*Pour le Commissaire Résident Général  
Commandant en Chef et par ordre,*

*Le Chef d'Etat-Major,*

GUEYDON DE DIVES.

—\*—

## LISTE OFFICIELLE N° 2

établie

par le Comité de restriction des approvisionnements  
et du commerce de l'ennemi

### Avis aux Commerçants

Les commerçants de la zone française du Maroc sont avisés, en vue d'une application éventuelle de la Loi française du 4 avril 1915 et du Dahir Chérifien du 4 décembre 1915, publié au *Bulletin Officiel* du Protectorat, n° 164, du 13 décembre 1915, que le Gouvernement de la République et le Gouvernement Chérifien considèrent comme ennemis ou comme jouant vis-à-vis de l'ennemi le rôle de personnes interposées, les personnes, maisons ou sociétés inscrites sur la liste suivante ou les listes additionnelles qui viendraient à être publiées ultérieurement dans la même forme et, qu'en conséquence, toutes transactions commerciales sont interdites avec les dites personnes, maisons ou sociétés.

Les listes ne pouvant pas être complètes, le fait de n'y pas être inscrit ne saurait être invoqué à aucun titre et les négociants de la zone française qui entretiennent des relations commerciales avec les pays neutres devront, en cas de doute, continuer de prendre à l'égard de leurs clients ou correspondants, toutes dispositions les assurant que ces clients ou correspondants ne sont pas ressortissants de puissances en guerre avec la France, que les marchandises reçues d'eux ne sont pas d'origine et de fabrication ennemies et que celles à eux expédiées ne sont pas destinées à être ultérieurement dirigées vers un pays ennemi.

La liste officielle n° 2 annule et remplace la précédente (*Bulletins Officiels* n° 202 et 206, des 4 septembre et 20 octobre derniers) ; les noms qui n'y figurent plus doivent être considérés comme ayant été rayés à partir de la présente date.

## AFRIQUE

### LIBERIA

Bremer Kolonial Handelsgesellschaft.  
Castelvi (Manuel) Monrovia.  
Compagnie commerciale de Monrovia (voir Monrovia Trading Company).  
Comercio Espanol, Monrovia.  
Deutsche Liberia Bank.  
Deutsche Sudamerikanische Telegraphen gesellschaft A. G.  
Exposé (Félix), Monrovia.  
Freeman (T.), et C<sup>o</sup>.  
Freeman (D. ou T.).  
Freeman (D.-D.).  
Gonzalez (Justo), Monrovia.  
Gumera, Salvador Serra, Monrovia.  
Harmon (S.-H.) junior, Grand-Bassam et en Liberia.  
Jantzen (C.-F.-W).  
Monrovia Trading Company.  
Peinate (Augustin), Monrovia.  
Robins (G.-B.).

Valle (Arsenio), Monrovia.  
 Vietor Huber.  
 West, (J.-W.).  
 Wiechers et Helm.  
 Woermann, (A.).

## MAROC

Abekhzal (Aaron), Larache.  
 Abitbol, Moses et fils (Abitbol, Joseph M., Samuel M., Rafael M.),  
 Larache (1).  
 Amarti (Mohamed ben Drees el), Larache.  
 Amir (Taher ben), Larache.  
 Ankri, Yusef el, Larache.  
 Asharual (Abdelwahab), Arzila.  
 Assayag (Salomon), Larache.  
 Auni (Ahmed el), Larache.  
 Azlot (Abdeslam), Larache.  
 Aztot (Fedol ben Mohamed), Larache.  
 Aztot (Siddek ben Ahmed), Larache.  
 Azulay (Salomon-David), Alcazar.  
 Baghar (Dris el), Alcazar.  
 Bakkali (El Ayashi el), Arzila.  
 Bakkali (Mohamed), Tetouan.  
 Benarrosh (Brahim), Larache.  
 Benchetrit (Moses), Tanger.  
 Bendayan (Salomon), Larache.  
 Benmergui, Vidal (E.), Tetouan.  
 Bessam (Oolad), Larache.  
 Bobbol (Sentob Haim), Larache.  
 Bukhari (Hossein Abdeslam el), Tetouan.  
 Cadosh (Mesod), Larache.  
 Cohen (Aaron S.), Tanger.  
 Cohen, S. et J. (Cohen, Simon J., Joseph J., Scialom J., Jacob S.),  
 Larache.  
 Cohen, Simon D. (Cohen, Simon D., Jacob S.), Larache.  
 Dukalf (Hadj ben Maati el Hayani), Larache.  
 Dukalf (Hamed ben Fekik), Alcazar.  
 Eljarrat, Jacob (Eljarrat, Amram J., Judah J., Meir J.), Alcazar.  
 Eljarrat (Judah), Alcazar.  
 El Mokhtar Ziyani, Larache.  
 Escalant (Antonio Lopez), Larache.  
 Gelool (Mohamed ben Abdel Krim ben), Alcazar.  
 Glaser, Dr., Tetouan.  
 Hababi (Mohamed el), Larache.  
 Hadj (Ali ben el), Arzila.  
 Harrack (Abdeslam el), Alcazar.  
 Hashmi (Hamed ben el), Arzila.  
 Hashmi (Mohamed ben el), Arzila.  
 Hashmi (Si Hamed el), Tetouan.  
 Hisu (Mohamed ben), Arzila.  
 Hossein (Mohamed el), Larache.  
 H'sissen (Selam Abdeslam el), Alcazar.  
 Huss Reichardt), Arzila.  
 Hussoin (ben el Hadj e<sup>l</sup> Jemili), Alcazar.  
 José Maury (voir Maury).  
 Kell (J.) et Cie, Larache.  
 Kouira (Drees), Larache.  
 Lebady (Mohamed), Tetouan.  
 Lopez Escalant (Antonio), Larache.  
 Maaroufi (Hadj Mohamed el), Larache.  
 Maury (José).

Meier (Max), Tanger.  
 Mesbahi (Mohamed el Kasri), Alcazar.  
 Mokhtar (Mohamed), Arzila.  
 Mokhtar (Ulad), Arzila.  
 Mora (Juan), Tanger.  
 Mora (Ricardo), Tanger.  
 Moryusef (Joseph) et Yahia, Larache.  
 Mudden (Mohamed el), Tétouan.  
 Mzamzi (Mohamed el), Larache.  
 Odadiah (Joseph-Brahim), Larache.  
 Oushihi (Abdelrahman el), Alcazar.  
 Ragonez (Abraham), Larache.  
 Renschausen (A.) et Cie, Larache.  
 Rohner, Friedrich, Larache.  
 Rohner, Werner, Larache.  
 Sabbah (Mesod), Larache.  
 Sabbah (Simon), Larache.  
 Sager et Wœrner, Larache.  
 Salama (Mokhluf), Larache.  
 Sananes (Samuel A.), Tanger.  
 Schumacher (Otto), Tetouan.  
 Sherti (Mohamed), Tetouan.  
 Sherti (Mohamed beri el), Arzila.  
 Simoni (Mesod), Larache.  
 Soudry (Essoudry), Samuel (Soudry, Mordechai et Elias), Larache.  
 Soussi (Hadj Mailoud el), Larache.  
 Soussi (Hossein el), Larache.  
 Stein ampf (Heinric), Alcazar.  
 Tarnow, Max L. et C<sup>e</sup>, Tetouan.  
 Tazzi Abdel Wahab, Larache.  
 Thum (R.), Larache.  
 Viliatta (Dr Arcadis), Arzila.  
 Walter Ostermayer, Larache.  
 Wedel (Jehan), Tetouan.  
 Zailachi (Abdeslam et Amri), Larache.  
 Zapatero (O.), Tetouan.  
 Zegari (Hamed), Larache.  
 Zegari (Taib), Larache.  
 Zimmermann, Alcazar.  
 Zwartfeld (W.), Larache.

## EST AFRICAÏN PORTUGAIS

Azevedo, Ibo.  
 Becker (E.), Beira.  
 Behrens (H.), Lourenço Marques.  
 Bettmann et Kupfer (agence de l'Est africain), Lourenço Marques.  
 Bosselmann (C.), Beira.  
 Bredenkamp, Lourenço Marques.  
 Breyde (Johan) (de la Mozambique Whaling C<sup>o</sup>).  
 Bruckmann, Lourenço Marques.  
 Christophides (Christo), Porto Amelia.  
 Cruz (Alipio), Francesco.  
 Dencks (Alexander), Lourenço Marques.  
 Deuss (Ludwig) et Cie, Chinde, Tete et Quelimane.  
 Deuss (Paul).  
 Deutsche Ost-Afrika Gesellschaft.  
 Deutsche Ost-Afrika Linie.  
 Felgenhauer (autre nom Ferguson) (I.-C.), Lourenço Marques.  
 Fellman (H.), Quelimane.  
 Ferguson (I.-C.), (autre nom Felgenhauer), Lourenço Marques.  
 Ferreira (Joaquim), Quelimane.  
 Frankel (Jacob), Lourenço Marques.  
 Fuchs, Lourenço Marques.  
 Goncalves (Paulino), Fontesville.

(1) Cette maison ne doit pas être confondue avec Abitbol et fils aîné (Comptoir commercial français de l'Afrique du Nord), 41, boulevard National, Oran.

Grothkop (H.), Lourenço Marques  
 Haberer et Cie.  
 Herz et Schaberg.  
 Hueffer (A.), Quelimane.  
 Hoffman (Hugo), Lourenço Marques  
 Hoffmann Oswald.  
 Houben (Walter), Beira.  
 Hupfer, Beira.  
 Jung Lenz et C<sup>o</sup>.  
 Koch (H.), Lourenço Marques.  
 Krutzfeld (H.-G.), Lourenço Marques.  
 Kunsti (T.), Ibo.  
 Limbrock (A.), Tete.  
 Linder (F.), Ibo.  
 Loeffelbein (F.), Lourenço Marques.  
 Marcus et Harting.  
 Neider (P.), et C<sup>o</sup>, Ibo.  
 Niedner (Paul), Palma. Ibo et Porto Amelia.  
 Oldeinburg, E., Palma ; Ibo et Porto Amelia.  
 Orenstein Arthur Koppel, Limited.  
 Pechner, H., Beira.  
 Petersen, R. H., Quelimane.  
 Philippi (William) et C<sup>o</sup>.  
 Piel (Albert), Lourenço Marques.  
 Porst (Kurt), Lourenço Marques.  
 Ragchand Preinchand. Mozambique.  
 Ressonman (I.), Lourenço Marques.  
 Reuter (Dr.), Lourenço Marques.  
 Rewald (Martin), Lourenço Marques.  
 Rey, Fernandez et Baptista.  
 Ribeiro (Antonio-Francisco), Beira.  
 Rolles (Herman), Lourenço Marques.  
 Rolles (Karl), Lourenço Marques.  
 Rolles, Nebel et C<sup>o</sup>, Lourenço Marques.  
 Rosendorf, Lourenço Marques.  
 Sambado, Antonio Marques, Mozambique ; Santa Maria ; Palma ;  
 Ibo et Porto Amelia.  
 Schmutz (H.), Tete.  
 Schreiber, Beira.  
 Siemens (T.), Beira.  
 Springhorn (C.), Lourenço Marques.  
 Steyn, Ruhn, Lourenço Marques.  
 Stuben et C<sup>o</sup>.  
 Stuhldreier, Palma ; Ito et Porto Amelia.  
 Uebel, Beira.  
 Vogel (W.), Lourenço Marques.  
 Vogler (W.), Sena.  
 Wandschneider (Theodor), Lourenço Marques.  
 Wiese (Carl), Lourenço Marques.  
 Woernher (Fritz), Inhambane.  
 Woernher (Rudolf), Inhambane.

QUEST AFRICAÏN PORTUGAIS, GUINEE PORTUGAISE,  
 FERNANDO PO ET RIO MUNI

Iniqo (Alfonso), Rio-Muni.  
 Karsten (Friedrich), Bambadinca.  
 Lieb (Eugen Santa), Isabel et San Carlos  
 Mansnetter, Bolama.  
 Moritz (E.-H.), et Cie, Santa Isabel  
 Rolf (Luis), Bissao.  
 Schwartz (Hans), Geba.  
 Seifert (Paul), Bolama.  
 Titzck (Rudolf), Bissao ; Chinde ; Bambadinca, Geba Baffata ; Ca-  
 cheo et Farim.

Vos, Hans, Farim.  
 Woermann Linie, Fernand Po.

AMÉRIQUE

(Tous pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud)

German Coal Dépôt Cie (Compania Alemana de Carbon, ou Deutsches  
 Kohl en dépôt).  
 Hardt, Engelbert et Cie.  
 Hardt (E. et W.) et Cie.  
 Sociedad Tubos Mannesmann Limitada.  
 Staudt et Cie.

ARGENTINE ET URUGUAY

Aachen und München (Cie d'assurances), Calle Cangallo 319, Buenos  
 Aires.  
 Aders (Alberto) et C<sup>o</sup>, Buenos Aires.  
 Agencia Maritima « Kosmo » (Cie de navigation Kosmos), Argentine.  
 Allgemeine Electricitats Gesellschaft Sudamericana, Calle San Mar-  
 tin 444, Buenos Aires et toutes branches en Argentine et Uru-  
 guay.  
 Argentine Real Estate et Finance Corporation, Limited, Calle Alsina  
 902, Buenos Aires, Argentine.  
 Arnold (H.), Buenos Aires.  
 Austro-American Steamship Cie, Calle San Martin 470, Buenos  
 Aires, et toutes branches en Argentine et Uruguay.  
 Balzer (Carlos), Calle Cangallo 417, Buenos Aires.  
 Banco Aleman Transatlantico (Deutsche Ueberseeische Bank).  
 Banco Germanico de la America del Sud (Deutsche Sud-Amerika-  
 nische Bank).  
 Barbagelata, Buenos Aires.  
 Barth (Eugenio), et Cie, Calle Uruguay, 757, Montevideo, Uruguay.  
 Bauer (P.), et Cie, Calle Piedras 132, Buenos Aires, Argentine.  
 Betschel, Kurtz et Cie, calle Tucuman, 1575, Buenos Aires, Argen-  
 tine.  
 Bernard frères, Calle Cangallo 315, Buenos Aires.  
 Bernitt, Rodolfo (associé de Dornier et Bernitt).  
 Misiones 1472, Montevideo, Uruguay.  
 Boker et Cie, calle Maipu 463, Buenos Aires et toutes branches en  
 Argentine.  
 Bonino (Jose-A.), calle Rincon 456, Montevideo.  
 Bottini (Oscar), calle Cerro-Largo, 851, Montevideo, Uruguay ; et  
 Argentine.  
 Brauss, Mahn et Cie, Reconquista So, Buenos Aires, Argentine ; et  
 calle Cerrito, 407, Montevideo, Uruguay.  
 Brito (Enrique), Rondeau 2126, Montevideo.  
 Bromberg et Cie, calle Moreno, 401, Buenos Aires, Argentine.  
 Buch (A.) et Cie, Montevideo, Uruguay.  
 Buddensig (Juan), Cangallo, 845, Buenos Aires.  
 Bunge (Esnesto-A.), et Born (J.-), Mitre, 226, Buenos Aires, Argen-  
 tine.  
 Bustamante (Miguel), Buenos Aires.  
 Cadenas (Enrique), Montevideo, Uruguay.  
 Callejas (J.), Buenos Aires.  
 Canto (Roberto), c/o Staudt et Cie.  
 Cassini et Cie, calle Cangallo, 840, Buenos Aires et Rosario, Argen-  
 tine.  
 Castillo y Morales, Montevideo, Uruguay.  
 Cattaneo (Constantino), Buenos Aires.  
 Cevini (Luis), Buenos Aires.  
 Clarfeld (Federico) et Cie, passo Colon, 746, Buenos Aires ; Juncal,  
 1461, Montevideo, et toutes branches en Uruguay et Argentine.  
 Clausen et Cie, Misiones, 83, esq. Piedras, 193, 201 et 450, Monte-  
 video, Uruguay.

- Compania Alemana de Carbon.  
Curt, Berger et Cie, calle 25 de Mayo 382-392 ; calle Corrientes. 344, et Colon, 1384, Buenos Aires, Argentine.
- Daniel, Bruno et Cie, Paseo de Colon 464-68, Buenos Aires, Argentine.
- Defesche (Juan), Calle Moreno, 508, Buenos Aires.
- Delcampo, Carlos, Montevideo, Uruguay.
- Delfino (A.-M.) et frère, Calle Sarmiento 44-48, Buenos Aires, Argentine.
- Deutsche Kohlen Dépôt.
- Deutsche Sud Amerikanische Bank.
- Deutsche Ueberseeische Bank.
- Dormer et Bernitt, Misiones 1472, Montevideo, Uruguay.
- Dorrier, Arturo, associé de Dormer et Bernitt, Uruguay.
- Duckwitz, Otto, Calle Araoz 2918, Buenos Aires, Argentine.
- Dyckerhoff et Widmann Schmiel, Calle Reconquista 37, Buenos Aires, Argentine.
- Ellerhorst, Fernando (de « La Germano Argentina »).
- Franke, Otto et Cie, Calle Bolivar 161, Buenos Aires, Argentine.
- Fuhrmann (H.) et Cie, 1183-1188, Calle Perou, Herrera 2260 ; Paseo Colon 1102-1128 ; Calle Maipú 39, Buenos Aires.
- Funck (Ph.) et Cie, Calle Upsalla 756 and 1056, Buenos Aires, Argentine.
- Gasmotorenfabrik Deutz, Moreno 550 et 554, Buenos Aires et toutes branches en Argentine et Uruguay.
- German Coal Dépôt Cie (Compania Alemana de Carbon, ou Deutsches Kohlen Dépôt.
- Gomez, Pedro, Comodoro Rivadavia, territoire de Chubut.
- Hamburg-American Steamship Cie.
- Hamburg-South American Steamship Cie.
- Hansa Line.
- Hart, Engelbert et Cie, Patricios 1937, Buenos Aires (Argentine).
- Hardt (E. et W.) et Cie.
- Hartrodt (A.), Corrientes 685, Buenos Aires (Argentine).
- Hasberg (P.), « de la Germano Argentina ».
- Hansclover et Cie, Calle Belgrano 673 et Ayolas 58, Buenos Aires (Argentine).
- Heinlein et Cie, Avenida de Mayo 1402-1500, Buenos Aires (Argentine).
- Hinderfeld, Martignoni et Cie, Calle Lavalle 437 ; Calle Tandil 5900, Buenos Aires (Argentine) et Cerrito 257, Montevideo, Uruguay.
- Hirsch (Afredo) (de Sociedad Financiera é Industrial Sud Americana).
- Hoffmann et Stocker, Calle Moreno 440, Buenos Aires (Argentine).
- Horn et Cie, San Martin 201, Buenos Aires.
- Hosman (Julio), Buenos Aires.
- Kobelt (G.), (de la « Germano Argentina »).
- Koerting frères, Calle Bolivar 292, Buenos Aires, Argentine.
- Koppelmeyer, Carl Christian (associé de Clausen et Cie), Uruguay.
- Kosmos Steamship Line (agence maritime « Kosmos »), Argentine.
- Kropp et Cie, Piedras 1418 et Rivadavia 751-761, Buenos Aires, Argentine, et Cernito 513, (anciennement : Misiones 158), Montevideo, Uruguay.
- « La Germano Argentina ».
- Lageman (F.) et Cie, Piedras 368, Montevideo, Uruguay.
- Lahusen et Cie, Casilla 51 ; Defensa 542 et P. Mendoza 3457, Buenos Aires, Argentine ; et C. Orillas del Plata 927, Montevideo, Uruguay.
- Larsen (Herbert), Montevideo, Uruguay.
- Lasker et Cie, Corrientes 534, Buenos Aires, Argentine, et Calle Misiones 1430, Montevideo, Uruguay.
- Lutz et Ferrando, Buenos Aires.
- Marquez (Joaquin C.) (associé de Dormer et Bernitt), Uruguay.
- Martinez de Hoz, Florencio et Cie, calle Reconquista 43, Calle Peru 475, et Calle Pueyrredon 320-326, Buenos Aires, Argentine.
- Massimino (Adolfo), Buenos Aires, Argentine.
- Melber (Léon) (de la maison Boker et Cie), Alsina 261, Buenos Aires.
- Metzen Vicenti y Cia, Misiones 1526, Montevideo, Uruguay.
- Mey (Hugo), Buenos Aires.
- Meyer (L.-D.) et Cie, Calle Lima 387, Buenos Aires, Argentine.
- Meyer (D.) et Cie, Calle Cangallo 499, Bahia Blanca.
- Meyer (Martin), de « La Germano Argentina ».
- Mitau et Grether, Calle Cangallo 840-850, Buenos Aires, Argentine.
- Moller et Cie, Calle Bartholom Mitre 722, Buenos Aires, Argentine.
- Monje (Fernandez), Puerto Deseado, Patagonie, Argentine.
- North German Lloyd.
- Orenstein et Koppel, Argentine.
- Osten et Cie, Rondeau 303, Montevideo, Uruguay.
- Oster (Jorge) (de Sociedad Financiera é Industrial Sud Americana).
- Padros (Simon) et Cie, Tres Esquinas 676, Buenos Aires.
- Panzer (Reinaldo), Buenos Aires.
- Pintos (Domingo), Argentine.
- Portena Tug Cie, Argentine.
- Puig (Alberto) et Cie, Buenos Aires.
- Quincke (Ernesto), Montevideo, Uruguay.
- Rabe, Walder et Cie, 25 de Mayo 694, (ancien. : Misiones 1373), Montevideo, Uruguay.
- Rabe (Margarita N. de) (associé de Rabe, Walder et Cie).
- Rabe (Otto) (associé de Rabe, Walder et Cie).
- Rhodius et Cie, Castilla 224, and Ribadavia 842, Buenos Aires, Argentine.
- Robert, Pusterla et C°, Calle Belgrano 602-634, et Peru 401-13, Buenos Aires et Calle Urquiza 1099, Rosario.
- Roehrs (E.) et Cie, San Maran 195, et Calle Agraciade 2412, Buenos Aires, Argentine.
- Ruete et Guyer, Montevideo, Uruguay.
- Sassoli (A.), Buenos Aires, Argentine.
- Schelp et Schelp, Calle Bartolome Mitre 102, Buenos Aires, Argentine.
- Schlief (Geo.g.), Montevideo, Uruguay.
- Schweitzer (Felipe), Santa Fé 951, Rosario, Argentine.
- Siemens Schückert Cies, Calle Bernardo Irigoyens 330, Buenos Aires, Argentine.
- Sociedad Anonima Argentina, Hidraulica, Agricola, Argentine.
- Sociedad Anonima Transporti de Mestre, Argentine.
- Sociedad Financiera é Industrial Sud Americana, Buenos Aires, Argentine.
- Sociedad Tubos Mannesmann Limitada, Calle Defensa 383, Buenos Aires, Argentine.
- Soteras y Val, Alsina 1251-55, Buenos Aires, Argentine.
- Staudt et Cie, B. Mitre 665-9, avenida Montes de Oca 1599, et calle General Hornos 1720, Buenos Aires, Argentine ; et Uruguay.
- Steffens et Nolle (A.-G.), calle Cangallo 499, Buenos Aires, Argentine.
- Sternberg (H.) junior et Cie, calle Cangallo 840, Buenos Aires, Argentine.
- Stigler, Montevideo.
- Stofen, Schnack, Müller et Cie, Buenos Aires, Argentine.
- Strothbaum (Félix), associé de Clausen et Cie, Uruguay.
- Strothbaum, Gmo (associé de Clausen et Cie), Uruguay.
- Stubenrauch et Cie, Puerto Deseado, Patagonie, Argentine.
- Ures (Alfredo), Montevideo.
- Vasquez, Pablo, Salsipuedes 232, Montevideo, Uruguay.
- Velasquez, Pedro, Uruguay.
- Vilmar, Rimplar et Cie, Defensa 569-571, Buenos Aires, Argentine.
- Wagenlicht (E.) et Cie, 25 de Agosto 422, (ancien. : Cerro Largo 791), Montevideo, Uruguay.
- Walder (Enrique), associé de Rabe, Walder et Cie, Uruguay.

Warburg et Goldschmidt, Calle Bartolome Mitre 1265, Buenos Aires, Argentine.

Wayss et Freytag, Calle Moreno 508, Buenos Aires, Argentine.

Weil Hermanos et Cie, Buenos Aires, Argentine.

Wentzky (R. von), calle Corrientes 685, Buenos Aires, Argentine.

Weygand et Zinn Felde, Calle Peru 1034, Buenos Aires, Argentine.

Wirth et Schibeck, Calle Sarmiento 372, Buenos Aires, Argentine.

Wolff, Buchholz et Cie, Calle 25 de Mayo 179, Buenos Aires, Argentine.

Wolff et Schorr, Buenos Aires et Rosario.

## BOLIVIE

Albrecht (G.) et Cie, La Paz.

Arnold et Cie, Santa Cruz de la Sierre et Riveralta.

Bacovich, Marcos, Oruro.

Banco Aleman Transatlantico (Deutsche Ueberseeische Bank).

Barber (Alfred W.) et Cie, Cochabamba.

Bickenbach et Cie, Oruro.

Blau (Stephen), La Paz.

Botica Alemana, Oruro.

Callenius (Gustavo), La Paz.

Calzman Boehme et Cie, La Paz et Oruro.

Dauelsberg et Cie, La Paz.

Deutsche Ueberseeische Bank.

Dohrmann, Dahse et Cie, Oruro et Potosi.

Elsner (Juan) et Cie, Santa Cruz.

« El Tigre », La Paz.

Emmel Hermanos, La Paz.

Ess et Webber, La Paz.

Eulert (F.-G.), La Paz.

Fricko (Jerman) et Cie, Oruro.

Fuss (Alfred) (de la maison Hirschmann et Cie), La Paz.

Gundlach (C.-F.), Oruro.

Günther (Ernest), Sorata.

Hardt (E. et W.) et Cie, La Paz ; Sucre ; Oruro et Cochabamba.

Hinke (Gustave) et Cie, La Paz et Oruro.

Hirschmann et Cie, La Paz et Oruro.

Joerges et Cie, Calle Oruro, Potosi.

Kruger (R.) et Cie, Cochabamba.

La Mariposa, La Paz.

Martins (F.) et Cie, La Paz.

Morales, Bertram et Cie, Cochabamba ; Potosi et Sucre.

Nolte (E.) et Cie, La Paz.

Quidde et Gatermann, Cochabamba et Sucre.

Reincke, Findel et Cie, Oruro.

Schluter et Cie, Oruro.

Schubert (H.-G.), Oruro.

Schweitzer, Felipe, Santa Cruz.

Staudt et Cie, villa Montes, River Pilcomayo.

Stofen, Schnack, Muller et Cie, Santa Cruz.

Zeller, Villinger et Cie, Santa Cruz, Trinidad et Yacuiba.

## BRESIL

Achim et Cie, Joinville, Sta Catharina.

Ahrns (Edouardo), Rua dos Algibebes, Bahia.

Andrade Pinto (Ernesto), Bahia.

AO Cylindro, Porto Alegre.

Araujo et Boavista, Rua Buenos Aires 5, Rio de Janeiro.

Arp et Cie, Rua do Ouvidor 102, et Rua Coronel Moreira César 102, Rio de Janeiro.

Banco Aleman Transatlantico (Deutsche Ueberseeische Bank).

Banco Germanico de la America del sud (Deutsche Sud-Amerikanische Bank).

Barza et Cie, Rua Marques de Dens 8, Pernambuco.

Bauer, Walter F., Rue Général Camara 88, Rio de Janeiro ; et Recife, Pernambuco.

Bayer (Federico) et Cie, Travessa Scala Rita, 22-24, Rio de Janeiro.

Beck (Ernesto) et Cie, Florianopolis.

Behrmann et Cie, Rua das Princezas, Bahia.

Bellingrodt et Meyer, Rua Sao Pedro, 70, Rio de Janeiro.

Bercht Trères, Rua Voluntarios, da Patria 46, Porto Alegre.

Berringer et Cie, Para.

Bezold (Otto), Ceara.

Bier (F.-G.) et Cie, rua 7 de Setembro 106, Porto Alegre.

Blum (Bernhard), rua 28 de Julho, S. Luiz, Maranhao.

Bockmann (A.), et Cie, rua do Apollo, 28, Pernambuco.

Borstelmann et Cie, Pernambuco, et Rua Alfandega, 121, Maceio.

Brando (Viuva Carlos) et Cie, Florianopolis.

Brasilianische Bank für Deutschland, Bahia ; Porto Alegre ; Rio de Janeiro ; Santos et Sao Paulo.

Breithaupt (Victor) et Cie, Rua Hororo, 8, Santos.

Bromberg et Cie, Rua 7 de Setembro 96 et 98 ; Rua dos Andradas 182, Porto Alegre ; Hospicio 22, Rio de Janeiro, Bahia et Sao Paulo.

Bromberg, Daudt et Cie, Rua Voluntarios da Patria 54 et 56, Porto Alegre.

Brombert Hacker et Cie, Rua 7 de Setembro 96 et 98 ; Rua dos Andradas 182, Porto Alegre Hospicio, 22, Rio de Janeiro ; Bahia et Sao Paulo.

Buhle (C.), Porto Alegre et Rio Grande do Sul.

Buschmann (C.), Rua Teophilo Ottoni, 76, Rio de Janeiro.

Campos (Alexandre) et Cie, Rio de Janeiro ; Uberaba, près Sao Paulo et Santos.

Campos, José Pinto, Para.

Carrazo, (Victor Mattos), Para.

Carricande (Epaminondas), Rio de Janeiro.

Casa Alemana (Wagner, Schadlich et Cie), Rua 15 de Novembro, Santos ; Rua Direita 18, Sao Paulo.

Casa Lemcke et Lemcke (Henrique), Libero Badaro 25, Sao Paulo.

Chaves J.-P., (Junior), Santos.

Cia Lithographica Hartmann Reichenbach, Rua Guimoes 93, Sao Paulo et Santos.

Companhia Graphica Rio Grandense, Porto Alegre.

Companhia Brasileira de Electricidad (Branche de Siemens Schuckert Werke), Avenida Rio Branco 79 et 81, Rua General Camara 87, Rua do Hospicio 29, Rio de Janeiro ; et Rua Sao Jaco, Bahia.

Companhia Commercial, Victoria.

Companhia Industrial de Ribeirao Pires, San Bernardo.

Companhia Nacional de café, Rua 15 de novembro, Santos.

Companhia Sud-Americana de Electricidade, A. E. G., Rua do Hospicio 59, Rio de Janeiro.

Costa Almeida, M. de Rua do Rosario 17, Sao Paulo, et Rio de Janeiro.

Da Motta, A. Alves (associé de Fonseca et Cie), Para et Rio de Janeiro.

Dannemann et Cie, Sao Felix et Largo das Princezas, 15, Bahia.

Dauch et Cie, Rua Frei Gaspar, 16, Santos.

Day (John), Bromberg et Cie, Marechal Floriano, 51 ; Vigario José Ignacio, 19-21 ; Voluntarios de Patria, 24, Porto Alegre.

Deffner (G.), et Cie, Manaos.

Demarchi et Cie, Puruguayana.

Deutsche Sud-Amerikanische Bank.

Deutsche Süd-Amerikanische Telegraphen Gesellschaft A. G., Rua da Assembleia 8 ; Rua General Camara, 62, Rio de Janeiro et Pernambuco.

Deutsche Ueberseeische Bank.

Dias Jose-Esteves), Casa Carioca, Para.

Diebold et Cie, Rua Santo Antonio, 56 Santos.

- Domschke et Cie, Rua das Princesas, Bahia.
- Drechsler (Max) et Cie, Rua do Bom Jesus, 20, Pernambuco.
- Disher (Edmundo et Cie, Rua Barao do Triunpho, 6, Porto Alegre.
- Eiffler (Bernard), Manaos, Para et Pernambuco.
- Empreza Graphica Rio Grandense, rua dos Andradas 447, Porto Alegre.
- Empreza Hoepcke, Florianopolis, Santa Catharina.
- Engel (Fritz), Pelotas, Rio Grande do Sul.
- Engelhardt (Carlos), Rio Grande do Sul.
- Ferreira Bastos (Antonio), Bahia.
- Ferreira (José Germano), Rua Sao Bento, 5, Rio de Janeiro.
- Figueiredo (Léopold) et Cie, Santos.
- Fischer (Christiano Julio), Marchand de quincaillerie, Campo da Redempção, Porto Alegre.
- Fonseca et Cie, (Marchands de charbons), Para.
- Fonseca (Abilio), (associé de Fonseca et Cie), Para.
- Fonseca (Arthur), Sao Francisco do Sul.
- Fraeb et Cie, rua 7 de Setembro 90, Porto Alegre ; et Pelotas, Rio Grande do Sul.
- Freyer (Hugo), Porto Alegre.
- Friedericks Werner, rua Quinze de Novembro, Para.
- Friedheim Aguiar et Cie, avenida Maranhense, 11, S. Luiz, Maranhao.
- Friedrichs et Timmam, rua dos Droguistas, Bahia.
- Fuchs (J.) et Cie (casa Fuchs), rua Sao Bento, 83, Sao Paulo.
- Gasmotorenfabrik Deutz, avenida Rio Branco, 11, Rio de Janeiro ; rua Floriano Peixoto, 11, Pernambuco.
- Gonczy, Porto Alegre.
- Craeff (Gustaf), Para.
- Green et Cie, Belem, Para.
- Griesbach (Max), Para.
- Guimaraes (F.), Bahia.
- Guimaraes (N.) et Cie, rua Luiz de Camoes, 16, Rio de Janeiro.
- Gunzberger (J.) et Cie, Manaos et Para.
- Naering (Fritz), Rio de Janeiro.
- Harm (Heinrich), Manaos et Itacoatiara.
- Hartmann (H.), rua Barao da Victoria, 25, Pernambuco.
- Häsencklever et Cie, Rio de Janeiro, rua L. Badaro, 70, Sao Paulo.
- Hermann, Louis et Cie, rua Goncalves Dias 54 et 57, et Avenida Rio Branco, 126, Rio de Janeiro.
- Hoepcke, Carl et Cie, Florianopolis, Santa-Catharina.
- Hoffman (Rudolf), W. H., Para.
- Holdum (Maxim), Manaos.
- Holzborn (Ernesto), rua das Princesas, Bahia.
- Huland, Oscar et Cie, Ceara.
- Jannowitz, Wahle et Cie, rua de Candelaria, 49, San Pedro, 34, Rio de Janeiro, et Sao Paulo.
- Joao Silveira de Souza, Joinville.
- Jordan Gerken et Cie, Sao Francisco do Sul.
- Kopinsky (Joseph), rua Sao Paulo, 52, Rio de Janeiro.
- Krahe et Cie, rua dos Andradas, 497, Porto Alegre.
- Krause Irmaos et Cie (Krause frères), rue da San Antonio, 17, Belem, Para ; rue Lobo d'Almada, 9, Manaos ; rue Principe de Marco, 6, Pernambuco ; et Maranhao.
- Kroncke et Cie Parahyba do Norte.
- Kuehlen (Otto), Para.
- Landy (Carlos von), Rua Barao do Triunpho, 35 A, Pernambuco.
- Laves de Moraes (José), Sao Paulo.
- Leal (Athanasia), Sao Francisco do Sul.
- Leite de Fonseca (A.), Rua Sao Bento, 5, Rio de Janeiro.
- Lemcke, Carlos et Cie, Porto Alegre.
- Lemcke (Henrique), rua Libero Badaro, 25, Sao Paulo (Voir « Casa Lemcke »).
- Lima (Luzio Horacio), Berringer et Cie, Para.
- Lind (Von der) et Cie, Rua das Princesas, Bahia.
- Linhares (Antonio P.), Para.
- Lobo, Manaos.
- Lolise, Para.
- Louro Linhares, Florianopolis.
- Luckhaus et Cie, Rua General Camara, 67, Rio de Janeiro.
- Ludwig à Irmaos, Rua dos Andradas, Porto Alegre.
- Machado Mello et Cie, Rio de Janeiro.
- Magnus (James) et Cie, Rua Sao Pedro, 96, Rio de Janeiro.
- Martins (Mancel) et Cie, Rio de Janeiro.
- Marx (W.), Rio de Janeiro-alias :
- Norbert Hertz.
- D. Tyne O'Day.
- Mins Missen.
- Henrique Oliveira et Co.
- Mattheis et Cie, rua General Camara 69-71, Rio de Janeiro.
- Metzler, Hugo, Porto Alegre.
- Melcher (Conrad) et Cie, Sao Bento, 40, Rio de Janeiro.
- Meyer, Irmaos et Cie, rua Sete de Setembro, 165, Porto Alegre.
- « Mins Missen » (Voir Marx (W.).
- Monteiro (J.-A.) et Cie, rua de Candelaria 49, Rio de Janeiro.
- Monteiro Santos et Cie, Sao Paulo.
- Moreira, Julio Cesar (Moreira de Carvalho), rue General Camara 1 ; et Praia Icarahy 21, Rio de Janeiro.
- Naschold (Ricardo) et Cie, rue Henrique Dias, 57, Sao Paulo et Porto Alegre.
- « Norbert Hertz » (Voir Marx (W.).
- Noronha (Carlos de), rua General Camara, 22, Rio de Janeiro.
- Nossack et Cie, Frei Gaspar, 22, Santos.
- O'Day (D. Tyne) (Voir Marx (W.).
- Officina Velhote Silva, Para.
- Ohliger et Cie, Manaos.
- Oliva (J.), Sao Paulo.
- Oliveira (Eduardo), Santos.
- Oliveira (Henrique) et Cie, Rio de Janeiro (Voir Marx (W.).
- Ornstein et Cie, rua Sao Pedro, 9, Rio de Janeiro.
- Ostermeyer (Frederico), rua da Quitanda, 63 et 175, Rio de Janeiro.
- Ottens (K.-J.), Bahia.
- Overbeck (W.), rua das Princesas, Bahia.
- Pereira (Alfredo Martins), Manaos.
- Pereira (E.) et Cie, Rio de Janeiro.
- Peters (W.) et Cie, Manaos.
- Petersen (Adolf) et Cie, rua do Apollo, 36, Pernambuco.
- Pintsch (Julius), Aktiengesellschaft, rue Sao Pedro, 9, Rio de Janeiro.
- Pohlmann et Cie, Pernambuco et Maceio.
- Pralow et Cie, Para et Manaos.
- Prejawa et Cie, rua da Alfandega, 70, Rio de Janeiro.
- Reiniger, Schmitt et Cie, rua 7 de Setembro, 118, Porto Alegre.
- Reisch (Félix), Manaos.
- Ribeiro (Trajano), Sao Francisco do Sul.
- Rieckmann et Cie, rua Boa Vista, 42, Sao Paulo.
- Rombauer et Cie, rua Visconde de Inhamama, 84, Rio de Janeiro.
- Rothschild et Cie, rua de 15 de Novembro, 31, Sao Paulo.
- Runes et Bark, Largo Monte Alegre 3, Santos.
- Schaible et Kanitz, Rua José Bonifacio 40, Sao Paulo ; Rua Sao Pedra 52, Rio de Janeiro.
- Schar (Ernest), Pernambuco.
- Schlee (Philip), Manaos.
- Schlich (Alfredo) et Cie, Rua da Assembla 14 ; Rua Quitanda 47, Rio de Janeiro.
- Schmidt, Trost et Cie, Rua Santo Antonio, 5, Santos ; Rua Alvares Penteadó et Caixra 153, Sao Paulo.

Schoen, Roberto et Cie, Rua Quitanda 147, Rio de Janeiro.  
 Scholz (Waldemar), Manaos.  
 Schroeter (J.), Porto Alegre.  
 Schumann et Cie, Para.  
 Seligmann et Cie, Para.  
 Semper et Cie, Manaos.  
 Siemens-Schücker Werke, Rio de Janeiro ; Bahia ; Porto Alegre et Sao Paulo.  
 Silva (Antonio Carlos de)  
 Silva (Da), Domingos et Cie, Rua Sao Bento 28 A ; Sao Paulo.  
 Simoes, Angelino et Cie, Rio de Janeiro  
 Simonek et Moreira, Rua do Bon Jesus 20, Pernambuco.  
 Sinjen (M.) et Cie, Novo Friburgo, Rio de Janeiro.  
 Sinner (Alfredo), Rio de Janeiro et Santos.  
 Smith, Kessler et Panke (Casa Kosmos), rua Direita, 12, Sao Paulo et Santos.  
 Sociedade anonyma Armazens Andresen, Manaos.  
 Sociedad Tubos Mannesmann, limited, rua de Rosario, 64, Rio de Janeiro.  
 Solheira (Luiz), associé de Fonseca et Cie, Para.  
 Steinberg, Meyer et Cie, avenida rio Branco, 65, Rio de Janeiro et Sao Paulo.  
 Steiner (Pedro-Maurico), Para.  
 Steiman (Emilo-A.), Manaos.  
 Stender et Cie, Bahia.  
 Stofen, Schnack, Muller et Cie, Corumba.  
 Stoltz, Hermann et Cie, avenida Central, 66-74 (Rio Branco, 66-74), Rio de Janeiro ; praça da Republica, Santos ; rua Alvarez Penteado, 12, Sao Paulo et Pernambuco.  
 Strassberger (E.), et Cie, Manaos.  
 Studer (J.), et Cie, rua das Princezas, 20, Bahia.  
 Suerdick et Cie, rua das Princezas, Bahia.  
 Triaks, Peter et Cie, Santo Antonio, 38, Santos.  
 Trommel (A.) et Cie, Praça Telles 11, Santos ; rua Alvares Penteado, Sao-Paulo.  
 Turnauer et Machado, rua de Maio, Rio de Janeiro.  
 Urban, Eugen et Cie, rua Conselheiro Saraiva 30, Rio de Janeiro ; rua Santo Antonio 63, Santos.  
 Vargas (Arape Ferrera) Rio de Janeiro.  
 Vasconcelles, José (de) et Cie, Pernambuco.  
 Vaz (Fonseca) et Cie, 63, rua Sao Pedro, Rio de Janeiro.  
 Vaz (Jose), 63, rua Sao Pedro, Rio de Janeiro.  
 Viera de Mello (Francisco), Rio de Janeiro.  
 Vieria Francisco salles, Manaos.  
 Voelcker (Luis) et Cie, Porto Alegre.  
 Wachtel, Marxen et Cie, Rio Grande do Sul.  
 Wagner, Schadlich et Cie (casa Allmea), Santos et Sao Paulo.  
 Waruecke (Hermann) et Cie, 9, rua Direita, Sao Paulo.  
 Weissflog frères, rua Libero Badaro, 70, Sao Paulo.  
 Weissflog (Alfredo) (de Weissflog frères), rua Maranhao, 21, Sao Paulo.  
 Weissflog (Otto), (de Weissflog frères), avenida Paulista, 112, Sao Paulo.  
 Weissflog (Max), Sao Paulo.  
 Werner Hilpert et Cie, rua da Alfandega, 99-101, Rio de Janeiro.  
 Westphalen (Bach) et Cie, rua Cons, Saraiva, Bahia.  
 Wille (Theodor) et Cie, Sao Paulo ; Rio de Janeiro et Santos.  
 Wæbcke (Gustav), Porto Alegre.  
 Wolff (Eric), Pernambuco

## CHILI

Agencia maritima « Kosmos » (Cie de navigation à vapeur Kosmos).  
 Alvarez (José Renaldo) Coquimbo.  
 Armstrong (Enrique), Talcahuano.

Arrigoriaga (Saturnino), Valparaiso et Santiago.  
 Banco Aleman Transatlantico (Deutsche Ueberseeische Bank).  
 Banco de Chile y Alemania (Banco für Chile und Deutschland, Antofagasta, Santiago, Valparaiso, Concepcion, Temuco et Valdivia).  
 Banco Germanico de la America del Sud (Deutsche Sud Amerikanische Bank).  
 Blackadder (Guillermo), Iquique.  
 Bondar (Victor), Concepcion.  
 Canelo (Nemesio) (de Gildemeister et Cie), Iquique.  
 Carrasco (Justiniano), Valparaiso et Santiago.  
 Chaparra (Luis-A.), Iquique.  
 Chassin Trubert (Julio), Coquimbo.  
 Compania Salitrera Alemana, Taltal.  
 Compania Salitrera H.-B. Sloman et Cie.  
 Gurtze, Walter, Korner 1086, Punta Arenas.  
 Daube et Cie, Prat 12, Valparaiso ; Merced 798, Santiago ; Arana 530, Concepcion ; Latorre-Baquedano et Antofagasta.  
 Dauelsberg et Cie, Antofagasta.  
 Deutsche Sud-Amerikanische Bnk.  
 Deutsche Ueberseeische Bank.  
 Escobar (Jose Ignacio), calle Santa Domingo 1372, Santiago.  
 Flosch (H.), et Cie, Casilla 16 A, Valparaiso.  
 Fouck (Carlos), et Cie, calle Brasil 126, Valparaiso ; calle Puente, 571, Santiago.  
 Gildemeister et Cie.  
 Gleisner (Mauricio) et Cie, Santiago ; Valparaiso et Talcahuano.  
 Groothoff (A. et O.), Iquique.  
 Guttman et Maurer, correa Casilla 85 et calle Moneda 1065, Santiago et Valdivia.  
 Hagnauer et Cie, Blanco 122, Valparaiso.  
 Hardt (E. et W.) et Cie.  
 Inojosa (Maximo), Concepcion.  
 Kosmos (Compagnie de navigation à vapeur) (agencia maritima Kosmos)  
 Koster et Wyneken, calle Lincoyan 127, Concepcion et Coronel.  
 Lange et Cie, Casilla 953, Valparaiso et Concepcion.  
 Lillo (Guillermo), Antofagasta  
 Lopez Loayza (Alfredo), Iquique.  
 Luck, Winkelhagen et Cie, Valparaiso.  
 Manns, Ernesto, Pl. Munoz Gamero Punta-Arenas.  
 Neekelmann et Cie, Valparaiso.  
 Nissen, Fischer et Cie, Santiago et Concepcion.  
 Paarman et Krebs, Valparaiso.  
 Plesch (Julio), Arana, 281, Concepcion.  
 Reitze (Léopold) et Cie, Valparaiso.  
 Salpeterwerke Gildemeister Aktien Gesellschaft.  
 Schultz, Ricardo et Cie, 8, Coquimbo, Concepcion et Valparaiso.  
 Siemens Shuckert Limited, Blanco 366, Valparaiso et Santiago.  
 Sloman (H.-B.) et Cie, Tocopilla et Valparaiso.  
 Smith (Charles Dudley) (de A. et O. Groothoff), Iquique.  
 Stubenrauch et Cie, Punta Arenas.  
 Stubenrauch (R.), Punta Arenas.  
 Timmermann et Cie, Valparaiso et Santiago.  
 Trede (H.), Punta Arenas.  
 Trillo (Victor), Antofagasta.  
 Ureta (Oscar), Punta Arenas.  
 Vega (Luis S.), Iquique.  
 Vorwerk et Cie, Prat 131-130, Valparaiso.  
 Wagner, Klein et Cie, Valparaiso et Santiago.  
 Weber et Cie, Santiago et Valparaiso.

## COLOMBIE

Agencia Maritima « Kosmos » (compagnie de navigation à vapeur Kosmos).

Anez (Julio-A), et Cie, Cucuta.  
 Banco Aleman, Antioqueuno.  
 Beck, Roberto, Bogota.  
 Beckmann et Cie, Cucuta.  
 Berne (O) et Cie, Barranquilla.  
 Botica Alemana.  
 Breuer, Moller et Cie, Barranquilla ; Cucuta (et toutes les branches).  
 Breyman (Wilhelm von) et Cie, Cali.  
 Dissel (van) Rode et Cie, San Cristobal, Maracaibo, Cucuta.  
 Empresa Hanseatica, Barranquilla.  
 Fuhrhop (F.) et Cie, Barranquilla.  
 Gieseken (Ludwig) et Cie, Barranquilla.  
 Hoz (P. de la), Barranquilla.  
 Illers (Juan-D.), Barranquilla.  
 Kosmos (compagnie de navigation à vapeur), « Agencia maritima Kosmos ».  
 Lindemeyer (Heinrich) (associé de la « Empresa Hanseatica »).  
 Matos (Vicente), Barranquilla.  
 Nobmann et Cie, Barranquilla.  
 Stegmann (Arthur (veuve de) (associée de la « Empresa Hanseatica »).  
 Steinvorth et Cie, Cucuta.  
 Strauss (Georg) et Cie, Barranquilla.  
 Vasquez (Martin) (de la « Empresa Hanseatica »).  
 Volkmann (Gustav), Bucaramanga.  
 Wiese (F.) (associé de la « Empresa Hanseatica »).  
 Willson Cook (W.), Cucuta.

## CUBA

Barba (Vicente), calle San-Pedro, 4, la Havane.  
 Berndes (J.-F.) et Cie, calle Cuba, 64, la Havane.  
 Eppinger (Alberto), Teniente Rey, 61, la Havane.  
 Heilbut et Cie, calle San-Ignacio, 54, la Havane.  
 Michaelson et Prasse, Obrapia, 18, la Havane.  
 Paetzold (M.) et Cie, la Havane.  
 Seeler, Pi et Cie, Obrapia 16, la Havane.  
 Tillman (M.) et Cie, la Havane.  
 Toennies (H.), la Havane.  
 Upmann (H.) et Cie, Armargura 1 et Mercaderes 34, la Havane.

## EQUATEUR

Agence Maritima « Kosmos » (compagnie de navigation à vapeur Kosmos).  
 Bachir Hindaouih, Quito.  
 Balda, Manuel.  
 Bartels, Carlos et Cie, Bahia de Caraquez.  
 Bartels, Carlos (associé de Carlos Barteh et Cie), Bahia de Caraquez.  
 Bartels, Guillermo (associé de Carlos Bartels et Cie), Bahia de Caraquez.  
 Becdach Hermanos, Quito et Guayaquil.  
 Becdach, Kamal (associé de Becdach Hermanos), Quito et Guayaquil.  
 Becdech (René) (associé de Becdech Hermanos, Quito et Guayaquil).  
 Behreint (Frederick), Manta et Bahia de Caraquez.  
 Borchert (W.) (associé de Jeremias et Borchert), Guayaquil.  
 Brauer (Léopold M.), Quito.  
 Bucram (H.), (ou Bucram), Quito.  
 Bunge (Julio) (associé de Guillermo Kaiser), Guayaquil.  
 Bureau (Juan), Manta.  
 Cassinelli et Cie, Guayaquil (1).  
 Castro (Allen), calle 16 A 205, Guayaquil.

(1) Cette maison ne doit pas être confondue avec *Cassinelli Hermanos y Compania*, Matecon 1811, 1812 et 1813, Guayaquil, celle-ci ne figurant pas au nombre des maisons avec lesquelles les relations commerciales sont suspendues.

Cattan (Hermanos), Quito.  
 Dassum (Mustafa), Guayaquil.  
 Dehmlow (Alfred) (associé de Kruger et Cie), Guayaquil.  
 Delius (A.-H.), Quito.  
 Diersks (Hugo) (associé de Ollo et Cie), Bahia de Caraquez.  
 Donner et Blackell, Manta et Porto Vigo.  
 Donner (Roberto) (associé de Donner et Blackett), Manta et Porto Viejo.  
 Duve (Frederico) (associé de Kruger et Cie), Guayaquil.  
 Flemming et Schnabel, Bahia de Caraquez.  
 Flemming (George), Bahia de Caraquez.  
 Gleschen (Carlos) (de Tagua Handels Gesellschaft, Manta Branche).  
 Grim (Juan) (associé de Adolfo Poppe), Guayaquil.  
 Grimmer (Karl) (associé de Kruger et Cie), Guayaquil.  
 Guzman (L.) et Hijos, Malecon, Guayaquil.  
 Haas (Max) (de Tagua Handels Gesellschaft, Esmeraldas Branche).  
 Harnack (H.) (de Tagua Handels Gesellschaft, Bahia de Caraquez Branch).  
 Hinnaoui Hermanos, Avenida 2 A 320, Guayaquil.  
 Hinnaoui, Arif (ou Aref), associé de Hinnaoui Hermanos, Guayaquil.  
 Hinnaoui, Azat (ou Azzet), associé de Hinnaoui (Hermanos), Guayaquil.  
 Hinnaoui (Bachir), Quito.  
 Hinnaoui, Fuad (associé de Hinnaoui (Hermanos), Guayaquil).  
 Jeremias et Borchert, Avenida Tercera 612, Guayaquil.  
 Jeremias (L.) (associé de Jeremias et Borchert), Avenida Tercera 614, Guayaquil.  
 Jungnickel et Loose, Guayaquil.  
 Jungnickel (W.), (associé de Jungnickel et Loose), Guayaquil.  
 Kaiser (Guillermo), Calle Octava 121 ; Pichincha 125 et Avenida Segundo 118, Guayaquil.  
 Koppel (Samuel), Avenida Tercera 1101 et 1103, Guayaquil.  
 Kosmos (Cie de navigation à vapeur : voir) (Agence Maritima « Kosmos »).  
 Kruger et Cie, Avenida Segunda 400-402, Calle 11 A 118 et 120, et Pichincha 400, Guayaquil.  
 Krüger (Juan H.), associé de Kruger et Cie, Guayaquil.  
 Kugelman (Ferd.), Bahia de Caraquez.  
 Loose (associé de Jungnickel et Loose), Guayaquil.  
 Lopez (Romulo), Guayaquil.  
 Lüders (Carlos W.), Cordoba 506, Guayaquil.  
 Malheur et Cie, Manta.  
 Maydoub (ou Madub) et Ramadan, Ambato.  
 Maydoub (ou Madub) Amin (associé de Maydoub et Ramadan), Ambato.  
 Miketa (Rodolfo) (associé de Otte et Cie), Bahia de Caraquez.  
 Minerva Aerated Water et Cie.  
 Moller (Herman) (associé de Rickert et Cie), Guayaquil.  
 Muller (Jorge), Quito.  
 Orenstein et Koppel.  
 Otte et Cie, Bahia de Caraquez.  
 Otte, Carlos et Cie, Manta.  
 Patrel (J.) et hermanos, Bahia de Caraquez.  
 Patrel (Juan), (associé de J. Patrel et hermanos), Bahia de Caraquez.  
 Patrel (Luis), (associé de J. Patrel et hermanos), Bahia de Caraquez.  
 Poppe (Adolfo), Guayaquil.  
 Rahim (Abdul) Quito.  
 Ramadan (associé de Maydoub et Ramadan), Quito et Guayaquil.  
 Reimers (Edger), Quito.  
 Rickert (Carlos) (associé de Rickert et Cie, Guayaquil).  
 Rickert (Edward) (associé de Rickert et Cie), Guayaquil.  
 Rickert (Enrique) (associé de Rickert et Cie, Guayaquil).  
 Rickert et Cie, Guayaquil.

Rischauk (Max) (associé de Kruger et Cie), Guayaquil.  
 Ruperti (Emilio), Jipijapa.  
 Schnabel (A.) (associé de Flemming et Schnabel) Bahia de Caraquez.  
 Schroeter (Wilhelm), Quito.  
 Tagua Handels Gesellschaft, (M.-B.-H.), toutes branches.  
 Tresselt (W.), (succursale de la « Tagua Handels Gesellschaft », Bahia de Caraquez).  
 Urban (Gustavo) (associé de Carlos Luders), Guayaquil.  
 Uscocovich (Gregorio), Bahia de Caraquez.  
 Voelcker (Carlos), Manta et Bahia de Caraquez.  
 Webber (Carlos), Quito.  
 Yauch (Theodore), succursale de la Tagua Handels Gesellschaft », Esmeraldas.  
 Zohrer (Adolfo), Guayaquil.

## PARAGUAY

Staud et Cie.  
 Stofen, Schnack, Müller et Cie, Assomption.

## PEROU

Agencia Maritima « Kosmos » (ligne de navigation à vapeur Kosmos).  
 Arce (Jose Elisés) (de Emmel Hermanos), Arequipa.  
 Banco Aleman Transatlantico (Deutsche Ueberseeische Bank).  
 Bast (Rodolfo), Piura.  
 Brahm et Cie, Carrera 458, Lima.  
 Casa Grande Zuckerplantagen Actien Gesellschaft, Trujillo.  
 Dauelsberg et Cie Mollendo.  
 Deutsche Ueberseeische Bank.  
 Dolmann et Einfeldt, Lima.  
 Dunkelberg (F.), Lima.  
 Emmel (Fernando), Arequipa.  
 Emmel Hermanos, Arequipa, Cuzco.  
 Freundt et Quistorf, Espaderos 586, 587 et 594, Lima.  
 Garcia, Antenor et Cie, Païta.  
 Gildemeister et Cie, Apartado 388, Lima ; et Trujillo.  
 Gildemeister (Enrique) (de Gildemeister et Cie).  
 Gildemeister (Siegfried) (de Gildemeister et Cie), Trujillo et Lima.  
 Gulda (F.) et Cie, Lima.  
 Hardt, Engelbert et Cie.  
 Hardt (E. et W.) et Cie.  
 Hassler et Michaelson, Trujillo.  
 Herklotz (A.), Lima.  
 Hilbck (F.) et Cie, Piura.  
 Hilbck, Kuntze et Cie, Cajamarca, Chiclayo et Pacasmayo.  
 Hilman (associé de Gulda et Cie), Lima.  
 Justus (W.) associé de Brahm et Cie), Casilla 89, Lima.  
 Klinge (F.) et Cie, Lima.  
 Knell (H.), Callao.  
 Kosmos (compagnie de navigation à vapeur) (agence maritime, Kosmos).  
 Leon (Félix), Pacasmayo.  
 Ludowieg (C.) et Cie, Ucayali 300, Lima.  
 Modenesi (Fernando), Lima.  
 Muelle et Dammert, Callao.  
 Oesche (A.-F.), Lima.  
 Ott (Ph.) et Cie, Lima.  
 Pallote (A.-A.), Pacasmayo.  
 Raygada (R.-Y.), Païta.  
 Schaefer (Carlos), Piura.  
 Schroeder (C.-M.) et Cie, Lima.  
 Sociedad Industrial Maritima Limited, Lima.  
 Sociedad Tubas Mannesmann Limitada, Lima.  
 Soto (Bernardi), Iquitos.

Strassberger (E.) et Cie, Iquitos.  
 Trittau (George), Lima.  
 Umlauff (B.), Lima.  
 Umlauff (F.), Lima.  
 Weiss (Carlos) et Cie, San Pedro, 111, Lima et Callao.  
 Welsch (G.) et Cie, Esquina de Mercaderos, 493, Lima.  
 Wiebe (F.) et Cie, Salaverry et Trujillo.  
 Wiebe (S.) associé de F. Wiebe et Cie, Salaverry et Trujillo.

## PORTO RICO

Barba, Vicente.  
 Stubbe (de Gandia et Stubbe), San Juan.

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Bauer (Philipp) et Cie, 68, Broad Street, New-York City.  
 Beer, Sondheimer et Cie, New-York.  
 Blumenthal, Simon (R.) (de Zimmerman et Forshay).  
 Bothow (Herman) (de O. C. Kanzow et Cie).  
 Brasch et Rothenstein, Inc. 32, Broadway, New-York.  
 Burin (Alf.) (de Brasch et Rothenstein, Inc.)  
 Carlowitz et Cie, 82, Bezer Street, et 35, West Houston Street, New-York.  
 Cullen (Charles), Ocala, Florida.  
 Czech (Armin) (de International Import et Export Cie).  
 Dietzgen (Eugène), Cie, 186, W. Monroe Street, Chicago ; et 118, E. 23 rd. Street, New-York.  
 Erlanger (E.-H.), 60, Wall Street, New-York.  
 Falk (Carlos) (de Maclaren et Gentles, Inc.).  
 Goldschmidt Chemical Cie, 60, Wall Street, New-York.  
 Goldschmidt Detinning Cie, 60, Wall Street, New-York.  
 Goldschmidt Thermit Cie, 90, West Street, New-York.  
 Grubnau, Carl et fils, 14, Arch Street, Philadelphia, Pa. ; 74, Wall Street, New-York ; et Boston, Mass..  
 Gubelman, Oscar (L.) (de Knauth, Nachod et Kühne).  
 Hardy (Charles), 50, Church Street, New-York.  
 Hasenclever et Cie, 24, Strate Street, New-York.  
 Hasenclever, Joh. Bernhardt et Soehne, 21, State Street, New-York.  
 Hauser, Morgan (H.) (de Zimmerman et Forshay).  
 Hirsch, Alfredo (de Maclaren et Gentles, Inc.).  
 Hirschland, Franz (H.) (de Goldschmidt Thermit Cie).  
 How, Robert (W.) (de Brasch et Rothenstein, Inc.).  
 Hunnburg, William (E.), 25, Beaver Street, New-York.  
 International Hide et Skin Cie, 59, Frankfort Street, New-York.  
 International Import et Export Cie, 136, South Fourth Street Philadelphia, Pa.  
 Isaacs, J. (de John Simon et frères).  
 Jaffe (Max), 15, William Street, New-York.  
 Kahl (J.-A.), 82, Beaver Street, New-York.  
 Kanzow (O. C.) et Cie, 11 Broadway, New-York.  
 Kanzow, Otto (C.) (de O. C. Kanzow et Cie).  
 Knauth, Nachod et Kühne, 15, William Street, New-York.  
 Knauth, Mary (I) (de Knauth, Nachod et Kühne).  
 Knauth (Wilhelm) (de Knauth, Nachod et Kühne).  
 Maclaren et Gentles, Inc. 232, Produce Exchange New-York.  
 McNear (George W.), Insurance Exchange Building, 433, California Street, San Francisco, Californie.  
 Magenheimer (A.), 68, Broad Street, New-York.  
 Maier (Marx), 200, Fifth Avenue, New-York.  
 Merchants Colonial Corporation, 45, William Street, New-York.  
 Muller (Carl), de Muller, Schall et Cie.  
 Muller (Ernest) (de Schuchardt et Schutte).  
 Muller, Schall et Cie, 45, William Street, New-York.  
 Muller, Schall, (Frederik) (de Muller Schall et Cie).  
 Nachod (Maris), 15, William Street, New-York.

National Zinc Cie, 2, Stone Street, New-York.  
 Neumond (K. et E.), 25, Broad Street, New-York.  
 Newton, Rollin (C.), 15, William Street, New-York.  
 Norfolk et Smelting Cie, West Norfolk, Virginia, et 61, Broadway, New-York.  
 Orenstein et Boppel, Pennsylvania.  
 Pavenstedt (Edmund) (de Muller, Schall et Cie).  
 Perutz (Leopold), 17, Battery Place, New-York.  
 Rees (Louis-J.) (de Zimmerman et Forshay).  
 Reuter Broeckelman et Cie, 59, Pearl Street, New-York.  
 Richter (Alfred), (de Reuter Broeckelman et Cie).  
 Rossler et Hasslacher Chemical Cte, 100, William Street et 14, Jay Street, New-York.  
 Rubber et Guayle Agency Inc., 108, Walter Street, New-York.  
 Rushmone, Townsend, 82, Beaver Street, New-York.  
 Schall (William), Junior (de Muller, Schall et Cie).  
 Schenker et Cie, 17, Battery Place, New-York.  
 Schoetelborg (G.-F.), 318, Globe Buildings, Seattle, Washington.  
 Schmidt (Paul) (de Rubber et Guayule Agency Inc.).  
 Schuchardt et Schutte, 90, West Street, New-York.  
 Schütte, Bünemann et Cie, 15, William Street, New-York.  
 Scully (John.-S.) (de Zimmerman et Forshay).  
 Siemssen et Cie, 82, Beaver Street, New-York.  
 Simon (John) et frères, Cotton Exchange Building, 15, William Street, New-York.  
 Sonneborn (L.), Sons Inc., 262, Pearl Street et 206, Water Street, New-York.  
 Southern Products Trading Cie, Cotton Exchange Building, 15, William Street, New-York.  
 Stegemann (Edward) junior (de Brasch et Rothenstein Inc.).  
 Superior Export Cie Inc., 90, West Street, New-York.  
 Texas Export and Import Co, Galveston.  
 Ulrich (Ernst), 15, William Street, New-York.  
 Weber (Edward) (de Rubber et Guayule Agency Inc.).  
 Wehrberg (Otto) (de Philipp Bauer et Cie).  
 Weingardt (Arend H.), 15, William Street et 120, Broadway, New-York.  
 Zimmerman et Forshay, 9, Wall Street, New-York.  
 Zimmerman (Léopold) (de Zimmerman et Forshay).

#### VENEZUELA

Afanador, Dr J.-E. Sanchez, Ciudad Bolivar.  
 Anez (Julio A.) et Cie, Maracaibo et San Cristobal.  
 Arreazza (Teofilo), aragua de Barcelona.  
 Baralt (Miguel A.), Maracaibo.  
 Becker (George), Caracas.  
 Beckmann et Cie, Maracaibo.  
 Behrens (Adolfo), associé de Blohm et Cie.  
 Beier, San Fernando.  
 Belloso (V.-Jesus), Maracaibo.  
 Blaubach, Valencia.  
 Blohm et Cie, Ciudad Bolivar, Caracas, La Guayra, Puerto Cabello, Valencia, Barquisimeto et Maracaibo.  
 Breuer, Moller et Cie, Maracaibo et San Cristobal.  
 Christern, Zingg et Cie, Maracaibo.  
 Daila Costa (Ventura-Bertran), Ciudad Bolivar.  
 Daumen, Valencia.  
 Diaz (L.-Alfredo), La Guayra.  
 Dissel (van), Rode et Cie, Maracaibo et San Cristobal.  
 Dubuc (A.) et Cie, Maracaibo.  
 Garcia Delepiani (M.), Ciudad Bolivar.  
 Gathmann Hermanos, Caracas.  
 Grubel, Caracas.  
 Henriquez (Daniel), Maracaibo.

Herrenbruck (E.), Maracaibo.  
 Hess, (Carlos), Caracas.  
 Juncal (Fernando), Ciudad Bolivar.  
 Kehrhahn (Adolf) et Cie, Maracaibo.  
 Kuhl, Callao.  
 Maury (José Ventura), Maracaibo.  
 Mestern et Cie, Puerto Cabello.  
 Nunez (Pompillo), Ciudad Bolivar.  
 Otamendi et Cie, Curaçao et Maracaibo.  
 Pineda, (Joviniano), Maracaibo.  
 Pineda et Ojeda, La Guaira.  
 Ramirez (Ismael), San Cristobal.  
 Ramirez (Jose), Ciudad Bolivar.  
 Rayhrer et Firnhaber, Maracaibo.  
 Rincon, Angel Renato, Maracaibo.  
 Rodriguez (Luis M.), Ciudad Bolivar.  
 Rossi (Jesus-Belloso), Maracaibo.  
 Schn-ll, associé de Blohm et Cie.  
 Schreier, associé de Blohm et Cie.  
 Steinvorth et Cie, Maracaibo et San Cristobal.  
 Valentiner, Behrens et Cie, Caracas, Puerto Cabello, Ciudad Bolivar, La Guaira.  
 Vasquez, Tomas Rodriguez, Puerto Cabello.  
 Wenzel, Gmo. et Cie, Ciudad Bolivar et Caracas.  
 Wiese, Caracas.  
 Wilson Cook (W.), Maracaibo, San Cristobal, Cucuta.

#### ASIE

##### JAPON

Aachen et Munich Fire Insurance Cie, c/o Simon Evers, 25 Yamashita-cho, Yokohama ; 100 Yedomachi Kobe.  
 Accumulatorens Fabrik-Aktien Gesellschaft, 32 B Tsukiji, Tokio.  
 Ahrens (H.), et Cie, Nachf, 29 Yamashita-cho, Yokohama ; 10 Bund, Kobé.  
 Akino Genziro, 154, Yokohama.  
 Akino Kunizo 154, Yokohama.  
 Bayer (F.), et Cie, 183 Yamashita-cho, Yokohama ; 47 Akashimachi, Kobé.  
 Becker et Cie, 89 B Yamashita-cho, Yokohama ; 31 A Akashimachi, Kobé ; et 14 Hamacho, Nichome, Nihonbashi, Tokio.  
 Benicke (F.), Nachf, 4, Honkawaya-cho, Nihonbashi-ku, Tokyo ; 81 Kyo-Machi, Kobé.  
 Berg, Werner, 4 Shichome Nakayamatedori, Kobe.  
 Bergmann et Cie, 154 Yamashita-cho, Yokohama et 40 Akashimachi, Kobé.  
 Bleifus (F.-R.), 92 Yamashitacho, Yokohama.  
 Boeddinghans (C.-E.), 4 Deshima, Nagasaki.  
 Bohler Keitei Goshi Kaisha, Nakanoshima, Osaka, 3, Uchisaiwaicho, Tokio.  
 Borkowsky (G.), 169, Sannomiyacho, Ichome, Kobé.  
 Bretschneider et Cie, 160 A Yamashita-cho, Yokohama.  
 Carlowitz et Cie, 124, Higashi-machi, Kobe 11, Isogami-Dori, 5, Nichom, Kobé.  
 Cassella Senryo Kaisha, Murai Building, Nihonbashi-ku, Tokio, and 31 A Akashimachi, Kobé.  
 China Export, Import et Bank Cie, Kobe et Yokohama.  
 Chu Sheang Dong, Chemulpo, Corée.  
 Club Concordia, 117 Itomachi, Kobé.  
 Club Germania, 235, Yokohama.  
 Delacamp et Cie, 121 Higashi-machi, Kobé.  
 Delacamp, Piper et Cie, 202, Yamashita-cho, Yokohama ; 70 Kyomachi, Kobe.  
 Deutsche Apotheke, Dispensaire de Kobé, 16, Narima-Machi Kobé

Deutsch-Asiatische Bank, 180 A Yamashita-cho, Yokohama, 25 Kyomachi, Kobé.

Doi, Nagashi, Minami, Rokuchome 122, Aoyama, Tokio.

Erneko (K.), 126 Yamate-cho, Yokohama.

Fachtmann et Cie R., 45 Yamashita-cho, Yokohama.

Feicke et Cie (J.), 80 Kyomachi, Kobé.

Fischer (R.-E.), Kobé.

Gartner-Gebrüder, Otaru, Hokkaido.

Geiser et Gilbert, Limited, Surugadaishita, Tokio.

Gutmann (E.), Yayasucho, Itchome, Tokio.

Harada Kakujiro, Kobé.

Hattori (Y.), Benton-Dori, Yokohama.

Hirschfeld (G.-C.), 43 Sannomiya-cho, Kobé.

Hoffman (F.), Kobé.

Ichikawa, Kiyoshi, 14 Nichome, Iidawachi, Kojimachi-ku, Tokio.

Ikeda Tokuzo, 12 Kaigandori, Kobé.

Illies (C.) et Cie, 54 Yamashita-cho, Yokohama ; 12 Bund, Kobe ; 15 Tsukiji, Tokio ; 40 Kitahama, Sanchoime ; Osaka et Moji.

Imada Tekehiro, 39 Akashimachi, Kobé.

Jantzen (F.), Kobé.

Japan Herald (P.-O.), Box 279, Yokohama.

Kalle et Cie Kobé

Kato Shoten, 91 Kitamachi, Kobé.

Kenshin Yoko, 211, Yokohama.

Kimura (K) Shimo-Osaki Tokio.

Kimura Shoten Honkawaya-Cho Nihonbashi, Tokio.

Kobe (dispensaire) pharmacie allemande, 16, Harima-Machi, Kobé.

Konishi Kikujiro, 54 Yokohama.

Kosaka (K), 154 Yamashita-Cho, Yokohama.

Langfeldt et Cie, 73 Yamashita-cho, Yokohama.

Lessner (S.-D.), 35 Nakamachi, Kobe ; 6 Megasaki, Nagasaki.

Levedag (E.), 4 Yurakucho, Sanchoime, Tokio.

Leybol, Shokwan (L.), 26 Himonocho Nihonbashi-ku, Tokio, 29 Nishi Honmachi, Moji.

Liesecke (J.), Kyomachi, Kobe.

Meier et Cie (A.), 24 Yamashita-cho, Yokohama, 68 Kiomachi, Kobé.

Munster (B.), 23 Yamashita-cho, Yokohama.

Nakamura Yushutsuten, 169 Sannomiya-cho, Itchome, Kobé.

Nigo Shoten, 154, Yokohama.

Normal (dispensaire), 77 D Yamashita-cho, Yokohama.

Oestmann et Cie (A.), 196, Yamashita-cho, Yokohama ; 47, Kobé.

Oldenburg (E.), 49, Harimamachi, Kobé.

Pieper et Thomas, 202, Yamashita-cho, Yokohama ; et 24, Teppoch-cho, Nihonbashi.

Pietzker (W.), 45, Yamashita-cho, Yokohama, 17, Mayemachi Kobé.

Ramseger et Cie, 17, Mayemachi, Kobé.

Raspe et Cie (M.), 91, Kitamachi, Kobé ; 18, A. Tsukiji, Tokio.

Ratjen, Rud, 122, Aoyama Minamimachi Rokuchome, Tokio.

Reimers (Otto) et Cie, 198, Yamashita-cho, Yokohama.

Retz (F.), 214, Yamashita-cho, Yokohama.

Ritter (W.), P. O. Box, 234, Yokohama.

Rohde et Cie (Carl) (compagnie d'exportation japonaise), 70, A Yamashita-cho, Yokohama ; 104, Yedo-machi, Kobé.

Romisch (Leo), 33, Tsu Iji, Tokio.

Sasga Shokai, Giuzo, Tokio.

Sawada et Cie, 40, Akashimachi, Kobé.

Schmidt, Scharff et Cie, R., 52, Yamashita-cho, Yokohama.

Schmidt Shoten, 1 Yayasucho, Itchome, Kojimachi, Tokio.

Schramm et Cie, Paul, 21, Yurakucho, Itchome, Kojimachi, Tokio et Ono Hamabedori, Kobé.

Schuchardt et Schutte, 1 Yurakucho, Itchome, Kojimachi-ku, Tokio.

Siemens Schükert Denki Kabushiki Kaisha, 65 Bojima Hamadori, Osaka ; 48 Akashicho Tsukiji, Tokio ; 130 Tsutsui-cho, Kobe et Cie Moji et Dalny.

Simon Evers et Cie, 25, Yamashita-cho, Yokohama ; 101 Yedomachi, Kobé.

Sugimoto Boyeki Gomei Kaisha, 160 A Yokohama.

Takashiro Arazo, Isogamidori, Kobé.

Tanigawa Masajiro, 12 Kaigandori, Kobé.

Terauchi Shokai, 40 Akashimachi, Kobé.

Ukita Yasumasa, 70, Yamasfita-cho, Yokohama.

Van Nierop's (Ed.-L.), Cie commerciale du Japon, 39 Akashimachi, Kobé ; et 153 Yamashita-cho, Yokohama.

Yehling et Cie, 92 Yamasfita-cho, Yokohama.

Vogt, Dr. Carl, 67 Yamashita-cho, Yokohama.

Weinberger et Cie, C., 46 Yamashita-cho, Yokohama ; 76 B Kyomachi, Kobé.

Wilckens, (A.) 45 Yamasfita-cho, Yokohama ; Winckler et Cie, 256 Yamashita-cho, Yokohama 100 Yedomachi, Kobé ; 2 Minami Konyamachi, Tokio et Shumokmachi Sanchoime Nagoya.

Wolf, (Hans), 81 Nakamachi, Kobé.

Wolter Carl et Cie, Honmachi, Chemulpo, Corée.

Wong Ching Hung, Chemulpo, Corée.

Yoshioka Kojiro, 40 Akashimachi Kobé.

Zeiss, Carl, 33 Tsukiji, Tokio.

## INDES ORIENTALES NEERLANDAISES

Adler Warenbuis (Moritz Adler), Sourabaya.

Altmann (A.-H.), Bandoeng (Java).

Antonijs Karel, sourabaya.

Assahan Syndicat Gesellschaft, Medan et Palembang.

Auerbach, H., Oxe et Cie, Sourabaya.

Barmer Export Gesellschaft Batavia.

Bataviaasch Handelsbad, Batavia.

Beerman (W.), Sibolga, Sumatra.

Behn Meyer (H.-M.) et Cie, Batavia et Sourabaya.

Bercowicz (Boris), Sourabaya Gæbeng.

Biedermann et Cie, Samarang et Sourabaya.

Borneo Import et Export Cie, Dutch Borneo et Batavia.

Braunschweigsche Maschinenbauanstalt, Sourabaya.

Breitfeld, Danek et Cie, Sourabaya.

Cultuur Maatschappy Montaja, Batavia.

Cultuur Maatschapp ySilau Doenia, Batavia.

Cultuur Maatschappy Soekahiroes.

Cultuur Maatschappy Soengei Langka, Batavia.

Cultuur Maatschappy Tji-Karang.

Cultuur Maatschappy Tjikopo-Zuid.

Cultuur Maatschappy Wangoen Wattie.

Dieln (August), Medan et Palembang, Sumatra ; et Java.

Eckstein (P.), Medan et Palembang.

Ehrlich (S.), Medan et Palembang.

Elten (Van), Medan.

Erdmann et Siecken, Samarang, Batavia et Suorabaya.

Export Maatschappy Austria, Bandoeng.

Filamont, Engelen et Cie, Menado et Celebes.

Forsyth, Douglas, Batavia.

Garlich (O.-E.), Bandeng (Java).

Giesbers et Resenkrantz, Sourabaya.

G Beng Hin, Batavia.

Goldenberg et Cie, Medan et Palembang.

Guan Joo et Cie, Medan.

Gummi Fabriek Harbug-Wien, Sourabaya.

Gumprich et Strauss, Batavia.

Guntzel et Schumacher Handelsmaatschappy, Medan, Palembang et Sumatra.

Hallermann (J.), Medan et Palembang.  
 Hallesche Maschinenfabrick, Sourabaya.  
 Handel Maatschappy (A.-F.) Van den Berg et Cie, Batavia.  
 Handel Maatschappy Paré Paré, Macassar.  
 Han Kiem Goan Merk Hiap Siang Boo, Macassar.  
 Harland Kantoor, Batavia.  
 Hennemann (R.) et Cie, Dutch Borneo ; Batavia et Siboga.  
 Herrmann (C.-H.), Batoe Toellis 2, Batavia.  
 Heymans Van der Douwer (H.-M.-R.), Samarang.  
 Hilckes (E.-A.), Bandjermassin.  
 Hinloopen (W.), Tandjong Balei, Assahan Sumatra.  
 Hinlopen (K.) et Cie, Sourabaya.  
 Horak (F.).  
 Import Maatschappy Zikel et Cie, Samarang et Bandoeng.  
 Insulinde, Handels Vereeniging, Sourabaya.  
 Joe Gan Tjang, Macassar.  
 Jongeneel, Medan.  
 Katz (S.), et Cie, Medan et Palembang.  
 Kehding (F.), Medan et Palembang.  
 Keil (K.-E.), Buitenzorg.  
 Kina Cultuur Maatschappy.  
 Kolner Handelsgessellschaft, Sourabaya.  
 Koning, Carel (A.) et Cie, Médan.  
 Koppel (Arthur), Sourabaya.  
 Lay Kum Sum Denties, Macassar.  
 Ledeboer (W.-B.) et Cie, Macassar Menado et Gorontalo.  
 Loezenberg (P.), Medan.  
 Liebenschütz et Cie, Samarang et Sourabaya.  
 Liese (J.-E.), Batavia.  
 Lim Kang Tjoean Merk Lek Tjoan Liong Batavia.  
 Lind (J.-A.), Handelsvereening, Medan et Palembang.  
 Look (H.), Hulkenbachstrasse 43, Medan.  
 Luppe (Th.) et Cie, Bandoeng.  
 Maatschappy Limbangan Industrie, Batavia.  
 Maatschappy Tot Exploitatie Van Het Land Semplak, Batavia.  
 Machine en Rijwielfabrick Tropic, Samarang.  
 Meelhuijen (J.), Sourabaya.  
 Meer (S. Van der), Medan. Sumatra.  
 Mohrmann et Cie (Handels Vedeening Voorhenn (J.), Mohrmann),  
 Macassar et Célèbes.  
 Naessens et Cie, Sourabaya et Medan.  
 Nio Tjong Long alias T. L. Nio, Macassar.  
 Nuan Joo et Cie, Medan.  
 Oei Boen Soei.  
 Ong Eng Tee, Medan.  
 Ong Seng Kwie, Batavia.  
 Orenstsein et Koppel, Sourabaya.  
 Ott (E.), Medan et Palembang.  
 Pang Kie Ngan, Batavia.  
 Petersen (H.), Samarang.  
 Plantagen Gesellschaft Boenisari, Batavia.  
 Plantagen Gesellschaft Neglasari Bandoeng.  
 Plantagen Gesellschoft Tjiganitri, Batavia.  
 Protzel et Cie, Sourabaya.  
 Reichler et Cie, Medan et Palembang.  
 Sandel (D.), Medan et Palembang.  
 Schaap (F.-L.), Samarang.  
 Schild (J.), Padang, Sumatra.  
 Schlieper (Carl) et Cie, Samarang.  
 Schneider (F.-A.), autre nom Snydens, Medan, Sumatra.  
 Schumacher (F.-A.), Bandoeng, Java.  
 Siemens et Halske, Allgemeine Gesellschaft, Sourabaya.  
 Siemens Schückert Werke, Sourabaya.  
 Société coloniale indo-belge, Batavia.

Sourabaya Oliefabrick, Sourabaya.  
 Spier (F.-C.), Sourabaya et Samarang.  
 Straits und Sunda Syndikat, Batavia.  
 Tan Hok Sok, Macassar.  
 Tan Soen Tjiang, Macassar.  
 Technische Bureau Gebr. Altmann, Bandoeng.  
 Technische Bureau Behn Meyer et Cie, Sourabaya.  
 Thee-Plantagen Gesellschaft Tjiémas, Bandoeng.  
 Valk (G.-H.), Macassar.  
 Vankhee, Macassar ; Menado et Gorontalo.  
 Vlieland Heine et Cie, Batavia.  
 Wirbatt (Otto), ou Wirbatt et Cie, Sourabaya.  
 Wolf et Petschek, Sourabaya et Samarang.  
 Wytman (A.), Medan, Sumatra.  
 Zeitlin (A.), Palembang.

## PERSE

Abdul Rahim Arab.  
 Abramiantz et Cie, Lalezar, Téhéran.  
 Agha Muhammad Yusuf Khabbez Beglaroff, Kazvin.  
 Agha Muhammad Ismail Isfahani, Meched.  
 Baue, Téhéran.  
 Bonati (Schwerin), Téhéran.  
 Carnik Khan Dalguidjan, Téhéran.  
 Eger frères, Meched.  
 Farbwerke Vorm, Meister Lucius et Brunig Ispahan.  
 Fars et Cie, Chiras.  
 Ghafar Bonakdar, Ispahan.  
 Ghafar Itadaliéh, Ispahan.  
 Haim, Ezra, Hamadan.  
 Haji Abbas Arab, Ispahan.  
 Haji Ahmedagha Teheranji, Téhéran.  
 Haji Amin, Ispahan.  
 Haji Amin-ut-Tujjar frères, Ispahan.  
 Haji Gholem Ali et Haji Mohamed Bagher Behbehani et fils, Bouchir.  
 Haji Goulam Hussein (fils de), Recht.  
 Haji Mihammed Ibrahim (Malik-ut-Tujjar), Ispahan.  
 Haji Mohamed Ibrahim, Téhéran.  
 Haji Muhammad Husasin Kazeruni, Ispahan. Commerçant sous le  
 nom de Shirkat Mascodich et Shirket Islameh.  
 Haji Muhammad Reza, Ispahan.  
 Haji Muhammad Ibrahim Tenrani Sakkon, Téhéran.  
 Haji Muhammad Welinkani, Kerman.  
 Haji Saleh Arab (successeur de), viz — Haji Amin, Haji Mohammed  
 Reza et Zafar, Ispahan.  
 Hnemoglou, Resht.  
 Herold, M., Meshed.  
 Hoffman, Meshed.  
 Intadaliéh, Ispahan.  
 Ismaloff (Georges et Jean), Kazvin.  
 Kaikhosrow, Rustam et fils, Kerman.  
 Lascarides frères, Resht.  
 Maison hollandaise (Prins, C.F.), Téhéran.  
 Malik-ut-Tujjar (Haji Muhammed Ibrahim), Ispahan.  
 Meshedi Ismail Salmasi, Kerman.  
 Meshedi Goulam Ali, Resht.  
 Minassiantz, A., Téhéran.  
 Mirza Ali Kazeruni Borasjun, Bushire.  
 Mohamed Ali Derisi Borasjun, Bushire.  
 Muhammad Mehdi Samsar, Isfahan.  
 Muhammad Saleh, Resht.  
 Mustafa Husseni, Téhéran.  
 Padadopoulo, Hariles, Recht.  
 Persische Pepoiche A/G, Ispahan.

Prins (C.-F.) (Maison hollandaise), Téhéran.  
 Pugin.  
 Roever (Wilhelm), Chiras.  
 Safa et Cie, limited, Bouchir.  
 Serushian, Kerman.  
 Seskiel Nawi, Téhéran.  
 Shebarek (Georges), Téhéran.  
 Société du Tombac, Ispahan.  
 Tehallis, Demetri, Recht.  
 Teballis, Leandros, Recht.  
 Tehallis, Sotiri, Recht.  
 Wasmuss.  
 Wouckauss et Cie, Bouchir.  
 Yavas Ochli, Recht.  
 Zafar, Ispahan.

## PHILIPPINES (ILES)

Arend, A. Von, Manille.  
 Asinga Cie Limited.  
 Asuncion, Roman, Manille.  
 Basilan Plantation Cie, Zamboanga.  
 Behn Meyer et Cie, Limited, Manille.  
 Botica Boie, Manille.  
 Cooper Cie P. O. Box 189, Manille.  
 Determann (A.) (de Cie commerciale de Manille), Manille.  
 Duft (Charles G.), Manille.  
 El Siglo, Manille.  
 Fressel et Cie, Manille.  
 Froelich et Kuttner, Iloilo.  
 Fua Matas Cie, Manille.  
 Germann et Cie, Manille.  
 Gmür, Otto et Cie, Manille.  
 Hashim, N. T. et Cie, Manille.  
 La Perla Del Oriente (Fabrique Orientale de Cigares), P. O. Box 430, Manille.  
 La Prueba Cigar Factory P. O. 856, et Gunao 4, Manille.  
 La Yebana Cigar Factory, Manille.  
 Lampe O., (de E. A. et Otto Weber), Manille.  
 Landahl (J.) (de Secker et Cie), Manille.  
 Lohmann (J.) (de E.-A. et Otto Weber), Tuguegarao.  
 Los Helios, Manille.  
 Maack (A.) (de Cie Commerciale de Manille), Manille.  
 Manila Commercial Cie, P. O. Box 442, Manille.  
 Manila Drug et Cie, Manille.  
 Manila Import Cie, Basmarina, 107, Manille.  
 Meller (P.) (de Cie Commerciale de Manille), Manille.  
 Menzi (J.-M.), Manille.  
 Merlo, Timeteo.  
 Muller (Heinrich), Manille.  
 Nagel (P.) (de Juan Seiboth et Cie), Manille.  
 Oriente Cigar Factory (La Perla del Oriente), P. O. Box 430, Manille.  
 Richter (Adolpho) et Cie.  
 Roensch (Alfred) et Cie.  
 Rosello (B.), Manille.  
 Santos et Jahrling, Botica de Santa Cruz, Manille.  
 Schmidt et Zielger, David 64, Manille.  
 Schubert (R.).  
 Schulz et Cie, Manille.  
 Secker et Cie (Secker's Store), Manille.  
 Seiboth, Juan et Cie, Limited, Manille.  
 Sieger Siebrand, Manille.  
 Stahl et Rumcker, Manille.  
 Strohecker (P.), Manille.  
 Struckmann et Cie (S.), Vincenta, 65, Manille.

Volhagen (de fabrique orientale de cigares), Manille.  
 Vellguth (Rudolf), Manille.  
 Viegemann et Cie, Manille.  
 Weber (E.-A.) et Otto, Cagayan, Manille et Tuguegarao.

## EUROPE

## DANEMARK

Aibeck (A.) et Company, A/S, Strand Boulevard 61, Copenhague.  
 Allegeimeine Elektricitats Gesellschaft, Vestergade 23, Copenhague.  
 Andersen et Jensen, Istedgade 3, Copenhague.  
 Anglo-Russian Trading Cie Dron, Tvæg 3, Copenhague.  
 Anita Produce Company, Sofievej 2, Copenhague.  
 Atlantisk Handelselskab (Cie commerciale de l'Atlantique), Vestre Boulevard 9, Copenhague.  
 Beldring et Cie, Vodroffsblads 2, et Vestre Boulevard 47, Copenhague.  
 Biel (G.), Tordenskjoldgade 22, Copenhague.  
 Bohm (J.-M.), Stettin Spedition (Directeur, Aage Larsen), Ny. Toldbodgade 37, Copenhague.  
 Bonne (C.) Rüs, Linoleum Cie Limited, Kronprinsensgade 6, Copenhague.  
 Brennabor-Werke (Gebr. Reichstein), Tordenskjoldsg. 3, et Christian IX's Gade 3-5, Copenhague.  
 Brix-Hassen et Cie, Amaliegade 36, Copenhague.  
 Carstensen (Ph.), Frederiksholm Kanal 4, Copenhague.  
 Christensen et Thøgersen, Grønningen 1, Copenhague.  
 Continental Caoutchouc et Guttapercha Cie, Amaliegade, 28, Copenhague.  
 Continental Handels et Transit Artieselskab, Vimmelskaftet 24, Copenhague.  
 Copenhaguen Coal et Coke Cie (Kjobenhavns Kul et Koks Kompagni A/S), Islands Brygge 22, Copenhague.  
 Copenhagen's Fiskepølse Fabrik, Copenhague.  
 Costa et Ribeiro, Copenhague.  
 Dansk Rusisk Handelselskab, Skt. Marcus Sideallé, 2, Copenhague.  
 Gad (Clausen), Harnegade 55 ; Vesterbrogade 12 ; et Frederiksborg Allé 19 A, iii, Copenhague.  
 General Import et Export Cie, Mikkel Bryggersgade, 18 (autrefois de Frederikson Kanal, 4) Copenhague.  
 Goldstücke Hainze et Cie, S. Annapl. 16, Copenhague.  
 Grauballe (Christian), Frederiksberggade, 32 et Bredgade, 45, Copenhague.  
 Haubroe L.) et Cie, Holbergsgade 8, Copenhague.  
 Henius (Emil), Vestervolgade 31 ; Grønningen 15 ; Drenstorffsgade 21 (antérieurement Christian IX's Gade), Copenhague.  
 Henriques (R.), Jr., Højproplads 9, Copenhague.  
 Holm (Ulrich), Vimmelskaftet 42, C., Copenhague.  
 Hommel (Valdemar), Hestemollestraede, 6, Copenhague.  
 Interchange Limited A S (directeur, E. V. Landgraff), Holbergsgade 3, Copenhague.  
 Jensen (Albert), Kalvetod Brygge, 2, Copenhague.  
 Jensen et Fode, Ny. Vestergade, 7, Copenhague.  
 Jensen et Hoeck, Amaliegade 36, Copenhague.  
 Keil (Otto), Vesterbrogade 28, Copenhague.  
 Kjobenhavns Kul et Koks Kompagni A/S (Cie de charbon et coke de Copenhague), Island Brygge 22, Copenhague.  
 Kraeft (Walter), Norregade, 7, Copenhague.  
 Landgraff (E. U., B. W., ou E. M.) [voir Interchange Limited A/S] Copenhague.  
 Nordisk Kommissions Kompagni, Radaustraede 11, Copenhague.  
 Petersen (P. Carl.), Kolmens Kanal, 9, Copenhague.  
 Rassmussen (Alf.) et Cie, Martinsy, 9 Vestre, Boulevard, 9 Copenhague.

Rothapfel (Max), Ostbanegaarden, 19, Copenhague.  
 Sachs (Ignace), Palads Hotel, Copenhague.  
 Scandinavian British Syndicate, Island Brygge, 21, et Holmens Kanal, 5, Copenhague.  
 Schacke (Julius), Knabrostraede 1, Copenhague.  
 Schaltz (K. A.), Frederiksholm Kanal 4, Copenhague.  
 Seelk (Alfred), Strandv. 118, Vimmelskaflet, 42, et Borsen, Copenhague.  
 Skandinavisk Produkt Import Cie, Skindergade, 31, Copenhague.  
 Streit (Carl), Aalborg et Esbjerg.  
 Trojel et Meyer et succursales, Copenhague.  
 Winkel et Wondt, Borsen, 7, Copenhague.

## ESPAGNE

Agencia Maritime Hering, Dormitorio San Francisco, 7, Barcelone.  
 Ahlers (Jacob), Santa Cruz, Ténériffe.  
 Algarra y Postius (Jaime), Trafalgar 37, Barcelone.  
 Allgemeine Electricitats Gesellschaft (Thomson-Houston Iberica), Ronda de la Universidad 22, et Aragon 285, Barcelone, Nicolas Maria Rivero, 8, Madrid.  
 Allgemeine Erzesellschaft, Séville.  
 Amann et Gana, calle Ayala 1, et calle Belosti 14, Bilbao.  
 Amann et Wendel, Rambla de Catalunya 20, Barcelone.  
 Arozena (Fernando), Santa Cruz, Ténériffe.  
 Arozena (José), Santa Cruz, Ténériffe.  
 Arrabal (Gabriel), calle Alcazabilla, 20, Malaga.  
 Arrova (Jose), Atocha 4, Malaga.  
 Asbert, Janot et Cie, calle Deputation 299, Barcelone.  
 Augener (Enrique), Las Palmas.  
 Auto Palace, calle Fernando et Santo 24, Madrid.  
 Badina (Lorenzo), Santa Cruz, Ténériffe.  
 Baget (José), plaza Hurinrea, Reus et Tarragona.  
 Baget y Laitotas (José), plaza Hurinera, Reus et Tarragona.  
 Baget y Jornet (José), plaza Hurinera, Reus et Tarragona.  
 Ballestero (Eugenio), Barquillo 26, Madrid.  
 Ballester (Jose), Sorni, 26, Valence.  
 Banco Aleman Transatlantico, Barcelone et Madrid.  
 Baquera, Kusche et Martin, Malaga.  
 Baquera, Kusche et Martin, Séville.  
 Barrau (Teixido), Paseo de Gracia, 47, Barcelone.  
 Belin (Enrique), calle Pascual y Gens, 2 et calle Colon, 90, Valence.  
 Beilberg (Josef) (ou José), Martin de los Herros, 83, Madrid.  
 Bender, Hijos de H. A., San Feliu de Guixols, Barcelone.  
 Bender (Hermanos), Séville.  
 Beutel (Edmundo), calle Pascual y Genis, 19, Valence.  
 Bjerre (A.) (Bjerre successeurs), Cortina del Muelle, 2113 et Almeda, 28, Malaga.  
 Blas (Herero), Malaga.  
 Bleiberg (Josef) (ou José), Martin de los Herros, 83, Madrid.  
 Boetticher et Navarro, Zurbano, 58, Madrid.  
 Bonitz (Hermanos), « La Perseverancia » Oxide Factory, Malagua et Pelusa, près Malaga.  
 Bosser (Emilio Badià), calle Aribau, 110 et 121 ; calle Provenza, 177, Barcelone.  
 Braun (Antonio), Santa Cruz, Ténériffe.  
 Brauner (Hugo), Barco, 6, calle Colon 86, Valence.  
 Buckard (Julie), Alicante.  
 Burmester (Franz-Ferdinand), Arenal 60, Vigo.  
 Burmester (Hermann), Arsenal 58, Vigo ; Martinez Padin 21, Tuy.  
 Burmester, Hermann et Filho, Arsenal 58, Vigo ; Martinez Padin 21, Tuy.  
 Campmany (Juan), Port Bou.  
 Cano Salavert (Emilio), Valence et Alicante.  
 Canthal (L.) et Cie, Muralla de Mar, Carthagène.  
 Cao (José), calle de Principe, 50, Vigo.  
 Cardona (Amodor), calle Victoria, Vigo.  
 Chamizo (Fulgencio), Casas Quemadas 14, Malaga.  
 Cobo ou Cobos (José), Puntida Santander.  
 Coca (Joaquin-Garcia), calle Principe 1, Madrid.  
 Compania de Alcoholes, Bilbao.  
 Continental Tyre et Rubber Cie, calle Florida 13, Madrid.  
 Coppél (Carlos), Fuencarral 27, Madrid.  
 « Correo de Andalucia », Séville.  
 « Correo Espanol », Madrid.  
 Crosa (Angel), Ténériffe.  
 Cruz, Calmarino Manuel de la, Rios Rosas 11, Malaga.  
 Curbelo (Jose-Diaz), Las Palmas, Grande Canarie.  
 « Debate », Madrid.  
 Deutsch (Charles), Atocha 151, Madrid.  
 Deutscher Nachrichtendienst für Spanien, calle Santa Teresa 8, Barcelone.  
 Deutsches Kohlen Depôt Gesellschaft, Santa Cruz, Ténériffe.  
 « Diario Malaguno », Malaga.  
 Diego, (Cesar de), Colegiata 13, Madrid.  
 Diego (de), et Falkenstein, Colegiata 13, Madrid.  
 Dittmer (Carl), Las Palmas, Grande Canarie.  
 Dorr et Lensten, Malaga.  
 Duran (Jose), Barquillo 26, Madrid.  
 « Echo de Galicia ».  
 « Edén Bebé », Consejo de Ciento 159, Barcelone.  
 Egger (Johan), Las Palmas, Grande Canarie.  
 « El Siglo Futuro », Madrid.  
 « El Tradicionaliste », Grande Canarie.  
 Engelhardt (Otto), calle Sans Pablo 30, Séville.  
 Erhardt et C<sup>o</sup>, Bilbao.  
 Escuder (José), Valence.  
 Espana (Antonio), Malaga.  
 Falkenstein (Felix), calle Colegiata, 13, Madrid.  
 Faust et Kammann, Ronda Uniersidad, 16, Barcelone.  
 Feustel (Otto), Consejo de Ciento, 322, Barcelone.  
 Figueras (Manuel), Tarragone.  
 Fliedner (Jorge), Madrid.  
 « Floralia », sociedad anonima, Madrid.  
 Frade (Francisco), Madrid.  
 Freudenthal (Gustaf), calle del Coso, Saragosse.  
 Gaisert (Emilio) et Cie, calle Princesa, 61, Barcelone.  
 Gaisert (Emilio M.), Ronda de San Pedro, 17 (esquina Claris), Barcelone.  
 Callegos y Arnosa (José-Luis), Séville.  
 Gans (Richard), Princesa, 63, Madrid.  
 Garzon (voir M. Carrigan Lorente).  
 Gaswerk Cie, Santa Cruz, Ténériffe.  
 German Cable Cie, Ténériffe.  
 Gil (Juan), Paseo de Colon 19, et Chatelar 9, Séville.  
 Goncalves (Francisco), Las Palmas et Ténériffe.  
 Gonzalves (Julio), Almada de Mazarredo 1, Bilbao.  
 Gottschalk Hermanos, Calle Bailen 27, Barcelone.  
 Gotz (Anton), Hotel Moderno, Tuy.  
 Graf y Hohl (Adolfo), Calle de Mariana Pineda 14-16, Madrid.  
 Grosch (Federico)fi Calle Corcega, Barcelone.  
 Gutierrez (Leopoldo), Mendizabel 47, Madrid.  
 Gutkind (Felix), Trinidad Grund 7, Malaga.  
 Haasenstein et Vogler, Rambla Capuchinos 15, Barcelone.  
 Hamm (Luis-S.), Rambla de Catalunya 35, Barcelone.  
 Hanne (Antoine), Las Palmas, Grande Canarie.  
 Hartmann (Pablo), Valence et Calle Cortes 59r, Barcelone.  
 Heinsdorf et Lemcke, Atocha 4, et Almeda de Colon 6, Malaga.  
 Heise (Georg), Calle Populo 24, Pral Der, Séville.

- Hengsternberg (Hermann), Séville.  
 Hernandez (Juan-Castro), Santa Cruz, Ténériffe.  
 Heusch, Hugo et Cie, Calle Diputacion, 112-118, Barcelone et Palma Majorque.  
 Hielscher (Adolfo), Calle Zorilla, 31, Madrid.  
 Hinderer (Carlos), Madrid.  
 Hispano (la) Alemana, Viladomat, 83, Barcelone.  
 Holbeck et Cie, Cadix.  
 Hoppe (Carlos) et Cie, Alameda de Mazarreda, 1, Bilbao ; Calle Muelle, 17, Santander.  
 Hoppe (Carlos y Sylvie), Alameda de Lazare 1, Bilbao.  
 Industria Espanola de Perlas Imitation, Calle Diputacion 87, 91, 103 et 110, Barcelone.  
 Ingles (Martin), Port-Bou.  
 Iturriagoitia, Viuda é fils de J., Bilbao.  
 Joannides, Temistocles, Calle General Menacho, 9, Cadix.  
 Kalle et Cie, Trafalgar, 37, Barcelone.  
 Kalle Kniesling (Guillermo), Trafalgar 37, Barcelone.  
 Knappe (Carlos), Calle Alcalá, 38, Madrid.  
 Koehler (Guillermo), Esparteros, 1, et Plaza del Cordón, 1, Madrid.  
 Koppel (Arturo), Carrera San Jeronimo, Madrid.  
 Korting, Sociedad Anon, Espanola Plaza Palacio, 11, Barcelone ; et Valence.  
 « La Defensa », Malaga.  
 Lainez, Hijos de Evelio, Cadix.  
 Langen et Cie, Paseo de Gracia 7,3 ; Calle deputacion, 258, Barcelone ; et Hortaleza 17, Madrid.  
 Laschutza (Oscar), Vigo.  
 Lehmann et Cie, Consejo de Ciento, 159, Barcelone.  
 Lengo (Arturo), Almeria, Garrucha, Malagua et Aguilas.  
 Lenher (Amande), Alicante.  
 Lenze (Carlos), Calle Colon, 13, Valence.  
 Leonhardt (E.) et Cie, Trafalgar, 23, Barcelone.  
 Leopold (Guillermo), Caputxas, 4, et Plegamans, 33, Barcelone.  
 Lewin (Benito), Apartado, 210, Bilbao ; Chalet Urquijo, Las Arenas.  
 Linan (Antonio Ruiz), Laguillas, 30, Malaga.  
 Linhoff (Carlos) (successeurs de Cross et Lindoff), Malaga.  
 Lluch y Cie, Paseo de Gracia, 51, Barcelone.  
 Lluch y Vinals (Salvador), Paseo de Gracia, Barcelone.  
 Loeck, Walter, Bilbao.  
 Lohr (Maximilio), Ténériffe.  
 Lopez et Cie, Malaga.  
 Lopez (José), calle Diputacion, 112-118, Barcelone.  
 Lorente, M. Garrigan (l'as Garzon), calle de al Regente, 2, Malaga.  
 Malaga Dried Fruit Cie, Malaga.  
 Manau (Mariano), Barcelone.  
 Marra et Cie, Malaga.  
 Marten (Martin), calle Adriano, 38, Séville ; calle Cortes, 604, Barcelone.  
 Martin (Juan-Gonzales), calle Cabello, 2, Malaga.  
 Maximo (Otto), carrera San Jeronimo, Madrid.  
 Medem (Otto), calle Bailen, 2, Barcelone ; calle A. Calderon, 15, et calle Atazanas, 13, Valence ; Alicante ; Bilbao et Malaga.  
 « Mentidero », Madrid.  
 Meyer (Carlos), Cadix.  
 Meyer y Bacharach, Calle Serrano y Grao, et Calle Cobon 36, Valence ; et Malaga.  
 Mittelstrass (Otto), Las Palmas.  
 Minguio y Scharlau, Calle Argon 219, Barcelone.  
 Morati (Francisco- Viconti), Alicante.  
 Morin (Jules), Barcelone.  
 Mulder (Enrique), Vigo.  
 Muller (Alfred), Palma de Majorque.  
 Muller Hermanos, Avino 20 et Fernando 32, Barcelone.  
 Muller (Hugo), Séville.  
 Muller (William), Séville.  
 Murillo (Marcelino), Bilbao.  
 Neufville (de), suceseur de J., Santa Teresa, 8 et 10, Barcelone.  
 Nolla y Badia (José), Cortes 612, Barcelone.  
 Norregaard (Luis), Tarragone.  
 Oliver (Ladislau), Brcelone.  
 Ornstein (Leon), Calle Mariana Pineda, 5, Madrid.  
 Paetow (Carl), Las Palmas, Grande Canarie.  
 Palacios (Lusi Asin), calle de Preciados, Madrid.  
 Pares (Pedro), Calle Alcalá, 46, Madrid.  
 Pfeif (Emil), Calle Obispo Lago, 37, Tuy.  
 Pflugger (Johan), Las Palmas, Grande Canarie.  
 Pflugger (Karl), Las Palmas, Grande Canarie.  
 Postigo (Manuel), Trinidad Grund, 21, Malaga.  
 Postigo (Salvador), Trinidad Grund, 21, Malaga.  
 Rafols (Jaime), Dormitorio San Francisco, 5 ; Vila y Vila, Barcelone et Port Bou.  
 Ramirez (Antonio), Trinidad Grund, 7, Malaga (agent de transport).  
 Rautzenberg (Guillermo), Calle Marques de Cubas, Madrid.  
 Rbder (Gustav), Calle Zorrilla, 23, Madrid.  
 Rein et Cie, Malaga.  
 Ribot (Miguel), Plaza de la Merced, 2, Barcelone.  
 Ries (Isidor), Colon 72, Valence.  
 Ries et Cie, Colon 72, Valence.  
 Rodriguez (Adolpho Hielscher), Calle Zorrilla, 31, Madrid.  
 Rojas (Claudio), Santa Cruz, Ténériffe.  
 Romeo (Joaquin), Rambla Santa Monica, 13, Barcelone.  
 Roock (Jorge) Hurtado de Amézaga, 12 et Fueros 2, Bilbao.  
 Rose (Louis), hôtel Eöspana, Calle Mayor, Madrid.  
 Rosenow (Hermann), Monte Esquinza, 10, Madrid.  
 Ruiz Garcia (Fernando), Infanats, 1, Santander.  
 Saggese Hermanos de Binisalem et de Palma, Palma, Iles Baléares.  
 Schaefer (Dr. E.), Passajé de la Paz, 10 bis, Barcelone.  
 Schimmelpfeng's agence d'information, Madrid, et Ronda de la Universidad, 17, Barcelone.  
 Schlayer (Felix), suceseur de Alberto Ahles et Cie, Alcalá, 46, Madrid, Paseo de Aduana, 15 et 17, Barcelone.  
 Segalerva (Rafael-Baquera), Malaga.  
 Serra (Joaquin), Plaza Hurinera, Reus ; et Plaza Olozaga, Tarragone.  
 Serra (Juan), Tarragone.  
 Serra (Pedro-Pares), Calle Alcalá, 46, Madrid.  
 Serrano (Augustin), et Cia, Malaga.  
 Siderurgia y Maquinaria Estranjera, Valence.  
 Siemens et Halske Barquillo 28, Madrid.  
 Siemens Schücker Industrialelectrica, Barcelone ; Madrid et Valence.  
 Siemens (Enrique) et Cie, Las Palmas.  
 Sociedad Anonima Fabricas de Lamporas de Filamento Metalico, Paeso de Santa Maria de la Cabeza, Madrid.  
 Sociedad Espanola Anonima para Fabricacion de Perlas Imitacion, Calle Diputacion 87, 91, 108 and 110, Barcelone.  
 Sociedad Exportadora de Hijos, Cadix.  
 Sociedad Vinicola, Tarragone.  
 Soujol (Carlos), Villamari, 25, Barcelone.  
 Specht, Santa Cruz de Ténériffe.  
 Tannenbaum (Juan), Carmen 24, Madrid.  
 Tapias (José), Tarragone.  
 Teickner (ou Teikner), Maximo, Mercado del Ensauche 5, Bilbao ; Barcelone et Valence.  
 Teschendorff, Steiner et Cie, Travessa S. Vincente et Calle Peana 25, Grao de Valence.  
 Thonet (Hermanos), Madrid.  
 Traumann (Enrique), Madrid.

« Tribuna », Madrid.  
 Uhtohoff (Ludolfo), Calle San Pedro, 16, Cadix.  
 Union de Destiladores de Esencias de Espana, Sociedad Anonima, Malaga.  
 Valdes (Antonio-P.-P.), Avenida de Pries, 16, Malaga.  
 Valls, Hijos de Magin, Barcelone.  
 Ventura Ochoa, Cadix.  
 Vogt (Conrad), Santa Cruz, Ténérife.  
 Wackonnigg (Wilhelm), Bilbao.  
 Weinhagen (Gustave) et Cie, Cale de Naples, 107, Barcelone.  
 Wertheim (Carlos), Calle Avino, 9, Barcelone.  
 Wimmer (J.), et Cie (Hans, Johannes et Max Wimmer), P. Certa del Sol, 6, Madrid.  
 Winter (Emilio), Calle General Menacho, 9, Cadix.  
 Wittmack (Otto) et Cie, Carmen 21, Malaga.  
 Woermann Line, Las Palmas.

## GRÈCE

Achaia Wine Co (Société Vinicole Allemande) Gutland, Patras.  
 Akif (Hassan) et Cie, Salonique.  
 Antovitch (Pierre), Chio.  
 Assael (Peppo), Atlatini Han, Salonique.  
 Asseo (Jacob), Yldiz Han 11, Salonique.  
 Barouh, Salomon et Levi, Volo.  
 Baumann (Hermann), rue Osakaloff, 31, Athènes.  
 Baumann et Beckmann, Pl. Dimokratirion, Athènes.  
 Bayona (Auguste), Salonique.  
 Beck (Karl), 13, rue de l'Université, Athènes.  
 Callimasiotis (Dimitrios), Le Pirée.  
 Bloch (Eugène), Le Pirée.  
 Brazzafoli (Domenico), Syra.  
 Callimasiotis (Dimitrios), Le Pirée.  
 Charamis (P.), Le Pirée.  
 Cohen Mordoh et Cie, Kasmindji Han, Salonique.  
 Cohen (S.), Le Pirée.  
 Damalas, Pavlos (Paul), Le Pire.  
 Damas (Constantine), Kalamata.  
 Daniolos frères, Andros.  
 Defner et Edelmann, Athènes.  
 Dimitrelias, John, Vathy, Samos.  
 Fabrique de tabacs et cigarettes macédoniennes, Salonique.  
 Fels et Cie, Corfou.  
 Fenyves (Philip), Teldji Han, 18, Salonique.  
 Frandis (P.) et Fiorentino (G.), Vathy, Samos.  
 Galanis et Goldstein et Hadjiandreou, Samos.  
 Gattegno (Samuel-Daniel), missir Tcharchi, n° 42, Salonique.  
 Goldstein (Albert), Samos.  
 Gotlich (Martin), Candie.  
 Gromann (George), Athènes.  
 Hampartchoumian (Aram), Athènes.  
 Hampartzum (Aram), (Aram Hampartchoumian) Athènes.  
 Harr (Gustave), St-Téodore Square, Athènes.  
 Hassyrakis (Anastassios), Syra.  
 Heidmann (Hans), Salonique.  
 Hoffmann (Alfred), Le Pirée.  
 International Magnésit Werken, Eubée.  
 Jenny et Vock (Fridolin Jeny ; Emil Vock), rue Franque, Salonique.  
 Kloebe (Karl) et Cie, Athènes.  
 Kloebe (Friedrich) (de Karl Kloebe et Cie), Athènes.  
 Kloebe (Karl) (Karl Kloebe et Cie), Athènes.  
 Koeing (I. et H.) et Cie, Athènes.  
 Kouremetis (Michael), Athènes et Calymnos.  
 Kouremetis (Pandelis), Athènes et Calymnos.  
 Kruger (Max), La Canée.

Kruger (Richard G.), La Canée.  
 Lianos (C.), frères, Le Pirée.  
 Lianos, Soulakas et Goumas, Le Pirée.  
 Lochner (Hermann), Patras.  
 Lochner (Max), Patras.  
 Lucas et Cie, Patras.  
 Maroulis (Alexander) et Cie, Salonique.  
 Mayer et Cie, Salonique.  
 Mazzino (A.-J.), Syra.  
 Mehmed Baldji frères, Aelion, Salonique.  
 Miceli (E.) et Xanthos (G.-B.), 20, place de la Liberté, Athènes.  
 Michaelides et Milch, Panghion Hotel, Athènes et Le Pirée.  
 Moretti (Louis), Zante.  
 Muller, Carl Ferdinand, rue Apollo, 37, Athènes.  
 Muller, Karl, Patras.  
 Ornstein, Dr. Otto, Chio.  
 Palaiologos (George), Patras.  
 Pfister et Assael (Rudolph von Pfister et Peppo Assael), Allatini Han, Salonique.  
 Procopiou, Patras.  
 Rossini (Alexander) (autre nom Rosalini), Odos Vasilissa Olga 162A, Salonique et Porto Lagos.  
 Schachtel et Jacobson, Salonique.  
 Scheffel, Helmuth, Volo.  
 Schenker et Cie, Salonique.  
 Schewend (August), Candie, Crète.  
 Seefeldter et Cie (Hans et Michel), Salonique.  
 Société Anonyme d'Entreprises Commerciales, Le Pirée.  
 Stein's Oriental Stores, Salonique.  
 Stotenhof et Lucas, Patras.  
 Stringos (George), Le Pirée.  
 Stuermer (Max), Candie, Crète.  
 Tiring (Victor) et frères, Salonique.  
 Wein (Jacob), La Canée.  
 Yeni (Samuel-Judah), Salonique.  
 Zachariou (Alexandre) et Cie (Alexandre Zachariou et Athanasios Papatheodorou), 54, rue Stadium, Athènes.  
 Zachariou (John), Rethym, Crète.  
 Zachariou (Peter) et fils, Crète.  
 Zahn (Henry), Calamata.  
 Zirini, frères (Georges, Jean et Basile Zirini), Xanthi, Cavalla.

## ISLANDE ET ILES FEROE

Braun (Rich.-N.), Reykjavik, Islande.  
 Brauns Verslun, Reykjavik, Islande.  
 Krossanes Oil et Guano Factory, Krossanes, Islande.  
 Obenhaupt (A.), Templarasund, 5, Rykjavik, Islande.  
 Thomsen (H.-Th.-A.), Reykjavik, Islande et Thorshavn (iles Feroe)

## NORVÈGE

Aanensen (Philip-S.), Christiansand.  
 Aas Rolf (S.), Skippergatan 19, Christiania.  
 Allgemeine Electricitats Gesellschaft, Tolbodgt, 35, Christiania Veiten 7, Bergen ; Ostevaag., Stavanger ; et Trondhjem.  
 Andresen (Christian), Raadhusgade 10 Christiania.  
 Arnemann. (Hans-Th.), Toldbodgade 8 B, Christiania.  
 Authén (Otto), Munkedamsvn, 9, Christiania.  
 Behrentz (Andreas), Aalesund.  
 Bergens Bliktrykkeri A/S., Post-box, 134, et Damsgaarde, Bergen.  
 Bergens Blikvalseverk, Simonsviken, par Gravdal, Bergen.  
 Berger (Carl-F.-Th.), Carl Johansgt. 27, Christiania.  
 Blom (Frithjof), Akersg 59, Christiania.  
 Bohm (J.-M.), Christiania.  
 Braadland (John), et Cie, N. Strandgt. 33-39, Stavanger.

- Brehmer et Cie, A. S. Skagen 21, Stavanger.  
 Brochner (August), Toldbodgaten 11, Christiania.  
 Brodersen J.), Christiania.  
 Brun (Halfdan C.), Nobelsgade 31, Christiania.  
 Brun (Joseph-Jervel), Grand-Hôtel, Christiania.  
 Bryde (Johan), propriétaire de la Gimle Oliemille, Sandefjord.  
 Christensen (Hjalmar), Rodfyldt. 24 ; Sorlig. 49, Christiania.  
 Christiania Filfabrik, Tromsøgt 12, Christiania.  
 Christiania Textilfabrik, Chr. Krogsgt. 3, Christiania.  
 Christianssands Elektrochemiske A. S., Fiskaa, près Christianssands.  
 Clausen (G.) et Cie, Grubbegate 8, Christiania.  
 Conradsen, Johs. A/S, Stavanger.  
 Didrichsen, Moy et Cie, Kongensgt. 14, Christiania.  
 Engoens Sardine Cie A/S, Engoen, près Buoen Trondhjems Amt.  
 Excelsior Limfabrik A/S., Jernbanetorvet 11, Christiania.  
 Falkum Lys et Sæprefabrik (Propriétaire : A. Johnsen), Skien.  
 Fiskegarnsfabrik, Christian IV's gade 89 and 91, Christiansand.  
 Forenede Feldpatbrud A/S, Sarpsborg et Strandgade 14, Christianssand, S.  
 Gimle Oliemille (Gimle Fabrikker), Sandefjord.  
 Grondal, Roal, St. Strandgate 1, Christiania.  
 Groset, Hans, N. Slotsgt. 21, Christiania ; et Aalesund.  
 Gundersen, Adolf, Frederikstad.  
 Guthormsen (C.), (ancien Guthormsen et Shephred, Slotsgt. 5, Christiania.  
 Haak (L.), et Cie, Elveg 5, Christiania.  
 Hagelien (Algred), Walkenodrrfsgt, 12, Bergen.  
 Hammer et Lindstad, Raadhusgaten 20, Christiania.  
 Hansen (A.-C.), Larvik.  
 Haugar Hermetikfabriken, Haugesund.  
 Hausvik (Einar), et Cie, Vaerfsgt. 2 A, Bergen ; et Stavanger.  
 Keilmann (A.) (Christiania Filfabrik), Tromsøgt 12, Christiania.  
 Henniksen (G.-A.) et Cie, Ruselokveien 4, Christiania.  
 Hinsch, Rudolf, Sandefjord et Bergen.  
 Hiorth Olof Karl Johansgade 27, Christiania.  
 Hjelte (Carl), Grand Hôtel, Christiania.  
 Hjelte (G.-J.), Tordenskjoldsgate 11, Christiania.  
 Hordaland Sardine Cie A/S., Torvalm 31, Bergen.  
 Hudtwalcker et Cie, Toldbodgade 8 n, Christiania  
 Ingolf (Skandegate 8, Stavanger.  
 Interchange Limited A/S., Toldbogate.  
 Jacobsen et Braastad, Toldbogt 35, Christiania ; et Aalesund.  
 Jaeger (T.-C.), Sjogatan 10, Christiania.  
 Jaeger Sardine Factories, A/S., Haugesund.  
 Jakhelln, (C), Lakkegatan 16, Christiania.  
 Jensen, Hermann, Skippegt. 144 ; K. Adellersgt, 34, Christiania.  
 Jensen, Holga (Agent pour Hugo Stinnes), Storningsgaten 4, iii Christiania.  
 Johannesen (Albert), Chr. Krohsgt, 3, Christiania.  
 Johnsen, A. Skein.  
 Jorgensen (J.-S.), Kjobmandsgt, 28, Trondhjem.  
 Juul, Niels et Cie, Kongensgt, 2, Christiania.  
 Krogh (G.-F.) (von) Christiania et Sandejord.  
 Krogh (Rasmus), Christiansund, N.  
 Larsen (Oscar), Aalesund.  
 Larsen Gerh. L. Skippergt. 20, Christiania.  
 Lassen (Carl), Raadhusgt, 5, (anciennement à St. Strandg. 1), Christiania.  
 Londoner. Bazar, Strandgt. 29, Bergen ; Torvgt. 17 n, Christiania.  
 Melbeye (H.-C.-A.) Kongensgt. 31, Christiania.  
 Michels (Alfred), Toldbodgaten 11, Christiania.  
 Moller (E.-D.), Skippergatan 9, Christiania.  
 Mortensen (Th.), Skippergt. 20, (anciennement de Prinsensgt. 2 n), Christiania.  
 Motzfeldt et Sanner, Toldbodgt. 30, Christiania.  
 Müller (H.-A.) et Cie, Karl Johensgt. 27 (anciennement à Drammensveien. 104 c).  
 Munchs (Cornelius), Efterfølger, Dronningensgt., 13, Christiania.  
 Nilsen (Olaf), Trondhjem.  
 Noitral, A. S., Stavanger.  
 Nordisk Gumm Magasin, Kirkegade, 17, Christiania.  
 Noreng Helge, Tomtegade 10, Christiania.  
 Norsk. Elektrokemisk A/S., Toldbodgt, 35, Christiania ; Kragebo et Dalfoss.  
 Norsk Tarmindustri A/S., Bækkelt., Christiania.  
 Norwegian Sardine Cie, Kopervik.  
 Obermann (W.), Dronningensgt 13, et Ormoen, Christiania.  
 Olsen (Carl O.), et Kleppe, Verksgt. 78, Stavanger.  
 Olsen Hans (J.), Skagen-Kåien 22, Stavanger.  
 Olsen, Kornelius (Somrfabrikken « Victoria »), Bredgt. 10, et Jorenholmsgt. 14, Stavanger.  
 Olsen, Wilhelm (A.-S.), Strandgt. 95, Bergen.  
 Parelus et Lussius, Christiansund.  
 Pein et Hartmann, Kirkegt. 17, Christiania.  
 Pettersen, Ant., Skippergd. 28, Christiania.  
 Pettersen (Joh.) (propriétaire de la Kaffeekompagnie), Frederikstad.  
 Ploym Gottfried, Skippergt. 7, Christiania.  
 Prosch (Carl B.) (Jacob Waal et Otto Authén), Prinsensgt, 23, et Ths Hefteygt, 1, Christiania.  
 Ravn Ragnvald, Engen 18, Bergen.  
 Rieber (G.-C.) et Cie, A/S., C. Sundtst, 29 et 35, Bergen.  
 Ribers Filial A/S, O. Tryggvg. 6, et Fjordg, 46-48, Trondhjem.  
 Riegen (H.-F. von), Prof Dahlgate, Christiansand.  
 Rubenstein (O.), Strandgt. 29, Bergen ; Torvgt, 17 n, Christiania.  
 Rusten (Erik), Bergen.  
 Saltlager (A.-S.) (A. Meyer Johnson et Johan Heldal), Bergen.  
 Samuelsen's Expeditionsforretning Finnegrda, 6, Bergen.  
 Sardinfabriken « Norrig », Lervig, 33, Stavanger.  
 Srhimmelpfeng et Cie, Christiania.  
 Sihjolberg, Ragnar, Bodo.  
 Schlytter (A.-S.), Skippergt, 19, Christiania.  
 Schlotz (P.), Bergen.  
 Simonsen (Henry), Jernbanegt, 19, Christiania.  
 Smith (Jorgen), Arendal.  
 Staudenmann, Karl, Nordregt, 20, and P. O. Box 147, Trondhjem et Kragero.  
 Stavanger Conserves Fabrik, Lervig 45, Stavanger.  
 Stavanger Sardine Cie A/S, Stavanger.  
 Steffensen (Chr.-G.), Aalsund.  
 Stensrud (Einar), Skien.  
 Stinnes, Hugo, A/S., Stortingsgaten 4, iii, Christiania.  
 Tangevald, L. A., A/S., Toldbodgade 8 b, Christiania.  
 Thiis, C, Houge, Jorenholmsgt, 256 et Kongstgt. 52, Stavanger.  
 Thorvaldsen, Hjarmar et Cie, Kirkegaten 6 b, Christiania.  
 Troye Johan A/S., Nordnesgt. 11, Bergen.  
 United Sardine Factories, Bergen ; Jelseg 45 ; et Lervik, Stavanger.  
 Usin's électrochimiques de Hafslund, Sarpsborg.  
 Vendelboe, John et Carl, Prof. Dahlgatan 3, Christiania.  
 Viking Canning Cie, Limited, A/S., Kopervik, près Bergen.  
 Waage, Thorbjorn, O. Holmezt. 22 ; et St. Svithinsgt. 24, Stavanger.  
 Waal (Jacob), Prinsensgt. 23, Christiania.  
 Walther (Henri), Gronlandsteret, 45 et 53, Christiania.  
 West Norwag Canning Cie, St. Skippergt 4, Stavanger.  
 Wiencke (A.) ; Bygdøe Allé 9, et Behrengate 7, Christiania.  
 Wiencke (Hermann), Tordenskjoldsgade 1, et Behrengate 7, Christiania.  
 Witzoe, Endre Christiansund.

## PAYS-BAS

- Adler et Oppenheimer (N.-V.), Prinsengracht 379, Amsterdam.  
 Aker (P.), Andijk.  
 Algemeen (N.-V.), Commissie Handels Bureau, Nieuwe Uitleg 6, la Haye.  
 Allgemeine Electricitats Gesellschaft, Install. Bur., Keizersgracht 121, Amsterdam.  
 American Importing Cie (M. Kattenburg), Keizersgracht 197, Amsterdam.  
 Amsterdamsche Caoutchouc Cie, Amsterdam.  
 Anthraciet Handelsreuniging, Boompjes 70, Rotterdam.  
 Asteroth, Friedr., Maaskade 132, Rotterdam.  
 Bacher (Augus), fils, Wijnhaven Z. Z. 108, Rotterdam.  
 Bakker (S.-W.) Ymuiden.  
 Barnat (J.), Keizersgracht 302-304, Amsterdam.  
 Bella (M. de la), 2<sup>e</sup> Jan van der Heydenstraat 2, Amsterdam.  
 Berger et Wirth, Spuistraat 46, Amsterdam.  
 Bergsma (Agentuur et Commissiehandel) (I.-J.-L. Verhoeven), Reguliersgracht, 28, Amsterdam.  
 « B. E. fils », Graaf Florisstraat 7, Amsterdam.  
 Beuningen (D. G. Van), Rotterdam.  
 Binneveld et Schellen, Boompjes 4 on ; Pickstraat 63B, Rotterdam.  
 Bocker (L.) et Cie, Postbus, 78 ; Boompjes, 30A, Rotterdam.  
 Borner (G.-A.-A.), Nicolas Witsenkade, 30, Amsterdam.  
 Bosnak (Hermar.), Frans van Mierisstraat, 31, Amsterdam.  
 Bosnak (Michel), Nieuwe Heerenrgacht, 151, Amsterdam.  
 Brands (Th.-E.), Rokin, 95, Amsterdam.  
 Brasch et Rothenstein, Heerengr., 320, Amsterdam ; Boompjes, 40A, Rotterdam et Flushing.  
 Bruijn (P.-C. de), Raadhuisstraat, 4, Amsterdam.  
 Buck (Geo) junior, Rotterdam.  
 Buitenlandsche Handels Maatschappij (compagnie commerciale étrangère), Haagsche Veer, 55, Rotterdam.  
 Bunge et Cie, Dam, 2, 4, 6, Amsterdam.  
 Calkoen et Cie 92-96, Rokin, Amsterdam.  
 Chirurgische Instrumentenfabriek N. V. (Voorheen Loth et Stopler), Trans, 1, Utrecht.  
 Cohen-Goldschmidt, Oldenzaal.  
 Cohn (Gustav) (Holland et America Import et Exjort Cie), Het Witte Huis, Rotterdam.  
 Continental Caoutchouc et Gutta-Percha Cie, Prinsengracht, 1077, Amsterdam.  
 Deventer Glas Maatschappij, vóórheenn J. Pouwels Coelingh (N. V.), Deventer.  
 Dijk, (Jac P. M. an), Berkelsche Laan, 16, Rotterdam.  
 Driel's (van) Stoomboot en Transport Oudeen, Maaskade O. Z. 114, Rotterdam.  
 Drost (Robert), Nieuwtr. 54, Terneusen.  
 Drukkerij (N.-V.), v/h Henri Berger, Stationsweg, 15, Bois-le-Duc.  
 Duffhaus (C.-W.), Stieltesstraat, 20-22, Nimègues.  
 Duiker (J.), Weteringschans, 171, Amsterdam.  
 Duncan Doring (E.) et Cie (maintenant Weinberg (F.) et Cie), 51-53, Coolsingel, Rotterdam.  
 Eerste Hollandsche Export Compagnie, Amsterdam.  
 Eil (Joseph), Maaskade, 164, Rotterdam ; et Schiedam.  
 Erbfelder Handels Export Maatschappij, N. Z. Voorburgwal 58-60, Amsterdam, et Spuistr, 31-33.  
 Elster et Cie, Nijverheidsstraat, 3, Rotterdam.  
 Erdman et Hethey, Kezersgr. 369/373, Amsterdam.  
 Esslerk Limited, Geldersche Kade 21-a, Witte Huis, Wijnhaven, 3 ; et Koningsteeg, Rotterdam.  
 Fischer (A.), Amsterdam.  
 Fischer (Bernard), Amsterdam.  
 Fischer (Leon), Amsterdam.  
 Fischer (Maurice), Amsterdam.  
 Fortuin Hzn. (A.-J.), Nicolaas Maessstraat, 77, Keizersgracht 372, Amsterdam.  
 Frankfurter (A.-G.), für Rhein und Main Schiffahrt, Rotterdam.  
 Ganser, Dr. (R. F.), Hertem, près Roermond.  
 Goldmmutz (Joe. Paul, Max. Romi, Léon, Michel), Amsterdam et Scheveningue.  
 Goldstück-Hainze et Cie, Keizersgr. 58, Amsterdam ; et Scheepmakershaven, 27, Rotterdam.  
 Goudzwaard (A.-W.-M.), et Kolff, J. M. Pelikanstraat, 25, Rotterdam.  
 Grootkerk (S.) junior, Linnaeusstraat, 45, Amsterdam.  
 Haersolte (H. Van), 91-a-95, Goudscheijweg, Rotterdam.  
 Haller (C.), 152, Vondelstraat, Amsterdam.  
 Hanno (Heinrich), Nieuwland, 4, Rotterdam.  
 Heinz (N. V. Voordeem J.), Glas et Kristalhandel, Nieuw Buinen.  
 Herzfeld (L. H. Van), Wijnhaven, 24B, Rotterdam.  
 Hoeckel (P. Van), Kruisbroedershof, Silertogenbosch.  
 Holland and America Import Export Cie (Gustav Cohn), Het Witte Huis, Rotterdam.  
 « Hollandia » Export C<sup>o</sup>, Postbus 497 et Keerweerlaan, 21, Rotterdam.  
 « Hollandia » Textiel Maatschappij, Enschede.  
 Import Kantoor, Amsterdam.  
 Ingenohl, C., Witte Huis, Wijnhaven, 3, Rotterdam.  
 Itschert et Cie, Coolsingel, 33, Rotterdam.  
 Kan, Alfred Abraham, J. Lzn., van Aemtelstraat 2 c, Amsterdam.  
 Kaufmann's Huidenhandel (N. V.) (autrefois (S. G.) Kaufmann), Ruigeplaatweg, 41, Rotterdam.  
 Kehlenbrink (G.) Junior, Wijnstraat, 117, Rotterdam.  
 Klemb'ts (Paul), Scheepsagentuur Maatschappij, Boompjes, 16, Rotterdam (directeur Seger G., Klunk).  
 Klop (P. W. H.), Raadhuisstraat, 18, Amsterdam.  
 Klostermann (Bernard), 181, Willemsparkweg, Amsterdam.  
 Klunk, Seger (G.), Boompjes, 16, Rotterdam.  
 Koch et Cie, Transport Gesellschaft, Nieuwland, 3, Rotterdam.  
 Koenigsfeld (J.-H.), Willemskade, 19, Rotterdam.  
 Kommet (N. V. de), v/h Dumonceau Frères, Kanaaldijk, St. Pieter, près Maastricht.  
 Konig (H.-W.) et Cie, Paul Krugerstraat, 8, Rotterdam.  
 Koning, Carel (A.) et Cie, Keizersgracht 209, Amsterdam.  
 Krom et Cie, Keizersgracht 405, Amsterdam.  
 Kruthoffer et Doll, Veerkade 8, Rotterdam.  
 Kupsch et Abas, 2 B, Kostverlorenkade 23-24, Amsterdam.  
 Lamm frères, Weteringschans 84, Amsterdam.  
 Langel's A. W. de), Thee Handel N. V., Wijnstraat 113, Rotterdam.  
 Leeuw (Simeon de) et Cie, Kloveniersburgwal, 72, Amsterdam.  
 Lichtenstein (M.), Leuvehaven 34 b, Rotterdam.  
 Lichte (F.-J.), Sarphatipark 68, Amsterdam.  
 London (S.-N.), Damrak 28-30, Amsterdam.  
 Loo (J. Van) et Cie (prête-nom de Roland Transport A/G), Kromme Waal 22, Amsterdam et Leuvehaven 32, Rotterdam.  
 Lucardie (Willem) Maastraat 8 B, Rotterdam ; Courtral et Leeuwarden.  
 Maier (C.-G.), Actien Gesellschaft, Westerst. 39, Rotterdam.  
 Mannheimer Lagerhaus Gesellschaft, Pr. Hendrikkade 160 a, Postbus, 482, Rotterdam.  
 Mayer et Cie, Westerstraat, 38 b, Rotterdam.  
 Meiger et Cie, Stationsweg E 99, Velsroord.  
 « Metropol » Gasploulichtfabrik (Gloeikousjesfabrik), Parkstraat, 15, Arnhem.  
 Mentz (H.) Junior ; Mentz (Heinrich) ; Mentz (Hermann) Senior, Ceintuurbaan, 346, Amsterdam.  
 Mijnaerends, Keizersgr. 203, Amsterdam.

Mijnbouw Maatschappij « Aequator » Theresiastraat, 109, La Haye.  
 Mohrmann (J.) et Cie, Handels Vereeniging voorheen, Keizersgr.  
 203, Amsterdam.  
 Molenberg et Dekker, Stationsst., 53, Zaandam.  
 Mornickendam, D. Zomerhofstraat, 71 b, Rotterdam.  
 « Monopol » Gasgloeilichtfabriek, Prinsengracht, 487, Amsterdam.  
 « Monopol » Thee-onderneming, Wijnstraat 113, Rotterdam.  
 Nagtegaal E., Haringvliet, 47, Rotterdam.  
 Nederlandsche Asbestos Maatschappij, N. V., Willemskade 19, Rotterdam.  
 Nederlandsche Huistelefoon Maatschappij, Frederiksplein, 28, Amsterdam ; Zuidblaak 38, Rotterdam ; Westeringkade 2-4 ; et Juliana van Stolberglaan 82, La Haye.  
 Nederlandsche Ijzerhandel Maatschappij, Tot Voorzetting der Zaken, Afdeling Enthoven, La Haye.  
 Nederlandsche Ijzerhandel Maatschappij, Tot Voorzetting der Zaken, Afdeling Hartelinst, Leeuwarden.  
 Nederlandsche Import et Export Handelsvereniging, Stationsweg 54 b, Rotterdam.  
 Nederlandsche Maatschappij Voor Overzee Commissiehandel, 89, Wesperszijde, Amsterdam.  
 Nederlandsche Papierhandel (N.V.), Prinsengracht 526, Amsterdam.  
 Neue Karlsruher Schiffahrts Actien Gesellschaft, Rotterdam.  
 Nievelt et Cie, Dordrecht.  
 Norden (J.), Stationsweg 43, Rotterdam.  
 Olie et Verfabriek « de Slie » NV., Waterkade 6, Schiedam.  
 Olfiers (L.-N.-G.), Keizersgracht 70, Amsterdam.  
 Orenstein et Koppel (V/h) Fabrieken Voor Spoorvegmateriaal, Voorburgwal 227, Amsterdam.  
 Ossenrijver (E.), Leuvehaven 55, Rotterdam.  
 Ouden (J.-H., den) Watergraafsmeer, n 2, et Frederiksplein 45, Amsterdam.  
 Ozonwerken « Nederland » Schiedam.  
 Peereboom (S.) et Cie, Taludweg 45, Hilversum.  
 Perlstein (Van) et Cie, Singel 512, Amsterdam.  
 Pels (H. Van der), Pzn Clemenstraat 60a et Wolphaertstr 2 a, Rotterdam.  
 Poorter (Joseph de), Veerkade 83, Rotterdam.  
 Poortershaven Handelsrichtingen, Maaskade 27, Rotterdam.  
 Post, Van der Burg et Cie, Willemsplein 11, Rotterdam.  
 Praag Sigaar (S. van), Weesperplein 1, Keizersgracht 137 et Swamwerdanstr. 48, Amsterdam.  
 Prins (E.-L.), Nieuwehaven 115 a, Rotterdam.  
 Rhein et See Schiffahrts Gesellschaft, Rotterdam.  
 Rhein et See Speditions Gesellschaft, Rotterdam, « Rhenus » Transport G. m. b. H., Nassaukade 1, et Nassauhv n 1, Rotterdam.  
 Richter (L.-A.) et Cie, Stationsweg 24, Rotterdam.  
 Rijnberk (W.-E. Van) Wijnhaven 26, Rotterdam.  
 Roemer (J. Vander) et Cie, Hondiusstrat 10 b, Rotterdam.  
 Roland Transport (A.-G.) Leuvehaven, 32, Rotterdam et Kromme Waal 22, Amsterdam.  
 Rompa (J. Van), Dejongestraat, Terneuzen.  
 Roselius et Cie, N. Spiegelstr. 26 (au coin de Keizersgracht 592-94), Amsterdam.  
 Rotterdamsche Export Handel (SSchnitze Gehr.) 2, Gelderschestraat, Rotterdam.  
 Ruijter (de) et Cie, Linke Rottedake 145, Rotterdam.  
 Schenker et Cie, Calandstr. 49-51, Rotterdam.  
 Schnitzer Gehr., Gelderschestraat 2, Rotterdam.  
 Schoffer et C<sup>o</sup>, 52, Zuiblak, Rotterdam.  
 Schrevel's Import en Exporthandel, N. V. Hk., Bechter Rottedake St, Rotterdam.  
 Schroers, Stoomvaart Maatschappij, Prins Hendrikkade 82 b, Rotterdam.

Schumacher, D. Dufaystraat 2, Amsterdam.  
 Schuyt, J. et A. Van der Maeskade O. Z. 29-30, Rotterdam.  
 Schweders y's A.H. Succ's, Gravendijkwal, 100, Rotterdam.  
 Seiler, F. Danarak 59, Amsterdam.  
 Slavenburg (J.-L.), Vijverhofstrata, 8-92, Rotterdam.  
 Steenkolen Handelsvereniging, Boompjes 65 b, Rotterdam et Rijnkade 1, Utrecht.  
 Steinweg, C., Willemskade 20, Rotterdam.  
 Stolberg, Jr. (J. E.) et Cie, Reguliersdwarsstr. 73, Amsterdam.  
 Strassburger Rheinschiff Gesellschaft, Rotterdam.  
 Swartberg (Léon), et C<sup>o</sup>, Vijverhofstraat, 147, Rotterdam.  
 Tas Ezn, J., Nieuwendijk, 197-0, Amsterdam.  
 Thee Maatschappij « DE Chirées », Wijnstraat, 113, Rotterdam.  
 Transport Kontor « Bergleite », Maaskade, 174, Rotterdam.  
 Vereinigte Spediteur et Schiffer Rheinschiff (A.-G.), Boompjes 16, Rotterdam.  
 Versteegen (J.-H.), Goudschesingel 26, Rotterdam.  
 Visser (E.-E.) et Zonen Handelsvereniging, Kromboomsloot 57, Amsterdam.  
 Voigt (F.-A.) et Cie, 16 Boompjes, Rotterdam.  
 Voss et Langen, Pr. Hendrikkade 82 a, Rotterdam.  
 Vulcaan Coal Cie, Veerkade 6, Rotterdam.  
 Vulcaan (N. V.) Handels En Transport Maatschappij, Veerkade 6, Rotterdam.  
 Wallig, Gebruder, Singel 260, Amsterdam.  
 Wambersie et fils, Calandstraat 5, Rotterdam et de Ruyterkade, Amsterdam.  
 Weinberg (F.) et Cie (autrefois Duncan Doring (E.) et Cie), Coolsingel 51-3, Rotterdam.  
 Weismann (Charles), Haagscheveer 35 a, Rotterdam.  
 Wessel, (D.), Boymanstraat et V. Hogendorpsplein, 5, Rotterdam.  
 Wiegman's Bank, Heerengr. 412, Amsterdam.  
 Wiener (H.) et Cie, Raadhuisstraat 3, Amsterdam.  
 Wigleven (J.-H.) (de la Zeeppoeferfabriek « Het Bleekertje »), Scheepmakershaven 29, Rotterdam.  
 Wolfowicz (Salomon), Scheveningen.  
 Wouden (G. Vander), 203, Keizersgracht, Amsterdam.  
 Würdemann (L.), Heerengracht 158, Amsterdam.  
 Ykel (D.), Frederiksplein 12, Amsterdam ; (anciennement : Hoogendijk 112, Zaandam).  
 Zee (P. et S.) (van der), Vierambachstraat 26 ; Coolsingel 53, Rotterdam.  
 Zietzschmaen (M.), Maastraat 17, Rotterdam.  
 Ziekenoppasser (W.), Amstel 196, Amsterdam.  
 Zuid-Hollandsche Blikdrukkerij Speelgoed et Emballage Fabrieken (J. Norden), Jacol Catsstraat 113 b, Rotterdam.  
 Zuid-Hollandsche Gloeikousjesfabriek, Schiedam.

## PORTUGAL

Adler, Viuva de Hermann, rue dos Fanqueiros, 81, Lisbonné.  
 Allgemeine Electricitäts Gesellschaft (Thomson Houston (Ibérica)), rua Candido dos Reis 109, rua das Carmelitas 109, Oporto ; Galeria de Paris 11, El Largo do Corpo Santo 13, Lisbonne.  
 Artino (Joaquim da Assumpcao Santos), travessa Oliveira à Estrella, 19, 4<sup>e</sup> Lisbonne.  
 Bachofen (H. et A.) Lehrfeld, rua Nova de S. Domingos 22, Lisbonné.  
 Bayer (F.) et Cie, rua das Flores 139, Porto.  
 Breyman (A.), von, Madère.  
 Brucher (Ch.) et Commandita, rua de Cedofeita 245, Oporto.  
 Burmeister (J.), rua de Arco Bandeira (rua dos Sapateiros) 39, Lisbonne.  
 Burmester, Herman et Cie, rua Infante D Henrique 87, Oporto.  
 Burmester (J.-CE.) et Cie, rua de Bellomonte 30, Oporto.

Camacho (Luiz-Edwardo) et Cie, travessa do Suido 26, Funchal, Madère.

Carvalho (R.-H.), rua do Arco Bandeira (rua dos Sapateiros), Lisbonne.

Cast (H.-F.), rua da Alfangea 160, Lisbonne.

Cesche (E.), Madère.

Cobo (Ramon), rua do Commercio 28, Lisbonne.

Companhia Aleman de Depositos de Carbon Limitada (Deutsches Kohlen Dépôt), Madère.

Companhia do Congo Portugez, rua do Commercio 35, Lisbonne.

Daehnhardt et Cie, rua da Magdalena 75, Lisbonne.

Deutsches Kohlen Dépôt (Compania Alemana de Depositos de Carbon Ltda.), Madère.

Duetting et Gaa, Madère.

Edelheim (Emilio) et C<sup>o</sup>, successeur, traessa dos Congregados, 80, Porto.

Fernandes (Manuel-Luiz) et commandita, praça do Commercio, 7, Lisbonne.

Furbringer et Cie, rua de Pasos Manoel, 189, Porto.

George, Ernst, successeurs, rua da Prata, 8, Lisbonne.

Gomes de Amorim (Francisco), praça dos Restauradoes, 53, Lisbonne.

Gottschalk (Arthur), rua de S. Bento, 178, (anciennement de rua das Praças, 30) Lisbonne.

Hahnfeld et Gellweiler, praça do Duque da Terceira, 4, Lisbonne.

Heise (Georg), Escadinhas da Saude, 2; rua do Commercio, 35, Lisbonne.

Hoffmann, Viuva de Oswald. Calçada do Correio Velho, 3, Lisbonne.

Hoffe (Adolpho) et Cie, rua do Ferreira Borges, 8, Porto.

Issel (Fr.), rua dos Retrozeiros, 60, Lisbonne.

Jacobi (N.) et Cie, rua da Nova Alfandega, 76, Porto.

Jeremias (E.), Largo do Campo Santo, 13, Lisbonne.

Kamp, Thumann et Cie, rua Elias Garcia, 38, Porto.

Katzenstein (Ed.), Succrs., rua de Bellomonte, 39, Porto.

Katzenstein (Hermann), rua dos Fanqueiros, 65, Lisbonne.

Kendall, Vasconcellos et Passos Limitada, galleria de Paris, 11, Porto.

Kramer (W. O.), rua das Flores, 31, Porto.

Kretzmar (R.), Funchal, Madère.

Leuschner (Bernhard), rua Infante D. Henrique, 63, Porto.

Lyncke et Cie Limitada, rua da Conceição, 85, Lisbonne.

Marcus et Harting, rua dos Fanqueiros, 136, et rua do Commercio, 45, Lisbonne.

Marum (Wm. Funchal), Madère.

Mellert (José-Antoine), Lisbonne.

Mendes (A.), rua, 24 de Julho, Lisbonne.

Mendes (José), rua das Flores, 139, Porto.

Negalha (J.-M.), Sines, Estremadura.

Perez (José), rua do Alecrim, 73, Lisbonne.

Peres (Vasco Manoel da Costa) (alias Manoel Peres), Escadinhas Damasceno, Monteiro, 18, Lisbonne.

Perlstein (Van) et Cie, rua da Conceição, 70, Lisbonne.

Pfeill (Emil), rua Formosa, 400, Porto.

Prats (oJosé), Sines, Estramadura.

Puls, Guilherme et Company, rua da Nova Alfandega, 108, Porto.

Reinhardt (Ricardo), rua da Alfandega, 118, Lisbonne.

Reys, Fernandez et Baptista (Antonio Leonardo da Silva Reys; Bernardo Eugenio Vieira Fernandez; Jacinthe Ferreria Baptista), Calçada do Correio Velho, 3, a Sé, Lisbonne.

Roths (Carlos), rua de Bellomonte, 89, Porto.

Schimmelpfeng et Cie, rua de Santa Justa, Lisbonne, rua das Carmelitas, 100, Porto.

Schmidt (A.), Funchal, Madère.

Schneider (Oswald), rua Nova do Almada, 11, Lisbonne.

Serviço Costeiro a vapor, Lisbonne.

Siemens Schückerl Werke Limitada, rua Augusta, 27, Lisbonne.

Silva (Francisco-Eduardo-Moreira Da), Avenida Casal Ribeiro, 7, Lisbonne.

Sociedade Insulana de Transportes Maritimos Ltda., Funchal, Madère.

Streil (Otto von), Funchal, Madère.

Stüve (W.), et Cie, rua Infante D. Henrique 75, Porto.

Taylor (Filippe), rua Vieira da Silva 19, Lisbonne.

Timm (Charles), rua da Patra, 8, Lisbonne.

Wald (G.), rua de S. Francisco 4, Porto.

Waltz (F.), Funchal, Madère.

Wegehenkel (Arthur), rua das Condominhas, Porto.

Weinstein, Martin et Cie, rua do Commercio, 49, Lisbonne.

Wiedemann (Max) et Cie, rua da Prata, 108, Lisbonne.

Wimmer (J.) et Cie (Johannes, Hans et Max Wimmer), rua da Magdalena, 45, Lisbonne.

Wimmer (Luise-S), rua da Magdalena, 45, Lisbonne.

Wischmann (Otto), rua do Largo do Corpo-Santo, 6, Lisbonne.

Ziems (Otto), rua do Commercio, 99, Lisbonne.

## SUEDE

Akerman et Dahl, Norrköping.

Allgemeine Electricitäts Gesellschaft, Kard ansmakareg 9, Stockholm.

Allmänna Handl. (A/B), Hamngatan 5 b, Stockholm.

Almqvist (Carl), Ystad.

Alpen (H.), Magasinskvarte 3 a, Gothenbourg.

Andersson (Axel), Tornea.

Andersson (Leopold), Fjallgatan, 6, Gothenbourg.

Andersson et Linberg (A.-B.), Stora Badhusgatan, 6, Gothenbourg.

Audersson (S.), Augus, Skeppsbron, 3, Malmö.

Apoteket Kronan, Korsgatan 3, Gothenbourg.

Appelbon, Nils (de P.-L. Engstam A. B.), Drottning. 81, Stockholm.

Artberg (Eskil), Birgerjarlgatan 6, Stockholm.

Arvum (A. B.), V. Hamng. 14, Gothenbourg.

Bagges Import Agentur., O., Hamngt. 50a, Gothenbourg.

Beijers (John), Skofabrik (A/B), Flemminggatan 59, et Kronobergsg. 9, Stockholm.

Berg (Victor), Malmtoergsg 5, Stockholm.

Bergman et Cie, Birgerjarlgatan 15, Stockholm.

Berne (O.) et Cie, S. Promenaden 57, Malmö.

Bernstöm (Gustaf), Kornatan, 3, Gothenbourg.

Bexelius (Henrik H.-G.), la Kungsholmsbrog, 27 et Valing, 42, Stockholm.

Biehl (G.), Malmö.

Blomquist, Olof et C<sup>o</sup>, Oscarshamn.

Bohm (A.-B.) (J. M.), Skeppsbron, 40, Stockholm.

Bosjen (C.-V.), S. Hamngatan, 59, Gothenbourg.

Bojsen (Sture), Foreningsgaten, 42, Malmö.

Brattstrom (Johann), Kungsholms Hamnplan 7, Stockholm.

Burchard (Adolf), Drattningg. 4, et Strandvogen, 29, Stockholm.

Christiernin (C.), Vasag, 15-17, Stockholm.

Dahlstrom (Otto), Bredgr. 2, Stockholm.

Daumichen (Max), Stockholm.

Deijenberg (Carl), Sodran Vagen, 30, Gothenbourg.

Dressfalls Grufvor Och Malmförädlingsverk (A/B), Rosenbad 2, Stockholm.

Eckner (Albin), Surbrunnsgatan 6, Gothenbourg.

Edstrand freres, Jorgen Kneockg., 2 et Skeppsbron, Malmö.

Edstrom (Simon), Skeppsbron 11, Malmö.

Engstrom et Jaepfelt, PerVeijergs 3, Malmö, et Gothenbourg.

Engstam (P.-L.) (A/B), Drottning 81, Stockholm.

Fallenius et Lefflers (A/R), V. Hamngatan 5, Gothenbourg et toutes branches en Suède.

Forstners Paraplyfabrick (C. E.) A/B Galma Kungsholmbrogatan, 34, Stockholm.

Fraenckel, Moritz et Cie, Gothenbourg.

Fredikson (G., de P. L. Engstam A/B), Drottningg 81, Stockholm.

Fridafors Fabriks (A/B), Fridafors.

Gleitsman (E.-T.), Tralleborg.

Goldstück, Hainze et Cie, Drottning 5, Gothenbourg.

Gotthardt (Hermann), Jorgens Kocksg. 4, Malmö.

Grafford (J.), Katarinavagen 11, Stockholm.

Gredt (Paul), Stockholm et Malmö.

Hammar (John) et Cie, Währendorffsg 6 (anciennement à Vasagatan, 6), Stockholm.

Hamren (J.-S., de P. L. Engstam A/B), Drottning 81, Stockholm.

Hansen's (M.), Fabriker (A/B), Arsnalsgat, 3, Stockholm.

Hanson (Wilhelm et Cie), Vasagatan, 6, Stockholm.

Hansson (Elof), Packhuspl, 2, Gothenbourg et Stockholm.

Hartack (Doctor Ernst), Partille, Gothenbourg.

Harmen (Wilhelm) (A/B), Vasag 15-17, Stockholm.

Hartig (Hugo), Währendorffsg, 4, Stockholm et Gothenbourg.

Henriksson (Axel), Brunkebergstorg, 15, Stockholm.

Herrstrom (Sigfrid), Kungsgatan, 30, Malmö.

Humbert (Hermann), Artillerigatan, 6, Stockholm.

Jaepelt et Son, Malmö.

Jager (Wilhelm), Lulea.

Japanska Magazinet, Birgerjarlgatan, 6, Stockholm.

Johannsen (Nikolai), Steppbron 18, Stockholm.

Johnson (Eric R.), Komendorsg. 17, Stockholm.

Jonsson et Krafft (V.), Hamngt, 14, Gothenbourg.

Kjellberg (J.-A.) Sonner, O. Hamngatan 19, Gothenbourg.

Klippans-Chromlader Fabriks (A./.), Klippan rpès Malmö.

Kronans Droghandel (Gustaf Bernstrom), Korsgatan 3, Gothenbourg.

Kürzel (F.), Frederikborg, Malmö.

Lagerlof's (Sam.), Maskinbyra, Centralpalatset, Stockholm.

Larsson (Adolf), Orebro.

Lassen (Carl), Slüssplan 63, Stockholm ; Kungsg. 4, Gothenbourg.

Levin (Sigismund), Landskrona.

Linden et Lindstrom, Gothenbourg.

Lubin et Cie (A/B), St. Vallug. 9, Stockholm.

Malmö Korkfabriks (A/B), Malmö.

Malmö Yllefabriks (A/B), St. Nyg. 50, Malmö.

Mein, Peder et Cie, N. Hamng. 6, Gothenbourg, et Malmö.

Meyerson (Joseph), Norrlandsgatan 16, Stockholm.

Moser (Eugène), Odenq. 22, Stockholm.

Nordiske Gummifabrik (A/S), Trelleborg.

Pettersson (Miss L.), Brunkebergstorg 15, Stockholm.

Prytz The Import, Gothenbourg.

Rapp (David) (A/B), Skeppsbron 18 ; Kammakareg 12, Stockholm.

Reinheimer (Phillip), Stockholm.

Ritter (A.), Sodra Promenaden 57, Malmö.

Roberg (Tycho), Skeppsbron 1, Gothenbourg.

Rondorf, Conrad, Norrtullsg. 55 Stockholm.

Rudeberg (A.), Drottningatan, 11, Stockholm.

Sahlberg (Th.) et Cie Kaptensgatan, 15, Stockholm.

Schaub et Cie (A/B), Lindvagen, Stockholm.

Schipmann (Heinrich) (A/B), Brodgr. 2, Stockholm.

Schlasberg, Henning et Cie, Landskrona.

Schmitz (August), Stora Nyg. 50, et Malmbergsg 7, Malmö.

Schuchardt et Schütte's Filial, Vasagatan 24, Stockholm.

Seiden (H.), Vallingatan 37, Stockholm.

Specialjara (A/B), Kungsholmgatan 14 (anciennement à Kungsgatan 56), Stockholm ; Gothenbourg.

« Standard » Industri A/B, Gustav Adolfs Torg 15, Stockholm.

Steinmetz et Knersch (A/B), Jakobsbergsgatan 26, Stockholm ; et Sodergatan 26, Malmö.

Stockholms Skofabrik (A/B), Hornsgatan 160, et Brannkyakagatan 167, Stockholm.

Stockholms Yllefabrik, Reymersholm, Stockholm.

Sveriges Forenade Konservfabriker, A. B. Hamngatan 2 et Garda, Gothenbourg.

Svenska Hud et Skinnaffaren (James Meyer), Pildamsvagen 3 B ; Rosenlundsgatan 19, Malmö.

Svenska Limammesfabriken Komanditbolag, Franz Meyer et Cie, Landskrona.

Svensson (C.-V.) et Cie (A/B), Exercisgatan 16, Malmö.

Svensson (Henry W.), Helsingborg.

Winkler-Rathlew (S. W.), Helsingborg.

**ARRÊTÉ DU DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION, établissant la liste des Laboratoires Officiels chargés de procéder aux contre-expertises en matière de répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.**

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION,

Vu le Dahir du 14 octobre 1914 (23 Kaada 1332), sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, complété par le Dahir du 19 mars 1916 (14 Djoumada I 1334) ;

**ARRÊTE :**

ARTICLE PREMIER. — Les Laboratoires officiels auxquels seront confiées les contre-expertises prévues par l'article 35 du Dahir du 14 octobre 1914, modifié et complété par l'article 2 du Dahir du 19 mars 1916, sont les suivants :

*Vins*

MM. GAYON, Directeur de la Station Agronomique et OEnologique de Bordeaux, Cours Pasteur, Bordeaux ;

FILAUDEAU, Directeur du Laboratoire Central de la Répression des Fraudes, 42 bis, Rue de Bourgogne, Paris ;

ROOS, Directeur de la Station OEnologique de Montpellier.

*Vins Mousseux*

MM. FILAUDEAU, Directeur du Laboratoire Central de la Répression des Fraudes, 42 bis, Rue de Bourgogne, Paris ;

BONNET, Directeur du Laboratoire Municipal de Reims.

*Eaux-de-Vie et Spiritueux*

MM. BONIS, Chimiste principal du Laboratoire Central de la Répression des Fraudes, 42 bis, Rue de Bourgogne, Paris ;

MUTTELET, Chimiste au Laboratoire Central de la Répression des Fraudes, Paris ;

SANARENS, Directeur du Laboratoire Municipal du Havre.

*Lait, Beurre, Graisses, Huiles, Fromages, etc.*

- MM. BRUNO, Inspecteur Général des Laboratoires de la Répression des Fraudes, 42 bis Rue de Bourgogne, Paris ;  
 VITOUX, Chimiste principal du Laboratoire de la Répression des Fraudes, 42 bis Rue de Bourgogne, Paris ;  
 VUAFLART, Directeur du Laboratoire Municipal d'Arras ;  
 BONN, Directeur du Laboratoire Municipal de Lille.

*Denrées diverses*

- MM. BRUNO, Inspecteur Général des Laboratoires de la Répression des Fraudes, 42 bis Rue de Bourgogne, Paris ;  
 VUAFLART, Directeur du Laboratoire Municipal d'Arras ;  
 STOECKLIN, Directeur du Laboratoire Municipal d'Amiens ;  
 SURRE, Directeur du Laboratoire Municipal de Toulouse ;  
 SANARENS, Directeur du Laboratoire Municipal du Havre ;  
 FREHSE, Directeur du Laboratoire Municipal de Lyon ;  
 DEHARBE, Directeur du Laboratoire Municipal de Saint-Etienne.

*Conserves de Viandes et de Poissons*

- M. BLANC, Directeur du Laboratoire des Viandes conservées de l'Armée, 8, Boulevard des Invalides, Paris

*Semences et Aliments du Bétail*

- M. SCHRIBAUX, Directeur de la Station d'Essais de semences, 4, Rue Piaton, Paris.

*Produits Pharmaceutiques*

- MM. FAYOLLE, Directeur du Laboratoire de Contrôle et d'Essais des Médicaments, 4, Avenue de l'Observatoire, Paris ;  
 FRANÇOIS, Sous-Directeur du Laboratoire de Contrôle et d'Essais des Médicaments, 4, Avenue de l'Observatoire, Paris.

*Produits Résineux*

- M. VEZE, Directeur du Laboratoire des Produits résineux à la Faculté des Sciences de Bordeaux.

ART. 2. — La présente liste est valable pour l'année 1917 et jusqu'à renouvellement.

Fait à Rabat, le 19 décembre 1916.

Le Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation,

MALET.

Vu pour approbation et mise à exécution :

Pour le Commissaire Résident Général,

Le Délégué à la Résidence Générale,

LALLIER DU COUDRAY.

## NOMINATIONS

## dans le personnel des Services Civils

Par Dahir en date du 23 décembre 1916 (27 Safar 1335)  
 M. BOUQUILLARD, Ange, Alphonse, Paul, ex-Commis greffier de 2<sup>e</sup> classe près la Cour d'Appel et les Tribunaux de l'Afrique Occidentale Française, est nommé Commis de Secrétariat de 4<sup>e</sup> classe à la Cour d'Appel de Rabat.

\* \* \*

Par Dahir en date du 23 décembre 1916 (27 Safar 1335)  
 Mademoiselle LOMONT, Lucienne, dame dactylographe temporaire au Tribunal de Paix de Casablanca, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1917, Commis stagiaire de Secrétariat audit Tribunal.

## AFFECTATION

## dans le personnel du Service des Renseignements

Par Arrêté Résidentiel du 30 décembre 1916 est incorporé, en qualité d'Adjoint stagiaire, à dater du 26 décembre 1916 ;

Le Capitaine d'Infanterie GIBRAT, des Tirailleurs Marocains, affecté au Service des Renseignements par Décision du dit jour.

Cet officier est mis à la disposition du Colonel Commandant la Région de Tadla-Zaïan qui rendra compte de son affectation.

## EXTRAITS DU « JOURNAL OFFICIEL »

de la

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Décret portant nomination et mutations dans le personnel de la Magistrature française au Maroc

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur la proposition du Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts ;

Vu la loi du 15 juillet 1912 ;

Vu le décret du 7 septembre 1913,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — M. VASSÉ, Albert, Constant, licencié en droit, Secrétaire en Chef du Parquet Général d'Alger, est nommé Juge de Paix à Safi (Maroc), en remplacement de M. VILLENEUVE, nommé Juge de Paix à Casablanca par un précédent décret.

ART. 2. — M. LAURENT, Joseph, Jean, Baptiste, Adrien, Juge suppléant au Tribunal de Paix de Mogador, en remplacement de M. LE ROUGE, nommé à Fez par le présent décret.

ART. 3. — M. LIDON, Hippolyte, Juge suppléant au Tribunal de Paix de Fez, est nommé en la même qualité au Tribunal de Paix de Casablanca, en remplacement de M. LAURENT.

ART. 4. — M. LE ROUGE, André, Paul, Juge suppléant au Tribunal de Paix de Mogador, est nommé, en la même qualité, au Tribunal de Paix de Fez, en remplacement de M. LIDON.

ART. 5. — M. PUVILLAND, Antonin, Marius, Juge suppléant au Tribunal de Paix de Safi, est nommé en la même qualité, au Tribunal de Paix de Casablanca (transfert provisoire de son siège à Casablanca).

ART. 6. — Le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 17 décembre 1916.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,  
Ministre des Affaires Etrangères,

A. BRIAND.

Le Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice, de l'Instruction  
Publique et des Beaux-Arts,  
René VIVIANI.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### RÉCEPTION A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE à l'occasion du 1<sup>er</sup> Janvier 1917

A l'occasion du nouvel an, le Général GOURAUD, Résident Général, a reçu les Officiers de la garnison, les fonctionnaires des Services du Protectorat, les Membres du Maghzen et les Consuls étrangers.

M. l'Intendant Général LALLIER DE COUDRAY prononça l'allocution suivante :

« Mon Général,

« Si les colons, les fonctionnaires, les officiers, les notables marocains, avaient été appelés à choisir eux-mêmes le successeur du Général Lyautey, l'unanimité des suffrages se serait portée sur votre nom. Dans toutes nos conversations, lorsque nous envisagions la possibilité de l'affectation du Général à de hautes fonctions en France, il n'était question que de vous pour le remplacer.

« C'est vous dire la faveur avec laquelle le Décret vous nommant Résident Général a été accueilli par tous, et la force morale que doit vous donner un tel consensus populi.

« J'ajoute que les regrets laissés par le départ du très grand chef, du merveilleux organisateur qui, en quatre ans, a fait du Maroc la très belle chose qu'il est aujourd'hui, ne pourraient être atténués que par la désignation d'un autre chef tel que vous.

« Parmi tous les souhaits que du fond du cœur nous formons pour vous, il en est deux qui l'emportent sur tous

les autres. Le premier, c'est une guérison plus complète des glorieuses blessures qui font, lorsque vous passez, s'incliner très bas toutes les têtes, et le second, c'est que, sous votre énergique, féconde et habile direction, le Maroc poursuive sa marche rapide dans la voie du progrès, sous toutes ses formes.

« Je peux vous donner l'assurance que, de toute leur intelligence, de toute leur volonté, de tout leur dévouement et de tout leur zèle, les fonctionnaires et les officiers détachés dans les Services civils qui ont l'honneur de servir sous vos ordres, seconderont vos efforts pour achever l'œuvre grandiose qui a été si brillamment commencée par celui qui, à l'heure actuelle, pour le plus grand bien de notre cher pays, tient pour ainsi dire entre ses mains le sort de la guerre, et à qui nous vous serions reconnaissants de vouloir bien transmettre, en même temps que nos vœux les plus sincères, l'hommage de notre respectueux et fidèle attachement ».

M. le Lieutenant-Colonel DESPORTES, Commandant la Région de Rabat, présenta les Officiers de la Subdivision et prononça les paroles suivantes :

« Mon Général,

« C'est un grand honneur pour moi que d'avoir à présenter aujourd'hui à un chef tel que vous, les Officiers de la Subdivision. Officiers dignes de vous, mon Général, Officiers de cette armée d'Afrique et de la Coloniale qui ont illustré par leur valeur et leur courage tous les champs de bataille sur lesquels ils ont combattu.

« Quelques-uns de ces Officiers n'ont pas eu la joie d'aller servir sur le front de France. Rivés parfois à un poste obscur par les chaînes du Devoir, ils ont contribué à l'extension de la civilisation française au Maroc, au développement économique du Protectorat, au recrutement de combattants indigènes pour la Métropole, tâche moins glorieuse mais non moins importante, et dans l'accomplissement de laquelle ils n'ont point reçu les encouragements de la foule.

« Je suis certain que leur rôle n'en a que plus de mérite à vos yeux, et je vous demande pour eux, mon Général, de les aider dans la réalisation de leur ardent désir d'aller combattre en France à leur tour pour aider à reconquérir, à la pointe de leur épée, quelques-uns des villages que souille encore l'occupation allemande.

« De tous ces Officiers, collaborateurs dévoués et prêts à tous les sacrifices, pleins de respectueuse affection pour leur chef, je vous garantis le même esprit d'entier et profond dévouement, auquel le Général Lyautey eût tant de fois recours.

« Et maintenant, permettez-moi d'être leur interprète auprès de vous, mon Général, en vous priant d'agréer leurs souhaits sincères. Veuillez transmettre aussi nos vœux au Ministre de la Guerre, notre chef d'hier, et lui dire combien de cœur nous sommes avec lui dans la si grande tâche qu'il a assumée.

« Puisse l'année qui vient de naître voir bientôt le triomphe complet de nos armes continuant la victoire de la France et de ses Alliés !

M. MASSIOU, Président de la Chambre de Commerce de Rabat, prit ensuite la parole, au nom de la Colonie française. Il s'exprima en ces termes :

« Monsieur le Résident Général,

« Pour la troisième fois depuis le début de la guerre, la Colonie française de Rabat se trouve réunie à l'occasion du nouvel an, autour du Représentant de la France au Maroc.

« La gravité de l'heure présente, les moments douloureusement tragiques que nous vivons, ne sauraient nous faire rompre avec cette familiale tradition qui consiste à venir, au début de l'année nouvelle, apporter au Chef de la grande famille marocaine nos vœux les plus respectueux, nos souhaits les plus sincères.

« Nous sommes particulièrement heureux de cette occasion qui nous est fournie de prendre plus intimement contact avec vous et de vous dire, Monsieur le Résident Général, la satisfaction unanime avec laquelle a été accueillie ici la nouvelle de votre retour au Maroc dans les hautes fonctions que vous a confiées le Gouvernement de la République.

« La Colonie tout entière a senti clairement et compris — mieux encore il y a quelques jours que par le passé — les liens étroits qui l'unissaient à celui auquel nous devons d'avoir su, au cours de ces effroyables événements, sauvegarder, plus complètement que partout ailleurs, l'avenir de notre seconde patrie, avenir qui dépend à la fois de l'organisation politique et économique du pays et, pour une large part, du développement ininterrompu des intérêts particuliers.

« Les profonds regrets manifestés par les Français du Maroc à la nouvelle du départ du Général Lyautey lui ont dit nos sentiments d'infinie gratitude, lui ont prouvé l'affectueuse reconnaissance de tous. Lui-même a tenu, avant de quitter Rabat, à nous donner l'assurance que son œuvre serait poursuivie dans le même esprit, avec la même persévérante énergie... Cela, nous le savions, mon Général, car nous vous connaissions de longue date ; nous connaissions également vos belles qualités de chef qui ont motivé le choix averti du Gouvernement.

« Certes, il a été douloureux à votre cœur de soldat de laisser à d'autres le soin de conduire nos admirables troupes au combat et à la victoire ; mais vous retrouverez ici, mon Général, des troupes dont vous avez longtemps apprécié l'abnégation, l'ardeur et l'esprit de sacrifice, qui ont accompli vaillamment, modestement une tâche aussi grande et parfois aussi rude.

« Laissez-moi vous dire encore, Monsieur le Résident Général, au nom des colons, des industriels et des commerçants de Rabat, leur désir sincère d'une collaboration constante et féconde. C'est à cette collaboration de tous les instants que nous devons d'avoir vu, au cours de l'année qui s'achève, la réalisation de nos vœux les plus chers. La concession du port de Rabat-Salé, les travaux de construction de la route directe de Salé à Meknès par Tiflet, de la route de Rabat à Kasbah-Tadla ; le plan d'aménagement de la ville nouvelle ont été décidés et sont déjà ou vont être prochainement en voie d'exécution.

« Ces réalisations constituent d'ailleurs l'aboutissement heureux et rationnel du labeur incessant de l'Administration du Protectorat, conjugué avec les travaux de nos comités et de nos groupements, sous l'énergique, continue et intelligente impulsion donnée par le Général Lyautey.

« L'année qui s'ouvre n'est pas moins riche pour nous en espérances et en promesses.

« L'utilisation des fonds d'Emprunt, définie par un récent décret présidentiel, nous permet d'envisager, à bref délai, de nouvelles et importantes améliorations depuis longtemps attendues.

« La création de grandes voies urbaines, d'écoles, d'hospitiaux, de dispensaires et d'infirmiers indigènes, l'établissement si urgent d'un Tribunal de Première Instance, l'installation définitive de la Résidence Générale et des Services administratifs nous font augurer, pour notre cité, d'une évolution rapide dans la voie du progrès.

« La Foire agricole, commerciale, industrielle et d'échantillons qui doit avoir lieu ici au mois de septembre prochain, marquera, pour Rabat, une sérieuse étape, par les résultats qu'il n'est pas téméraire d'escompter, dans le développement de sa situation économique et dans son embellissement.

« En vous offrant nos vœux, Monsieur le Résident Général, nous vous prions de vouloir bien transmettre à M. le Président de la République et au Gouvernement l'expression de notre inaltérable et filial attachement à la France, de notre admiration sans bornes pour notre Armée, de notre confiance absolue dans la Victoire.

« Veuillez offrir à M. le Général Lyautey l'hommage de notre souvenir ému et affectueux.

« Veuillez bien, enfin, être auprès de Sa Majesté Moulay Youssef l'interprète de notre respectueuse gratitude, pour la part héroïque prise par les soldats marocains aux récentes et brillantes victoires de leurs frères d'armes, les soldats de France.

Le RÉSIDENT GÉNÉRAL répondit ainsi qu'il suit :

« Messieurs,

« Je vous remercie bien sincèrement des paroles que vous venez de m'adresser. Je suis heureux d'entendre Monsieur Massiou qualifier de tradition familiale la démarche que vous faites, ce matin, près de moi.

« Il m'est permis, n'est-ce pas, d'associer un tel sentiment à une circonstance officielle ; et il me semble que si, depuis longtemps, le Maroc forme une grande famille, le lien qui réunit tous ses membres, civils et militaires, administrateurs et colons, Français, Européens et Indigènes, ce lien est singulièrement renforcé par les temps tragiques, héroïques que nous vivons.

« Vous avez, pendant ces vingt-neuf mois de guerre, été les témoins d'une œuvre admirable ; que dis-je, les témoins ? vous en avez été les collaborateurs, les artisans. Vous, Mon cher Délégué, Messieurs les Directeurs et Chefs de Service, et tous les agents du Protectorat ; Vous, Mon Général, et votre Etat-Major ; Vous tous, mes camarades

et vos vaillants soldats ; et Vous aussi, Messieurs, car il n'est pas d'œuvre coloniale sans cette collaboration constante et féconde entre colons et Gouvernement, dont vous venez de parler.

« C'était là un des principes chers au Grand Chef qui vient de nous quitter pour accepter courageusement, en homme qui n'a jamais reculé, la plus lourde tâche qu'on puisse imaginer.

« Et ma pensée se reporte invinciblement vers ces premiers jours d'août 1914, que j'ai vécus ici, à côté de lui, appelé si brusquement de la colonne des Ghiata.

« Ce n'est plus un mystère pour personne que c'est le Général Lyautey qui, après vingt-quatre heures d'angoissante réflexion, a pris cette décision, aussi clairvoyante qu'énergique, a rendu cet immense service à la Patrie, de garder le Maroc, de « tenir le coup ».

« Et l'on a tenu — pendant vingt-neuf mois — pendant une guerre plus longue que personne, sans doute, ne l'avait imaginé dans aucun camp.

« Je me rappelle pourtant que, pendant ce mois d'août que je passais encore à Fez, mes amis Fasis me disaient : « Le Maroc restera tranquille, mais à deux conditions : la première, c'est que vous ne retiriez pas de troupes ; la seconde, c'est que la guerre ne dure pas trop longtemps ».

« Non seulement, le Maroc a tenu, mais le Général a envoyé en France, 40.000 de ses meilleures troupes qui ont été ces glorieuses Divisions Marocaines qui se sont inscrites dans l'élite des Armées Françaises. Il a envoyé sur le front ses Généraux, restant seul avec le Général Henrys.

« Je me souviens que, lorsque il y a un an, je pris le Commandement de la IV<sup>e</sup> Armée, le Général de Langlé de Cary, Commandant le Groupe d'Armées, réunit ses quatre Commandants d'Armée. Sur les quatre nous étions trois Marocains : le Général Franchet d'Espèrey, le Général Humbert et moi.

J'espère qu'elle est bien finie, qu'elle est bien enterrée, la légende d'après laquelle c'étaient les guerres d'Afrique qui avaient causé les désastres de 1870 ; elle est enterrée aussi par votre exemple, par vos résultats, la légende du Français non colonisateur !

« Car le Maroc, en guerre, nous a offert un double spectacle.

« D'un côté : un élan merveilleux de développement économique, une activité de travaux plus grande que jamais, grâce aux emprunts judicieusement votés par le Parlement. — « Un chantier ouvert, disait le Général, vaut un bataillon » ; le port de Casablanca sortant de la mer ; Casablanca et Rabat qui poussent comme des villes américaines, pour ne parler que de ce que j'ai vu ; 800 kilomètres de routes ; 850 kilomètres de chemins de fer ; nos richesses forestières, nos richesses agricoles mises en valeur.

« En 1915, le Maroc envoie à la France : 100.000 quintaux de blé ; en 1916 : 235.000 quintaux de blé ; 1.445.000 quintaux d'orge ; 18.000 quintaux de maïs ; 3 millions de kilogrammes de laine ; le tertib passe de 3.300.000 francs à 14.800.000 et l'on prévoit 18.500.000 pour l'exercice 1916-1917.

« L'Exposition de Casablanca, la Foire de Fez affirment au monde étonné la vitalité et la croissance rapide du Vieil Empire du Moghreb rajeuni, cependant que l'Autorité Sainte du Sultan Moulay Youssef, à la collaboration intelligente et loyale duquel j'ai l'agréable devoir de rendre ce public hommage, s'étend plus complète et aussi plus juste que ne l'a été l'Autorité de Ses Ancêtres.

« De l'autre côté : des troupes admirables qui ont puisé dans leur sacrifice, à l'exemple de leur chef, une ardeur nouvelle, et qui ont réussi, non seulement à garder intégralement le Maroc, mais encore à porter plus loin, avec notre Drapeau, la Paix, la Sécurité, la Justice ; arrêtant ainsi les velléités agressives de nos adversaires qu'une politique de défensive passive eût inévitablement encouragés.

« Ce sont les bandes d'Abd el Malek battues par les troupes de Fez et de Taza ; C'est la route du Maroc à l'Algérie, élargie au nord et au sud par les postes de Bab Moroudj, de Djebba, de Matmata, d'El Menzel ; ce sont les troupes du Territoire de Bou Denib, battant les harkas du Tafilalet, à Meski et à El Maadid, élargissant notre base sur les versants de l'Atlas, au sud de la Moulouïa, par les postes de Rich et de Tadjnit, et tendant ainsi la main par dessus la Moulouïa, vers les postes extrême-sud, des régions de Meknès et de Fez : Tarzout, Almis, Timhadit, Aïn Leuh.

« C'est le groupe mobile de Meknès qui sauve le poste de Tarzout. C'est Kénifra, arc-boutant de tout le système, qui résiste victorieusement à la tempête d'El Herri.

« Ce sont les troupes du Tadla, assurant la sécurité des riches plaines de l'Oum er Rebia, par la création du poste Kasbah Beni Mellal.

« C'est Marrakech, joignant la plus heureuse politique indigène à la force de ses effectifs, et réussissant, d'une part, avec le Pacha de Taroudant, Haïda ou Mouï, à battre et à refouler el Hiba au loin dans le sud, et d'autre part, avec les Grands Caïds, les Glaoua, à tourner l'Atlas par le sud, par la création des postes de Tanant et d'Azilal.

« C'est la sécurité du Gharb, étendue jusqu'aux portes de Ouezzan, par la création de Defali et d'Amama.

« Quelle somme d'efforts, de travail, de bravoure, d'endurance, et qui mérite hautement la reconnaissance nationale, représente ce rapide aperçu !

« Messieurs, c'est l'homme qui a réalisé ce programme qui eût certes paru, aux premiers jours d'août 1914, un rêve invraisemblable, qui l'a réalisé avec vous, grâce à vous, c'est cet homme que le Gouvernement de la République, dans une pensée de rare clairvoyance, vient d'appeler au Ministère de la Guerre, avec pleine autorité sur toutes les branches de la préparation de la guerre et sur la conduite de la guerre sur tous les théâtres.

« Vous qui l'avez vu à l'œuvre, je suis certain que votre confiance en a été doublée. Pour moi, elle est plus que doublée ; elle est décuplée.

« Pourquoi ? Parce que, venant du front, je sens mieux que vous quel puissant outil, quel outil plus puissant que jamais, sera l'Armée Française dans la main du Général ; quelles forces lui apporteront les Armées Alliées.

« Je n'hésite pas à le proclamer : après 29 mois de guerre, après ses lourdes et douloureuses pertes, l'Armée Française est plus puissante que jamais. Elle l'est, parce que sa force morale est intacte ; en raison même de ce qu'elle sent sa force matérielle grandissante et qu'elle sent, d'autre part, la diminution lente encore, mais sensible déjà — je pourrais le prouver par des faits — de la force de l'adversaire ; parce qu'elle sent qu'elle a un armement formidable, plus formidable tous les jours — pour l'artillerie, tout le monde le sait ; mais pour l'infanterie, on le sait moins ; et c'est cependant aussi vrai.

« On entend dire : mais nous n'avons pas percé ! Oui, mais, veuillez comparer, je vous prie, la fin de 1915 et celle de 1916.

« A la fin de 1915, l'offensive de Champagne était arrêtée au lendemain du grand assaut du premier jour ; la Russie était hors de combat ; l'Angleterre commençait à peine son effort, non encore convaincue de la nécessité du service obligatoire.

« En 1916 : la bataille de Verdun, où la France a grandi d'une façon extraordinaire dans l'estime du Monde, a brisé l'effort allemand ; et elle se termine par ses coups victorieux du 24 octobre et du 15 décembre qui, en deux journées de combat, ont détruit l'œuvre allemande de six mois de bataille ; où l'on a vu, le 15 décembre, 4 divisions françaises faire 11.000 prisonniers, prendre ou détruire 115 canons et plusieurs centaines de mitrailleuses et de minenwerfer.

« C'est le Général Nivelle et le Général Mangin qui ont préparé et commandé ces deux actions de guerre ; le Général Nivelle qui commande maintenant les Armées Françaises, le Général Mangin, encore un Marocain.

« En 1916, la Russie, dans son offensive d'été, a détruit plusieurs armées austro-allemandes et fait 400.000 prisonniers.

« La bataille de la Somme, où l'effort fourni est la preuve de la supériorité croissante de nos armements, a pu durer quatre mois et n'a été arrêtée que par la saison. Les Anglo-Français y ont fait 105.000 prisonniers, pris 350 canons, 1.500 mitrailleuses ; et elle a coûté 700.000 hommes aux Allemands.

« Ces chiffres ne m'étonnent pas du tout, après les récits que j'ai entendus des combattants, Généraux et Officiers de troupe, dans mes trois visites aux fronts de la Somme, français et anglais.

« En 1916, c'est l'Armée Anglaise portée à 1.400.000 hommes sur le front de France et poussant son recrutement, son instruction, et ses fabrications avec une sombre énergie.

« Je me rappelle un mot qui me fut dit au cours de l'été dernier par un de mes visiteurs à la IV<sup>e</sup> Armée, l'Archevêque de Birmingham. A propos de la lenteur de l'effort anglais dans le début de la guerre, il me dit : « Connaissez-vous ce vers de Shakespeare ? « Il faut se méfier beau coup de l'homme qui se met en colère lentement ».

« En face de ces faits, que pèsent les événements de Roumanie ? C'est une diversion, très fâcheuse sans doute, mais qui ne peut changer les destinées de la guerre.

« Et c'est parce que les Gouvernements Alliés sentent tout cela, qu'ils ont fait au piège allemand la fière et noble réponse que vous avez pu lire hier.

« Voilà les atouts formidables que le Général Lyautey a dans la main.

« Quand on voit, au jeu, un Maître prendre les cartes, qu'il a beaucoup d'atouts et que, par dessus le marché, on sait qu'il a la Baraka, on est bien tranquille : la partie est gagnée.

« Pardonnez-moi de m'être étendu sur ce sujet passionnant ; je sais qu'il répond à vos secrètes préoccupations.

« Revenons au Maroc.

« Messieurs, je ne me dissimule pas la lourdeur de la tâche que le Gouvernement m'a imposée ; j'ai cependant confiance. Je n'ai que l'ambition de continuer l'œuvre du Général Lyautey. Cette ambition est haute, il est vrai ; mais je connais le terrain, les directives sont données, et de main de maître ; enfin, je vous vois autour de moi, vous tous, Etat-Major civil et militaire du Protectorat, vous Officiers et colons ; tous en confiance, n'est-ce pas ? Nous réussirons.

« Messieurs, j'ai envoyé, hier, en votre nom, plusieurs télégrammes : à Monsieur le Président de la République, à Monsieur le Président du Conseil, au Général Lyautey, leur disant les vœux ardents que nous formons pour le triomphe de la Patrie.

« Dans le silence de la nuit, il me semblait que c'était le cri d'amour de la Jeune France Marocaine, cette dernière-née, déjà vigoureuse, à la Vieille France, sa Mère, raidie dans sa volonté de combattre jusqu'au bout pour son existence, pour son honneur, pour la Liberté du Monde, et qui veut vaincre et qui vaincra. »

A onze heures, les Pachas de Rabat et de Salé ainsi que les notables musulmans de ces deux villes, furent reçus par le RÉSIDENT GÉNÉRAL. SI EL ARBI NAZIRI, prenant la parole au nom du Maghzen, adressa au RÉSIDENT GÉNÉRAL les vœux et les souhaits de SA MAJESTÉ CHÉRIFIENNE et des Vizirs qui se trouvent actuellement à Fez, ainsi que ceux de toute la population indigène.

M. GAILLARD, Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien, présenta les notables au RÉSIDENT GÉNÉRAL qui sut trouver pour chacun un mot aimable.

#### MERCURIALE

présentée par le Procureur Général à l'Assemblée générale de la Cour siégeant en Chambre du Conseil le 26 Décembre 1916 et faisant connaître les résultats judiciaires obtenus pendant l'année 1915-1916.

Monsieur le Premier Président,  
Messieurs,

Si grand soit mon désir de vous dire l'extraordinaire activité de nos Juridictions Françaises en 1915-1916, je suis trop saisi de l'émotion qui vous étreint vous-mêmes pour ne point adresser un salut, nos vœux, notre grati-

tude, nos regrets au Grand Français qui part vers de nouveaux devoirs.

On ne sert pas impunément quatre ans sous un tel homme, je l'ai admiré débrouillant le chaos de l'Empire Chérifien, commençant sa fructueuse politique de pénétration pacifique ; vous l'avez vu installer, en ce Palais qu'il faisait vôtre, la haute Juridiction de la Cour d'Appel ; vous savez qu'il nous encouragea à nos débuts, nous soutint dans nos luttres ; il se réjouissait, il y a quelques jours à peine, de l'heureux succès d'une organisation, à laquelle son nom demeurera attaché.

J'obéis presque à une consigne en m'abstenant de commentaires ; il m'est tout au moins permis de ne pas vous dissimuler ma foi que l'organisateur de la victoire au Maroc sera l'organisateur de la grande, définitive et libératrice victoire de la France.

Au seul nom de son successeur, nous avons tous senti que le même esprit animerait l'œuvre de la France dans l'Empire du Moghreb.

Ce successeur, vous l'aviez connu chef militaire d'une rare énergie, ramenant l'ordre dans la région de Fez, administrateur civil : impeccable, soutien résolu des institutions naissantes concertées entre la République Française et Sa Majesté Chérifienne pour la réorganisation d'un grand pays.

Vous l'avez salué à son départ au « front », vous avez souffert de ses glorieuses blessures, vous l'allez revoir, auréolé de gloire, demeurant le fidèle élève d'un maître aimé.

Que si le Général LYAUTEY est parti nous renouvelant le témoignage de sa profonde satisfaction, le Général GOURAUD trouvera, dans son Gouvernement, une Justice Française, bien vivante, bien viable, en développement incessant, suivant le sort de ce Maroc préservé de toutes les catastrophes et qui paie d'un si noble loyalisme la paix intérieure que seule la France pouvait lui conserver.

Oui, notre Justice Française est bien vivante et bien viable : de 1913-1914 à 1915-1916 votre tâche est passée du simple au double.

La population urbaine du Maroc ne varie pas ; elle a plutôt tendance à augmenter dans toutes les villes, sièges de vos juridictions.

Casablanca dont la population avait un instant fléchi de 81.000 habitants à 75.200 revient au chiffre primitif ; la colonie française des villes passe de 29.678 à 33.795 unités.

Les Tribunaux de Paix dont il nous est si difficile de compléter le personnel en Magistrats comme en Secrétaires, ont dû faire face à des besoins sans cesse grandissants. Après l'audience foraine de Kenitra qui jugera bientôt 25 % des affaires du Tribunal de Paix de Rabat, il a fallu créer l'audience foraine de Meknès où sera certainement tranché 30 % des affaires du Tribunal de Paix de Fez.

Du 1<sup>er</sup> octobre 1915 au 30 septembre 1916, nos huit juridictions normales de Paix et nos deux juridictions foraines, ont été saisies de 9.538 affaires contre 7.307 l'année précédente soit une augmentation de 23,48 % et de 47,46 % si nous envisageons les chiffres de 1913-1914.

Les 9.538 affaires à juger se répartissent en :

3.024 affaires civiles soit 9,17 % en moins ;  
1.653 affaires commerciales soit 22,45 % en plus ;  
2.067 affaires correctionnelles soit 41,47 % en plus ;  
2.244 affaires de simple police soit 33,78 % en plus.

Il a été jugé :

2.755 affaires civiles ;  
1.502 affaires commerciales ;  
2.520 affaires correctionnelles ;  
1.949 affaires de simple police.

Le reste à juger, principalement constitué par des affaires civiles 289, ou commerciales 151, que retardaient les circonstances, n'apparaît que de 812.

Il a été ainsi jugé 78,48 % des procédures engagées, contre 92,43 % en 1914-1915 ; cette diminution tient à un alourdissement passager du reste d'affaires à juger du Tribunal de Paix de Casablanca, siège particulièrement chargé et difficile.

Par ordre d'importance les Tribunaux de Paix se classent :

Casablanca .....	4.914 affaires	4.327 jugements
Rabat .....	1.502 —	1.498 —
et audience foraine de		
Kenitra .....	244 —	221 —
Total .....	1.806 —	1.719 —
Oudjda .....	934 —	890 —
Fez .....	467 —	440 —
et audience foraine de		
Meknès .....	113 —	98 —
Total .....	580 —	538 —
Marrakech .....	480 —	538 —
Mazagan .....	477 —	466 —
Saffi .....	252 —	236 —
Mogador .....	95 —	87 —

Tous les sièges sont en augmentation, sauf Mogador qui perd 16 affaires sur 1914-1915.

Les audiences foraines de Kenitra et de Meknès donnent les résultats les plus satisfaisants.

A examiner les affaires d'après leur nature, vous trouverez : situation stationnaire au civil, reprise intéressante en matière commerciale, presque le double en matière correctionnelle et de simple police. Cette dernière variation tient aux infractions aux Lois spéciales, surtout police du Roulage. Le rôle des Tribunaux de Première Instance n'en est pas moins dégagé, grâce à notre régime particulier des compétences, Casablanca de 2.464 affaires, Oudjda de 143 affaires, pour la meilleure évacuation des instances civiles et commerciales. A juger 2.607 affaires correctionnelles sur place, nous économisons presque 50.000 francs de frais de voyage de témoins ou auxiliaires de justice.

Les Tribunaux de Première Instance ont dû faire face à une tâche toujours difficile, particulièrement lourde pour le Tribunal de Casablanca.

Casablanca s'est vu en effet saisi de 1.593 affaires se répartissant en :

496 affaires civiles (341 année précédente. Augmentation de 31,05 %) ;

921 affaires commerciales (756 année précédente. Augmentation de 17,92 %) ;

130 affaires correctionnelles (148 année précédente. Diminution de 12,12 %) ;

19 affaires administratives (13 année précédente. Augmentation de 31,57 %) ;

27 affaires d'immatriculation (pas de chiffre antérieur), soit, tenant le chiffre total d'affaires de l'année précédente qui fut de 1.258, une augmentation de 21,01 % et en considérant le chiffre total de l'année judiciaire 1913-1914 qui fut de 809, une augmentation de 49,25 %.

Il a été jugé :

316 affaires civiles ;

714 affaires commerciales ;

130 affaires correctionnelles ;

12 affaires administratives ;

Aucune affaire d'immatriculation.

Au total 1.172 affaires contre 897 en 1914-1915 et 519 en 1913-1914. Donc augmentation de 23,47 % sur l'année précédente et de 55,71 % par rapport à 1913-1914.

Le Tribunal a donc évacué 73,57 % de son rôle, contre 71,22 % en 1914-1915 et 64,14 % en 1913-1914.

Les éléments principaux du reste à juger, qui est de 421 affaires, sont 180 affaires civiles et 207 affaires commerciales, retardées par les circonstances.

On a fait grief au Tribunal d'une prétendue lenteur à juger les affaires d'immatriculation. De là à accuser la Justice française de paralyser toute immatriculation au Maroc, il n'y avait qu'un pas, ce pas a été franchi.

Il y a lieu d'observer que les premières affaires contentieuses d'immatriculation sont venues au Tribunal en janvier 1916, que ces affaires devaient être soumises à l'instruction préparatoire du juge rapporteur, que les dossiers ne sont restés en souffrance que par la faute des parties ou de leurs représentants. On peut s'étonner ainsi d'un pareil assaut contre une loi qui n'a pas encore été judiciairement pratiquée. Il appartiendra, au surplus, à l'administration compétente de publier les chiffres des immatriculations non contentieuses par le seul ministère de la Conservation de la Propriété Immobilière. On est en droit de s'étonner du procès de tendance organisé contre les magistrats qui, étant les humbles serviteurs de la Loi, ne peuvent agir autrement qu'ils ont agi.

Oudjda, centre judiciaire d'une région un peu connexe à l'Algérie-Oranie, subit toujours l'influence du malaise économique de notre Grande Colonie du Nord-Afrique. Le Tribunal de Première Instance y a été saisi de :

100 affaires civiles (125 l'année précédente. Diminution de 20 %) ;

125 affaires commerciales (128 l'année précédente. Augmentation de 15,79 %) ;

51 affaires correctionnelles (69 l'année précédente. Diminution de 13,52 %) ;

21 affaires administratives (2 l'année précédente. Augmentation de 90,48 %),

soit d'un total d'affaires à juger de 305 contre 324 l'année précédente, donc diminution par rapport à cette dite année de 5,87 % et contre 273 en 1913-1914, par conséquent augmentation par rapport à cette dite année de 10,50 %.

Il a été jugé :

79 affaires commerciales ;

116 affaires commerciales ;

48 affaires correctionnelles ;

2 affaires administratives.

Le régime de l'immatriculation n'est pas, vous le savez, organisé à Oudjda.

Nous sommes ainsi en présence d'un total de 245 jugements, contre 266 en 1914-1915 et 201 en 1913-1914, d'où diminution de 7,91 % par rapport à 1914-1915 et augmentation de 17,96 % par rapport à la période précédente.

Le reste à juger, provenant dans une grande mesure des mêmes causes qu'à Casablanca, apparaît de 60 affaires.

Le Tribunal de Première Instance d'Oudjda a donc évacué 80,34 % de son rôle contre 82,10 % en 1914-1915 et 73,66 % en 1913-1914.

Le processus des affaires dans nos deux Tribunaux demeure le même que précédemment. Seules les affaires civiles et commerciales augmentent, les affaires administratives ont tendance à augmenter, quant aux affaires d'immatriculation, elles viendront en nombre élevé. Le rôle correctionnel a tendance à diminuer. Cela tient toujours aux effets du dessaisissement causé par la Loi Mariale du 2 août 1914. Mais cela tient aussi, ne l'oublions pas, à notre régime de décentralisation correctionnelle, à donner en exemple aux promoteurs d'une réforme judiciaire métropolitaine.

J'avais eu l'honneur de vous signaler l'an passé que tant pour 1913-1914, que pour 1914-1915, une sorte d'affaissement du chiffre des affaires entrant au rôle de nos Juridictions semblait se produire en août et septembre. Pour 1913-1914 nous en avons une explication, pour 1914-1915, il était permis de penser à l'influence de la période dite des « vacances ».

Cet affaissement n'est pas constaté en août et septembre 1916. Les modifications apportées à nos travaux par les « vacances » n'existent pas au Maroc ; quant à des « vacances » nul n'en prend depuis deux ans.

A ces travaux dont l'importance ne vous échappe pas, il faut ajouter :

192 jugements sur requête rendus en matière civile et commerciale : 163 à Casablanca, 29 à Oudjda ;

491 ordonnances de référé dont 391 sur requête et 100 sur procès-verbaux, rendus au Tribunal de Première Instance de Casablanca ;

28 ordonnances de référé dont 22 sur requête et 6 sur procès-verbaux, rendues au Tribunal de Première Instance d'Oudjda ;

421 ordonnances de référé rendues par nos Juges de Paix dans leur compétence spéciale ;

13.141 ordonnances de toute nature rendues par les Présidents des Tribunaux de Première Instance et Juges de Paix.

Tous ces chiffres sont en augmentation de 30 à 60 %, je ne vous fatiguerai pas de la lecture d'une série de proportions.

Les avantages de l'article 222 de notre Dahir Code de Procédure Civile deviennent de plus en plus évidents et le régime du « Juge unique » existe en fait au Maroc dans bien des cas.

Nos Tribunaux Criminels n'ont cessé de mériter les éloges que leur décernait, en 1914, la presse métropolitaine. Leur activité n'a que fort peu varié ; saisis de 33 affaires en 1914-1915, ils en ont jugé 30 en 1915-1916. Je serais tout le premier à me réjouir de cette diminution des affaires criminelles, si elle tenait à une diminution du nombre des faits tombant sous le coup de la Loi Pénale. Mais il faut considérer que cette diminution tient surtout au dessaisissement en faveur des Conseils de Guerre qu'a voulu la Loi Martiale et que le rôle des juridictions militaires est toujours lourd.

Les 30 affaires examinées concernaient 47 accusés. Il s'agissait de 15 crimes contre la propriété, 10 crimes contre les personnes, 2 crimes contre les mœurs, 3 crimes contre la paix publique (faux).

Des 47 accusés, 1 a été condamné à la peine de mort, 5 ont encouru les travaux forcés à perpétuité, 3 les travaux forcés à temps, 10 la réclusion, 22 des peines d'emprisonnement ou amende, 5 ont été acquittés, soit 14,37 % d'acquittements. Des 42 condamnés, 31, soit 62,85 % ont bénéficié des circonstances atténuantes. Ces proportions varient à peine d'année à année.

L'examen des travaux des Parquets et de l'Instruction fait toujours apparaître l'intérêt de notre régime de décentralisation. L'adaptation des Officiers du Ministère Public près les Tribunaux de Paix est si lente, que force sera sans doute d'envisager un autre choix que celui actuellement permis.

A quelques unités près, les parquets de Première Instance ont les mêmes charges que l'année précédente. 1.515 plaintes (diminution de 1,95 %) dont 942 ont été classées soit 62,19 %. Des affaires suivies, 264 étaient déférées à une autre juridiction, qui fut souvent le Tribunal de Paix, 223 étaient mises à l'Instruction, 6 jugées en flagrant délit, 46 jugées sur citation directe, 92 jugées après instruction préalable, 26 étaient jugées sur appel des Tribunaux de Paix.

Des 170 affaires jugées, 78 le furent dans le mois du délit.

Le faible nombre des affaires de flagrant délit tient à ce que les affaires d'outrages, violences, rébellion à force publique, sont de la compétence des Conseils de Guerre du fait de la Loi Martiale.

Le travail des Parquets des Tribunaux de Paix est en notable progression : 5.933 plaintes, contre 3.674 en 1914-1915, augmentation de 37,91 %, dont 185 seulement ont été classées soit 3,11 %.

Des affaires suivies, 2.718 étaient déférées à une autre juridiction le plus souvent à la simple police ; 108 motivaient une information du Juge de Paix dans une compétence correctionnelle ; 8 étaient jugées en flagrant délit ; 2.388 étaient jugées sur citation directe ; 49 après information.

Des affaires jugées, 876 l'étaient dans le mois du délit.

Si nous faisons masse des plaintes portées aux Parquets de Première Instance et de celles déférées aux Parquets des Tribunaux de Paix, nous obtenons un total de 7.448 plaintes, dont 1.127 classées, soit 15,13 % seulement, proportion qui fut l'an passé de 20,06 %. Ce chiffre est de beaucoup inférieur à celui de la Métropole.

A deux unités près, les Juges d'Instruction de nos Tribunaux de Première Instance, ont été saisis du même nombre d'affaires : 267 en 1915-1916 contre 269 en 1914-1915, soit 179 à Casablanca et 88 à Oudjda.

Nos travaux de la Chambre d'Accusation vous permettent de savoir combien rude et difficile est la tâche de nos magistrats instructeurs, combien inextricables sont certaines affaires de faux où sont mêlés des indigènes, quels retards nous causent les distances, malgré tout le dévouement du Service des Renseignements auquel nous recourons si souvent. Quoi qu'il en soit, en 1915-1916, nos Juges d'Instruction terminaient 210 affaires c'est-à-dire 78,61 % contre 83,27 % en 1914-1915 et 63,23 % en 1913-1914.

Les conditions du règlement ont été :

- 92 renvois correctionnels ;
- 29 renvois criminels ;
- 55 non-lieu ;
- 5 renvois à une juridiction ;
- 29 dessaisissements.

La rapidité des opérations vous surprendra quand vous saurez que 92 informations n'ont pas duré plus de un mois, 76 de 1 à 3 mois et 42 seulement plus de 3 mois.

La gravité des faits avait nécessité 154 détentions préventives jusqu'au jugement, 30 prévenus arrêtés ont été mis en liberté provisoire avant la fin de l'Instruction.

La proportion des non-lieu est de 26,19 % des affaires terminées, elle était de 25,33 % en 1914-1915 et de 31,50 % en 1913-1914.

Les salutaires effets de la Loi Martiale ont peu ralenti l'activité des Juges de Paix agissant en tant que Juges d'Instruction dans leur compétence correctionnelle.

Ces magistrats furent en effet saisis de 108 réquisitions d'informer, contre 65 en 1915-1916 soit augmentation de 39,82 %, contrastant avec la diminution de 48 % relevée l'année précédente.

Ces affaires ont été réglées, au nombre de 84, soit :

- 19 par renvoi correctionnel ;
- 17 par non-lieu ;
- 10 par renvoi devant une autre juridiction ;
- 8 par dessaisissement.

Il a été réglé 54 affaires dans le délai de un mois, 27 dans le délai de 1 à 3 mois, 3 dans un délai excédant trois mois.

Le nombre des non-lieu est de 20,23 % des affaires réglées, contre 13,46 % en 1914-1915 et 30,17 % l'année précédente.

L'insuffisance numérique de personnel n'a pas permis un calcul exact des frais de justice qui semblent être en moyenne de 35 francs par affaire correctionnelle venue devant le Tribunal de Première Instance et de 11 francs par affaire correctionnelle jugée au Tribunal de Paix. Nous approcherions donc de 30.000 francs de frais, ce qui ne représente pas un taux excessif.

Le Trésorier Général du Protectorat, à l'inépuisable obligeance duquel je dois ces renseignements, me signale que pour 1915-1916 il a avancé en frais de justice 11.980

francs 04 et 15 P. H. Pour le même exercice, il a pris en charge à recouvrer 226.045 fr. 75 d'amendes et condamnations, desquelles il a encaissé 72.155 fr. 16, soit environ 32 %. Cette proportion n'est pas défavorable si l'on tient compte des difficultés de la période présente. En tout cas, la Justice Criminelle qui aura coûté 30.000 francs et permis d'en encaisser 72.000, n'est pas une charge pour le Trésor.

De votre haute Juridiction, je me bornerai à vous dire qu'elle aurait par ses travaux un rang enviable à la métropole.

Je vous donnerai les chiffres de vos trois premières années d'exercice :

ENTRÉ AU RÔLE	1913-14	1914-15	1915-16	+ ou - par rapport à 1914-1915	+ ou par rapport à 1913-1914
Affaires Civiles.....	20	32	40	+ 34 70 %	+ 59 20 %
» Commerciales.....	»	6	26	+ 76 93 %	+ 600 » %
» Administratives.....	»	»	4	+ 40 » %	+ 300 » %
» Correctionnelles.....	23	26	27	+ 3 71 %	+ 14 81 %
Accusation.....	28	42	102	+ 58 83 %	+ 72 55 %
Opposition à Ordonnance.....	2	1	1	»	- 50 » %
Total.....	73	107	209	+ 48 81 %	+ 65 08 %
<b>JUGÉ DANS L'ANNÉE</b>					
Affaires Civiles.....	6	12	28	+ 57 15 %	+ 78 57 %
» Commerciales.....	»	1	15	+ 93 34 %	+ 1.500 » %
» Administratives.....	»	»	2	+ 200 » %	+ 200 » %
» Correctionnelles.....	18	23	18	- 21 74 %	»
Accusation.....	28	40	72	+ 44 45 %	+ 61 12 %
Opposition à Ordonnance.....	2	1	1	»	- 50 » %
Total.....	54	77	136	+ 43 39 %	+ 60 30 %
Reste à juger.....	19	30	73		
Proportion d'affaires évacuées.....	73 93 %	71 97 %	65 07 %		

Malgré l'éloignement fréquent des parties, l'indisponibilité des avocats, les moratoria subsistant encore, vous aurez donc cette année évacué 65,70 % de votre rôle. La proportion fut de 71,97 % en 1914-1915 et de 73,93 % en 1913-1914.

Votre Chambre d'Accusation a rendu 72 arrêts dont 46 en matière de réhabilitation, ses arrêts sont donc en progression de 44,45 % sur l'année précédente et de 58,34 % sur la période 1913-1914.

Des 46 demandes de réhabilitation examinées, 31 ont été admises et 15 rejetées. La plupart de ces demandes émanent de militaires des Bataillons d'Afrique ou des groupes spéciaux qui ont, par leur conduite et parfois par

quelque citation leur valant la « Croix de Guerre », racheté leur passé. Le Parquet Général, dans ses réquisitions, a tenu le plus grand compte des avis des Chefs militaires.

Sont encore intervenus 39 arrêts sur requête, et 199 ordonnances de M. le Premier Président.

Votre coopération à l'organisation législative du Protectorat se poursuit sans relâche. Des projets considérables, comme celui sur la Propriété industrielle et celui sur la Propriété artistique et littéraire, sont l'œuvre d'un des nôtres ; le Traité sur la Procédure Civile au Maroc, encore dû à un des nôtres, est sorti des presses et a eu le plus légitime succès. Vous savez quelles mesures nous avons proposées pour la réduction des frais en matière d'imma-

articulation, pour la délégation au cas de conciliation de parties éloignées du Juge, pour les recours contre les jugements des Juges de Paix. C'est encore une année bien remplie.

Je n'hésite pas à signaler une fois de plus à toute la bienveillante attention du Gouvernement l'endurance de nos Secrétariats où nous avons tant de peine à maintenir le personnel indispensable. Leur rôle notarial se développe constamment, grâce à des spécialistes dont un des plus notoires est votre dévoué Secrétaire-Greffier en Chef.

Parties et avocats sont-ils bien pénétrés de notre régime spécial de procédure civile. Il est parfois permis d'en douter. Les parties semblent ne pas comprendre que le Juge rapporteur est un véritable Juge d'Instruction des affaires civiles ; certains dossiers nous sont soumis auxquels n'ont pas été versées les pièces qui eussent dû l'être.

Nos Secrétariats assurent d'une manière fort satis-

faisante le règlement des faillites, liquidations judiciaires, successions vacantes, ainsi que vous en justifiez des états spéciaux.

Le service notarial, en diminution de 33,33 % pour le nombre des actes qui tombent de 6.825 à 4.573 est en augmentation de 5,83 % pour les produits élevés de 91.610 fr. 75 à 94.091 fr. 70. C'est la meilleure démonstration que nos Secrétariats en viennent aux actes portant sur de gros intérêts. Le public comprend peut-être qu'il a tout intérêt à renoncer aux actes sous-signatures privées, qui coûtent aussi cher que les actes authentiques, et engendrent d'onéreuses difficultés.

Nos encaissements de produits budgétaires sont cette année en relèvement de 39,01 % par rapport à 1914-1915 et de 67,34 % par rapport à 1915-1916.

Il faut vous donner le relevé du mouvement des fonds des Secrétariats depuis trois ans.

	ENCAISSEMENTS		PRODUITS BUDGÉTAIRES	
	Francs	Hassani	Francs	Hassani
<b>1913-1914</b>				
Cour.....	8.147 57	"	5.177 27	"
Tribunaux de Première Instance.....	604.831 09	606 "	57.487 75	"
Tribunaux de Paix.....	273.972 75	3.605 97	82.196 77	"
<b>Totaux.....</b>	<b>880.952 01</b>	<b>4.211 97</b>	<b>144.861 70</b>	<b>"</b>
<b>1914-1915</b>				
Cour.....	62.527 25	67.259 05	7.634 81	"
Tribunaux de Première Instance.....	454.824 08	14.486 "	43.467 94	5.381 85
Tribunaux de Paix.....	2.560.526 38	1.523.513 16	219.456 15	5.338 72
<b>Totaux.....</b>	<b>3.077.877 71</b>	<b>1.605.258 21</b>	<b>270.558 90</b>	<b>10.720 57</b>
<b>1915-1916</b>				
Cour.....	141.113 75	16.000 "	20.549 24	"
Tribunaux de Première Instance.....	751.956 68	45.862 25	192.411 32	"
Tribunaux de Paix.....	2.021.351 13	708.416 12	230.593 53	712 20
<b>Totaux.....</b>	<b>3.814.421 56</b>	<b>771.178 37</b>	<b>443.554 09</b>	<b>712 20</b>

Si nous ajoutons à ces sommes celles perçues par nos Secrétariats au titre « enregistrement » elles vont s'accroître de 38.137 fr. 97 et de 26 P. H. Nous aurons donc acquis au Trésor plus de 480.000 francs.

Cette Justice que certains intermédiaires non qualifiés, auxquels seront bientôt interdits nos prétoires, ont seuls rendue coûteuse, a été libéralement dispensée aux indigents.

Saisis de 621 demandes d'Assistance Judiciaire, nos bureaux en ont examiné 558 et admis 331. Dans bien des cas, si l'assistance n'a pas été accordée, c'est qu'une transaction suggérée par le Bureau est intervenue entre les parties.

Aussi, devant de tels résultats, les capitulations suivantes ont été abolies :

- Paraguay (30 septembre 1915) ;
- Haïti ;
- Venezuela ;
- Danemark (5 février 1916) ;
- Italie (9 mars 1916) ;
- Hollande (26 mars 1916) ;
- Costa-Rica (31 mai 1916).

Aussi les Gouvernements de la République Française et du Protectorat ont constaté l'effort que nous avons dû fournir, et ont décidé des créations de juridictions ou de

postes, sans lesquels nous ne pourrions mener à bien la mission qui nous a été confiée.

Les résultats que je viens d'énoncer en vous fatiguant de chiffres, ce dont je m'excuse, ces résultats sont dûs, il faut le proclamer, à l'énergique appui que nous a toujours donné M. le Général LYAUTEY.

Ces résultats tiennent aussi à la continuation de ce miracle qu'est le maintien de la paix intérieure de l'Empire Chérifien ; une des causes de ce miracle, M. le Général LYAUTEY l'a dite dans son Ordre d'adieu à ses troupes :

« A l'abri de vos poitrines le Maroc n'a cessé de prospérer, ses populations loyales et fidèles ont béni les bienfaits de notre Protection, la paix Française les a couvertes de sa sauvegarde. »

L'autre cause c'est la grande lutte du Front Français, où l'envahisseur contenu, de jour en jour repoussé, a vu ce que pouvait « un grand peuple qui ne veut pas mourir ».

Que nos pensées aillent donc à tous les braves, français, alliés, algériens, marocains, auteurs d'immortelles pages d'histoire.

Quant à notre personnel, magistrats, auxiliaires ont « tenu ». Certains d'entre eux partis aux armées, ont constitué les éléments précieux de notre « Livre d'Or ».

Je puis donc avec confiance vous présenter des réquisitions tendant à ce qu'à tous soit donné le témoignage de votre entière satisfaction, à ce que vous signaliez le dévouement sans bornes de notre personnel au Chef suprême du Protectorat de la République Française au Maroc.

Habat, le 23 décembre 1916.

Le Procureur Général,  
LANDRY.

#### SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC à la date du 31 Décembre 1916

*Maroc Oriental.* — Dans la région du Haut Ziz, devant une recrudescence des djouchs Aït Hammou, les populations soumises des villages du Kheneg ont organisé un service de surveillance et de protection qui semble devoir, à l'avenir, permettre aux caravanes de circuler sans aucun risque.

D'autre part, au Ferkla, le Caïd d'Asrir a décidé d'interdire le marché du ksar aux Aït Hammou.

Notre influence qui s'affermir et s'étend toujours plus jusqu'au delà du Tafilalet et vers la Moulouya a provoqué, au cours de la semaine, plusieurs démarches favorables. Moulay el Mahdi a fait connaître que son frère, Moulay Abdallah, qui récemment encore était l'âme du parti dissident, se présenterait prochainement à Bou Denib. Deux chefs de Zaouias de l'Oued Assif Melloul, tributaire de la haute vallée du Ziz, en pays Aït Haddidou, ont manifesté, par lettre, leur intention de venir se présenter à Rich. Le

Chef de Poste de Beni Tadjit a reçu, le même jour, une délégation des Aït Hammou bel Lahcène et les djemaas du ksar de Medrar et du ksar des Aït Haddou Fertoumache. Le 27, les djemaas des Aït Saïd ou Lahcène et des Aït Bou Chaouen ont fait également une démarche de soumission.

*Fes.* — Nos avions ont exécuté, au cours de la semaine, plusieurs reconnaissances topographiques au-dessus des pays Senhadja, Branès et Ghiata. Quelques bombes ont été jetées sur des campements dissidents dans la région de l'Oued Brou.

*Meknès.* — Le groupe mobile de Aïn Leuh s'est porté, le 29 décembre, dans la région d'El Hammam pour dégager nos partisans Zaïan aux prises, dans le village, avec des contingents dissidents. La Kasbah d'El Hammam a été détruite par nos troupes.

*Tadla-Zaïan.* — Le 26 décembre, une reconnaissance de cavaliers Aït Roboa, appuyée par une fraction du groupe mobile du Tadla, s'est portée, sans incident, sur Ghorm el Alem, emplacement probable du poste chargé de couvrir vers le Sud, les fractions ralliées de la plaine de Kasbah Tadla.

*Marrakech.* — Haïda ou Mbuis, Pacha de Taroudant a quitté Taroudant le 24 décembre pour se porter dans la région de Tiznit et prendre contact avec les principaux chefs de l'Anti-Atlas dévoués au Maghzen.

Dans la région d'Azilal, la situation reste bonne ; elle est particulièrement favorable chez les Aït Attab.

Tiznit a signalé, le 25 décembre, une nouvelle apparition de sauterelles remontant l'Oued Tazeroualt, en marche vers le Nord.

#### RAPPORT de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Novembre 1916)

##### a) SERVICES DE L'AGRICULTURE

*Situation agricole.* — La première moitié d'octobre a vu se prolonger la sécheresse, qui commençait à donner des inquiétudes ; mais, depuis le 20, d'abondantes pluies sont tombées sur la presque totalité des régions, et l'on souhaite actuellement un peu de soleil qui permettrait de donner aux travaux de semailles toute l'impulsion désirable. Les agriculteurs labourent rapidement, de façon à regagner le temps perdu, et ils ont déjà ensencé une partie de leurs emblavures d'orge.

La récolte des olives sera peu abondante dans les Cherrarda et aux environs de Settat.

*Invasion de sauterelles.* — Cette question a déjà été traitée dans le *Bulletin Officiel* n° 217, page 1.175 (I. Itinéraire. — II. Appareils flambeurs).

Des mesures ont été prises, dès l'annonce de l'invasion, qui permettront sans doute d'en atténuer les conséquences ; le ramassage des insectes est effectué par des chantiers d'indigènes qui, dans la région de Taroudant, sont placés sous la direction du Pacha Haïda ou Mouis. D'autre part, il sera procédé, dans les régions de Marrakech et de Mogador, à l'infestation par le coccobacille d'Herelle des premiers criquets qui éclore.

**Ferme expérimentale de Fez.** — Cet établissement est actuellement en pleine activité ; en même temps que l'aménagement des bâtiments se poursuivait, la main-d'œuvre militaire affectée à la ferme expérimentale entreprenait les travaux de labours, l'empierrement et le cylindrage des chemins d'accès, la plantation d'arbres, le défoncement d'un jardin.

Des indigènes ont été recrutés qui sont initiés à la conduite des charrues européennes, au harnachement des animaux ; d'une façon générale, ils s'intéressent beaucoup à nos méthodes de culture.

**Jardins d'Essais de Rabat.** — La distribution des arbres fruitiers et de boisement, commencée le 1<sup>er</sup> novembre, est poussée avec une très grande activité. Un chantier spécial a dû être constitué pour le conditionnement soigné des ballots qui doivent être expédiés au loin. 15.000 sujets ont déjà été délivrés à des particuliers, à des Bureaux de Renseignements et à divers Services publics. (Voir *Bulletin Officiel*, n° 217, page 1.175, Jardins d'Essais et Fermes expérimentales).

**Associations agricoles.** — Une série de 15 contrats d'association avec des agriculteurs indigènes de la Région de Marrakech, a été préparée par l'Inspecteur de l'Agriculture de cette ville, et approuvée par le Directeur. Le but de ces associations, dont un premier essai avait été tenté lors de la campagne précédente, est d'inviter l'indigène à adopter progressivement nos méthodes de culture ; il le fera de lui-même lorsqu'il se sera rendu compte des résultats financiers qu'elles sont susceptibles de lui apporter.

#### b) SERVICE DE L'HYDRAULIQUE ET DES AMÉLIORATIONS AGRICOLES

Tout en poursuivant les démarches relatives à son organisation, et en particulier au recrutement du personnel technique qui lui est nécessaire, le Service a continué les différentes études dont il est question dans le précédent rapport d'octobre dernier : assainissement de la Merdja de Ksiri, mise en valeur du marais de Si-Abderrhaman, recherches d'eau, etc., etc.

Il a été saisi d'un certain nombre d'autres projets dont les plus importants sont les suivants :

**1° Mise en valeur de la plaine du Sebou.** — Les pourparlers engagés avec les Sociétés financières qui s'intéressent à la réalisation de ce projet ont été repris avec l'un des administrateurs de ce groupe. De nouvelles propositions doivent être formulées dans le sens indiqué par le Service de l'Hydraulique Agricole, après examen à Paris des bases du contrat d'études.

**2° Irrigation de la plaine du Saïs.** Sur la demande des autorités locales, il a été décidé que la réorganisation

des irrigations dans cette plaine ferait l'objet d'une étude approfondie. Dès que le Service de l'Hydraulique Agricole sera en mesure de déléguer des agents dans la région de Fez, il procédera à un inventaire des ressources en eau qui peuvent être utilisées par ces irrigations, en même temps qu'une enquête sera menée par le Service des Renseignements sur les droits acquis par les différentes tribus pour l'irrigation des terres qu'elles détiennent. Un projet de répartition sera ensuite établi, avec prévision des ouvrages nécessités pour l'aménage et le partage des eaux.

**3° Création d'un centre indigène de culture maraîchère dans les environs de Rabat.** — A côté des études, signalées dans le précédent rapport mensuel, qui sont poursuivies en vue de créer dans la Région de Rabat un lotissement maraîcher, il a paru intéressant de chercher à développer cette culture chez les populations indigènes. Dans ce but, le Contrôle Civil de Rabat-banlieue, d'accord avec le Service de l'Hydraulique Agricole, a déterminé différents emplacements sur des terres de tribus susceptibles d'être irrigués et par suite livrés à la culture des légumes. Un projet est à l'étude pour le captage d'une source et l'aménagement de ses eaux au lieu dit Ain bou Alba ; les indigènes réunis en association syndicale procéderont, sous la direction du Service, aux travaux nécessités pour la répartition de l'eau sur le sol et exploiteront en commun les terres irriguées. Un essai de culture de coton sera entrepris sur le tiers environ de la surface ainsi aménagée.

Le Service a eu de plus à connaître plusieurs demandes d'alimentation en eau pour les besoins de la culture : à la Ferme expérimentale de Fez, une source doit être captée et les eaux amenées sous pression seront distribuées dans tous les bâtiments. Dans l'Aguedal de Rabat, des études sont entreprises pour l'arrosage du futur Jardin d'Essais et du parc installé par l'Administration des Ponts. A Casablanca, des prospections ont été faites également pour l'irrigation du futur Jardin public et en particulier de la pépinière d'essais.

#### c) SERVICE DE L'ÉLEVAGE

L'état sanitaire du bétail et son état d'entretien sont satisfaisants, malgré le manque de pâturages.

Les principales maladies contagieuses ont été la trypanosomiase des chevaux, la clavelée et la strongylose du mouton.

Un Arrêté Viziriel du 18 novembre 1916 a prescrit les mesures à prendre contre la dourine, qui tend à se répandre au Maroc.

Le Service des consultations indigènes est de plus en plus en faveur ; près de 1.500 consultations ont été données au cours du mois, dont un grand nombre en pays insoumis. Le groupe Vétérinaire mobile de Marrakech a effectué une tournée de huit jours en pays Ahmar ; celui de Meknès a pu visiter de son côté les environs d'Am Dien, et de Foued Frah.

Un matériel complet d'éleveur a été confié à un éleveur de Casablanca, qui va se livrer, en suivant les directives du Service de l'Élevage, à des expériences de sélection et de croisement des volailles. On sait que le

place importante tient l'exportation des œufs dans le commerce extérieur du Maroc ; il serait du plus haut intérêt d'obtenir des œufs de plus grand format, sans toutefois préjudicier aux qualités des poules marocaines qui sont fort bonnes pondeuses.

d) LABORATOIRE OFFICIEL DE CHIMIE

a) *Service de la Répression des Fraudes.* — 60 échantillons analysés : 9 reconnus falsifiés ou impropres à la consommation, soit 15 %.

L'analyse de ces échantillons a nécessité 570 dosages ou recherches.

b) *Service des Douanes.* — 82 échantillons analysés : 6 signalés à l'attention des Contrôleurs des Douanes, soit 7,3 %.

L'analyse de ces échantillons a donné lieu à 502 dosages ou recherches.

c) *Administrations du Protectorat.* — 34 échantillons analysés : 188 dosages effectués.

Soit au total 176 échantillons analysés ayant donné lieu à 1.260 dosages ou recherches.

## INVASION DE SAUTERELLES

### Situation du 22 au 29 Décembre 1916

Une nouvelle poussée de vols de sauterelles a été signalée dès la vallée de l'Oued Tazeroualt au Sud de Tiznit, le 25, puis remontant à travers les Haha a atteint les fractions des Chiadma les plus méridionales.

Une vague importante de sauterelles est arrivée de la montagne sur Marrakech, puis, poussée par le vent le long des Djebilet, a traversé les Sraghna jusqu'à El-Kalaa.

La forte colonne venant du Sud-Ouest qui a envahi le Tadla la semaine dernière, semble rebrousser chemin pour revenir en partie vers les Beni-Moussa.

En Abda, quelques vols sont montés vers le Nord-Est traversant encore la partie orientale du cercle. Le 27, un vol revenant du Nord s'est abattu dans les environs immédiats de Safi, où le reliait le froid, tandis que le vent le rejette vers la mer.

En Doukkala, les sauterelles qui séjournèrent chez les Aoumat et les Ouled Bou-Zerara, se sont mêlées à d'autres insectes venus des Rehama, pour se répandre vers l'Ouest jusque dans le Sahel du côté de Ouadida.

Dans la région de Rabat, de petits vols sont signalés entre Bou-Znika et Temara.

Les insectes, dont beaucoup sont maintenant sexués, ont été contrariés dans leur progression par le froid et les vents du Nord-Est. Aucun dégât important n'est encore à signaler. La destruction des vols durant leurs atterrissages, est entreprise par l'écrasement, le ramassage et le flambage.

## OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

### Relèvement des différentes taxes postales

Le Parlement français vient de voter une loi modifiant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917, les différentes taxes postales, et élevant notamment à 15 centimes la taxe d'affranchissement des lettres ordinaires qui était jusqu'ici de 10 centimes.

En vertu des accords internationaux entre la France et le Maroc, le Gouvernement Chérifien est tenu d'appliquer, dans les relations franco-marocaines, les mêmes tarifs que ceux appliqués dans la Métropole.

L'Office des Postes, des Télégraphes et des Téléphones prévient le public qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917, les taxes d'affranchissement des objets de correspondance à destination de la zone française du Protectorat, de Tanger, des Colonies, des Pays de Protectorat et des bureaux français à l'Étranger sont modifiés comme suit :

#### Lettres

Jusqu'à 20 grammes .....	0 P. H. 15
De 20 grammes à 50 grammes.....	0 P. H. 20
De 50 grammes à 100 grammes.....	0 P. H. 30
De 100 grammes à 150 grammes.....	0 P. H. 35
De 150 grammes à 200 grammes.....	0 P. H. 40
Et ainsi de suite en augmentant de.....	0 P. H. 05
par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.	

#### Cartes Postales

Simple .....	0 P. H. 15
Avec réponse payée .....	0 P. H. 30

#### Cartes illustrées ou non

Comportant de 1 à 5 mots de correspondance.	0 P. H. 10
Sans correspondance .....	0 P. H. 05

Papiers d'affaires et de commerce nouveau tarif des lettres sauf pour les factures, les relevés de compte ou de factures et les notes d'honoraires (non acquittées) n'excédant pas 20 grammes dont l'affranchissement est fixé à cinq centimes :

#### Imprimés

1° Sous bande et ne dépassant pas 30 grammes .....	0 P. H. 03
2° Sous enveloppe ouverte, sous forme de lettre non cachetée ou sur carte à découvert :	
Jusqu'à 50 grammes .....	0 P. H. 05
De 50 grammes à 100 grammes .....	0 P. H. 10
De 100 à 200 grammes.....	0 P. H. 15
Et ainsi de suite en ajoutant.....	0 P. H. 05
par 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant.	

## Echantillons

Jusqu'à 50 grammes.....	0 P. H. 10
De 50 grammes à 100 grammes.....	0 P. H. 15
Et ainsi de suite en ajoutant.....	0 P. H. 05
par 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant.	
Echantillons provenant ou à destination des militaires par 50 grammes ou fraction de 50 grammes .....	0 P. H. 05
Les paquets excédant 500 grammes à destination ou provenant des militaires restent soumis à l'ancien tarif.	
Droit fixe de recommandation des objets à prix réduit .....	0 P. H. 15
sauf pour les paquets militaires dont le droit de recommandation reste fixé à....	0 P. H. 10

## Droits d'assurance des valeurs déclarées

Jusqu'à 500 francs .....	0 P. H. 20
De 500 francs à 1.000 francs.....	0 P. H. 30
Et ainsi de suite en ajoutant.....	0 P. H. 10
par 500 francs ou fraction de 500 francs excédant.	

Le tarif en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 1917 est maintenu pour les journaux et écrits périodiques, les imprimés électoraux et les impressions pour aveugles.

Rien n'est changé en ce qui concerne les relations avec les Pays Etrangers.

\*\*\*

## Caisse Nationale d'Epargne

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917, le taux de l'intérêt servi par la Caisse Nationale d'Epargne à ses déposants a été porté de 2 fr. 50 à 3 francs %. (Décret du 2 décembre 1916).

Le compte ouvert à chaque déposant peut atteindre le chiffre de 3.000 francs. Pour les sociétés de secours mutuels et les institutions spécialement autorisées, le maximum est de 25.000 francs.

Le montant total des versements opérés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre n'est plus limité, sous la réserve que l'avoir du déposant ne dépasse pas 3.000 francs. (Loi du 29 juillet 1916).

\*\*\*

## Avis de mise au concours restreint du transport des dépêches postales entre Rabat et Kénitra

L'Office des Postes, des Télégraphes et des Téléphones du Maroc met au concours restreint le transport des dépêches postales entre Rabat et Kénitra.

Les personnes qui désireraient assurer ce service devront adresser avant le 10 janvier, dernier délai, leur demande à la Direction de l'Office à Rabat qui leur fournira toutes les indications utiles.

\*\*\*

## Avis

L'Office des Postes et des Télégraphes a besoin pour la construction des lignes d'ouvriers âgés de 17 à 30 ans.

Pour les conditions de travail et de salaire, s'adresser à la Direction de l'Office, à Rabat-Résidence.

## PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

## CONSERVATION DE CASABLANCA

## EXTRAITS DE RÉQUISITION (1)

## Réquisition N° 728°

Suivant réquisition en date 15 novembre 1916, déposée à la Conservation le 21 décembre 1916 : 1° M. Haïm-Moses BENDAHAN, marié à dame ATTIAS Setté-Abraham, le 11 Kisslef 5653, more judaïco, demeurant à Casablanca ; 2° M. Lucien-Victor BONNET, marié à dame ALBACETE Maria en Gracia, à Madrid, le 28 mai 1910, sans contrat, demeurant à Tanger ; 3° M. Emile-Paul-Guillaume BONNET, marié à dame COLAÇO Concesa-Matheros, sans contrat, à Lisbonne, le 2 septembre 1906, demeurant à Tanger, ces deux derniers ayant pour mandataire M. Haïm-Moses Bendahan sus-nommé,

domicilié à Casablanca, chez M. Delmas, avocat, Place de l'Univers, n° 1, ont demandé l'immatriculation, en qualité de copropriétaires indivis dans la proportion de : M. Haïm Bendahan 60 %, M. Emile Bonnet 20 %, M. Lucien Bonnet 20 %, d'une propriété à laquelle ils ont déclaré vouloir donner le nom de « EMILE », consistant en un terrain de culture, située à Sidi Moumen, au 13<sup>e</sup> kilomètre, sur la route de Rabat (Caïdat des Zenatas).

Cette propriété, occupant une superficie de seize hectares, est limitée : au nord, par la propriété de Si Aïssa ben Abou El Aïdi,

(1) NOTA. — Les dates de bornage sont portées, en leur temps, à la connaissance du public, par voie d'affichage à la Conservation, sur l'immeuble, à la Justice de Paix, au bureau du Caïd, à la Mahakma du Cadi et par voie de publication dans les marchés de la région.

Des convocations personnelles sont, en outre, adressées aux riverains désignés dans la réquisition.

Toute personne intéressée peut, enfin, SUR DEMANDE A IRES-SEE A LA CONSERVATION FONCIÈRE, être prévenue, par convocation personnelle, du jour fixé pour le bornage.

demeurant sur les lieux (Casablanca-banlieue) ; à l'est, par la route de Rabat ; au sud, par la propriété de MM. Mannesmann, représentés par M. de Peyret, Séquestre des Biens Austro-Allemands, à Casablanca ; à l'ouest, par la route de Rabat.

Les requérants déclarent qu'à leur connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier.

actuel ou éventuel et qu'ils en sont copropriétaires en vertu d'un acte sous-seings privés en date du 7 mai 1915, passé à Casablanca, aux termes duquel M. Mesod Benzaquen leur a vendu la dite propriété.

*Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,*  
M. ROUSSEL.

### Réquisition N° 729°

Suivant réquisition en date du 23 novembre 1916, déposée à la Conservation le 21 décembre 1916 : 1° M. Haïm-Moses BENDAHAN, marié à dame ATTIAS Setté-Abraham, le 11 Kisslef 5653, more judaïco, demeurant à Casablanca ; 2° M. Lucien-Victor BONNET, marié à dame ALBACETE Maria en Gracia, à Madrid, le 28 mai 1910, sans contrat, demeurant à Tanger ; 3° M. Emile-Paul-Guillaume BONNET, marié à dame COLAÇO Concesa-Matheros, sans contrat, à Lisbonne, le 2 septembre 1906, demeurant à Tanger, ces deux derniers ayant pour mandataire M. Haïm-Moses Bendahan sus-nommé, domicilié à Casablanca, chez M. Delmas, avocat, Place de l'Univers, n° 1, ont demandé l'immatriculation, en qualité de copropriétaires indivis dans la proportion de : M. Haïm Bendahan 60 %, M. Emile Bonnet 20 %, M. Lucien Bonnet 20 %, d'une propriété à laquelle ils ont déclaré vouloir donner le nom de « HLILEL », consistant en terrains de culture, située aux Ouled Ziane et appelée Hlilel.

Cette propriété, occupant une superficie de soixante-dix hectares, est limitée : au nord, par la propriété de M. Black Hawkins, demeurant à Casablanca ; à l'est, par celle de M. Bourotte, demeurant à Casablanca ; au sud et à l'ouest, par la propriété de Ahmed ben El Hadj Gilali Abbasi, demeurant sur les lieux à Casablanca-banlieue.

Les requérants déclarent qu'à leur connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'ils en sont copropriétaires en vertu d'un acte dressé par deux adouls le 8 Kaada 1334, et homologué par le Cadi des Ouled Ziane, Si Mohammed Ben Boumediane, aux termes duquel les adouls attestent que MM. Haïm Bendahan et Bonnet possèdent la dite propriété.

*Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,*  
M. ROUSSEL.

### Réquisition N° 730°

Suivant réquisition en date 15 novembre 1916, déposée à la Conservation le 21 décembre 1916 : 1° M. Haïm-Moses BENDAHAN, marié à dame ATTIAS Setté-Abraham, le 11 Kisslef 5653, more judaïco, demeurant à Casablanca ; 2° M. Lucien-Victor BONNET, marié à dame ALBACETE Maria en Gracia, à Madrid, le 28 mai 1910, sans contrat, demeurant à Tanger ; 3° M. Emile-Paul-Guillaume BONNET, marié à dame COLAÇO Concesa-Matheros, sans contrat, à Lisbonne, le 2 septembre 1906, demeurant à Tanger, ces deux derniers ayant pour mandataire M. Haïm-Moses Bendahan sus-nommé, domicilié à Casablanca, chez M. Delmas, avocat, Place de l'Univers, n° 1, ont demandé l'immatriculation, en qualité de copropriétaires indivis dans la proportion de : M. Haïm Bendahan 60 %, M. Emile Bonnet 20 %, M. Lucien Bonnet 20 %, d'une propriété à laquelle ils ont déclaré vouloir donner le nom de « MEJEDBA », consistant en terres de culture, située à El Atehana, tribu des Ouled Ziane.

celles de : 1° Mohammed ben Lakiri Mediani, demeurant sur les lieux, 2° Beliot Medkori, demeurant à Boucheron, 3° Ben Hadria, demeurant sur les lieux, 4° Oukhada, demeurant au même endroit au sud, par celles : 1° des héritiers Hadj Boazza ben Moussa Hraoni, demeurant sur les lieux, 2° Miloud Kadmiri et Hamadi Daoudi, demeurant sur les lieux ; à l'ouest, par celles de : 1° Ali ben Salmi Gonati, demeurant sur les lieux, 2° héritiers Si Meki Kadmiri, demeurant sur les lieux, 3° Société La Chaouïa, représentée par M. Dargot, rue de la Douane, à Casablanca, 4° Hadj Mekki ben Hadj Tahar Medioni Bidaoui, demeurant sur les lieux, 5° héritiers Miloud Salmi, même adresse, 6° Elyazid et Si Ahmed Medkiri, demeurant à Boucheron.

Les requérants déclarent qu'à leur connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'ils en sont copropriétaires en vertu d'un acte dressé par deux adouls le 8 Kaada 1334, homologué par le Cadi des Ouled Ziane, Mohammed ben Boumediane Ez Zaïadi, aux termes duquel les adouls attestent que MM. Haïm Bendahan et Bonnet possèdent la dite propriété.

*Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,*  
M. ROUSSEL.

### Réquisition N° 731°

Suivant réquisition en date du 20 décembre 1916, déposée à la Conservation le 21 décembre 1916, M. CAMUS Jean-Marie-Julien, marié à dame Marie-Alexandrine VOLEAU, régime de la communauté, sans contrat, le 21 juin 1910, à Paris, demeurant et domicilié à Rabat, rue n° 34, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « CAMUS », consistant en une construction et dépendances, située à Rabat, rue n° 34.

Cette propriété, occupant une superficie de quatre cents mètres carrés, est limitée : au nord, par la rue n° 34, et la propriété de Hadj Ahmed ben Nani, demeurant à Rabat, rue des Consuls, n° 3 ;

à l'est, par la rue 34 et la propriété de M. Séguinaud, demeurant à Rabat, Avenue du Chellah ; au sud et à l'ouest, par la propriété de Hadj Ahmed ben Nani, demeurant à Rabat, sus-nommé.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte sous-seings privés, passé à Rabat, le 28 juillet 1916, aux termes duquel M. Séguinaud lui a vendu la dite propriété.

*Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,*  
M. ROUSSEL.

## Réquisition N° 732°

Suivant réquisition en date du 22 décembre 1916, déposée à la Conservation le même jour, M. MELQUIOUD Paul-Jean-Marius, Secrétaire-Greffier du Tribunal de Paix de Casablanca, marié à Tunis, le 28 mai 1904, à dame Adélaïde ADAM, sans contrat, demeurant et domicilié à Casablanca, quartier Bel-Air, villa Adélaïde, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « VILLA ADELAIDE », consistant en une construction avec jardin, située à Casablanca, quartier Bel-Air.

Cette propriété, occupant une superficie de deux cent soixante-treize mètres carrés, est limitée : au nord, par les propriétés de M. F. Marty, demeurant à Paris, Hôtel Apollo, rue de Dunkerque, n° 11, de M. Louis Bovet, négociant, demeurant à Marseille, rue

Albert 1<sup>er</sup>, de M. Louis Pascal, Ingénieur de l'Energia Electrica de Catalana, à Barcelone, et de M. Fauconnet, demeurant à Casablanca, rue des Villas ; à l'est, par une rue de 8 mètres, du lotissement des trois propriétaires sus-nommés ; au sud, par la propriété de M. Decq, demeurant à Casablanca, Cité Bel-Air ; à l'ouest par celles de MM. Marty, Bovet et Pascal sus-nommés.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte sous-seings privés passé à Casablanca, le 7 septembre 1916, aux termes duquel MM. Pascal, Bovet et Marty lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,  
M. ROUSSEL.

## ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

## Annonces judiciaires, administratives et légales

## AVIS

Le « Bulletin Officiel » demande des dépositaires, pour son édition française, dans les villes suivantes du Maroc :

MARRAKECH,  
MEKNÈS,  
MAZAGAN,  
SAFFI,  
TANGER  
et OUDJDA

et dans les principales villes d'Algérie et de Tunisie.

Une remise de 25 % est consentie sur le prix de vente et les livendus en bon état sont toujours repris.

S'adresser à M. le Chef du Service du « Bulletin Officiel » à Rabat (Résidence Générale).

ADMINISTRATION DES DOMAINES  
DE L'ÉTAT CHÉRIFIEN

## AVIS

Il est porté à la connaissance du Public que le procès-verbal de délimitation de l'immeuble domanial dit « Carrières de Sidi Qacem (Petitjean) », dont le bornage a été effectué le 11 décembre 1916, a été déposé le 16 décembre 1916, au Bureau des Renseignements de Petitjean, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Le délai pour former opposition à la dite délimitation est de trois mois à partir du lundi 8 janvier 1917, date de l'insertion de l'avis de dépôt au Bulletin Officiel.

Les oppositions seront reçues au Bureau des Renseignements de Petitjean (Sidi Qacem).

Le Chef du Service  
des Domaines,  
A. DE CHAVIGNY

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES TRAVAUX PUBLICS

Application du Dahir du 23  
mars 1916 sur les épaves  
maritimes.

## AVIS

Il a été découvert, le 28 novembre 1916, à la plage de Bou-Znika, par la Brigade de la Surveillance Douanière des caisses détériorées contenant 1.600 bougies.

Ces caisses portent l'inscription suivante :

Prices London, Liverpool,  
Candels Manchester, Glasgow,  
(sur le couvercle RABAT).

Ces caisses sont entreposées à la Brigade où elles pourront être réclamées dans un délai de 3 mois à partir de la dite publication

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE  
DE CASABLANCA

VENTE  
sur saisie immobilière

Il sera procédé le LUNDI 19 MARS 1917, à neuf heures, en la salle des Adjudications du Tribunal de première Instance de Casablanca, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après (sol exclu), tous situés à Casablanca :

1° Une maison, portant le n° 106 de la rue Lalla Tadjia, composée de quatre pièces et une cuisine, vestibule et cour intérieure ou patio ; puits et citerne dans le patio.

Cet immeuble confine : du nord les remparts de la ville, du midi la rue Lalla Tadjia, du levant HADJ BOUCHAIB BOUZIRI et du couchant AHMED CHEHL.

La construction seule est comprise dans la vente : le sol appartient au Maghzen et fait

l'objet d'une location perpétuelle moyennant une redevance annuelle de vingt-cinq pesetas hassani.

2° Une maison portant le n° 90 de la rue Lalla Tadjia, composée de trois pièces et cuisine au rez-de-chaussée, vestibule et patio ; puits et citerne dans le patio ; quatre pièces et cuisine au premier étage, terrasse et miridor, le tout loué verbalement à MM. MATAFALL et BEERLI, moyennant quatre-vingt dix francs par mois.

Cet immeuble confine : du nord une impasse, du sud ALI ZIANI, du levant la rue Lalla Tadjia, et du couchant BOUAZZA EL M'RAHI.

Les constructions seules appartiennent au vendeur ; quant au sol, il le détient en location perpétuelle du Maghzen, moyennant une redevance annuelle de quatre douros hassani.

3° Une construction, sise quartier Ferrieu, rue n° 3, composée de deux petites maisons contiguës de deux pièces chacune.

Cette construction confine : du nord EL MESKINI AHMED, du midi ALI EL MARRAKCHI, du levant divers et du couchant la ruelle n° 3.

Les constructions seules appartiennent au vendeur ; le sol est la propriété de M. FERRIEU.

4° Une maison sise à l'angle de la rue du Dispensaire et d'une ruelle sans nom, composée d'un appartement de deux pièces et une cuisine dominant sur la ruelle et de quatre magasins portant les n° 66, 68, 71 et 72 de la rue du Dispensaire.

Le magasin portant le n° 66 est loué à ABDESSELLAM BEN ADBERRAHMAN, moyennant trente pesetas hassani par mois ; les trois autres magasins et le logement sont loués à Mme PELAYO Dolores, moyennant cent pesetas hassani par mois.

Cet immeuble confine : du nord HADJ JAFFAR, du midi

la rue du Dispensaire, de l'est et de l'ouest des ruelles.

Les constructions seules appartiennent au vendeur ; le sol appartient à M. FERRIEU.

5° Une maison, sise Derb ben Djedia, près la route de Médiouna, comprenant cinq pièces au rez-de-chaussée, cinq pièces au premier étage, terrasse au-dessus ; cour intérieure avec citerne et puits ; écurie attenante entourée de murs avec puits intérieur ; le tout édifié sur terrain de deux cents mètres carrés environ, confinant du nord et du midi des rues sans nom, du levant l'immeuble OULD SAIDIA et du couchant BEN DJEDIA.

Le rez-de-chaussée de la maison est loué à SALAH BEN MOHAMMED, moyennant huit douros par mois ; le premier étage n'est pas loué.

Les constructions seules appartiennent au vendeur ; le sol appartient à SI ABDERRHAMAN BEN DJEDIA et fait l'objet d'une location perpétuelle consentie par ce dernier au vendeur moyennant une redevance mensuelle de cinq douros.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de MM. OLIVIERI frères, négociants à Casablanca, représentés par M<sup>e</sup> GUEDJ, avocat, sur BOUCHAIB BEN EL HADJAJ EL M'ZABI, par procès-verbaux des 22 juillet et 5 décembre 1916, en suite d'un jugement du Tribunal de première Instance de Casablanca, du 29 décembre 1915.

Les immeubles à vendre seront exposés aux enchères en cinq lots, savoir :

Le premier lot comprenant la maison portant le n° 106 de la rue Lalla Tadjia, sur la mise à prix de quinze cents francs (1.500 francs).

Le deuxième lot comprenant la maison portant le n° 90 de la rue Lalla Tadjia, sur la mise à prix de deux mille francs (2.000 francs).

Le troisième lot comprenant les deux maisons contiguës de

la rue n° 3 du quartier Ferrieu, sur la mise à prix de cinq cents francs (500 francs).

Le quatrième lot comprenant la maison de la rue du Dispensaire sur la mise à prix de trois mille francs (3.000 francs).

Le cinquième lot comprenant la maison de Derb Djedia, sur la mise à prix de deux mille francs (2.000 francs).

Les frais préalables à la vente seront payables en sus des prix et en même temps que ces prix au Secrétariat du Tribunal dans les vingt jours de l'adjudication. Ils seront supportés par les divers acquéreurs proportionnellement à leurs prix d'adjudication.

Toutes offres d'enchères peuvent être faites dès ce jour à ce Secrétariat.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. GAYET, Secrétaire-Greffier, rédacteur et détenteur du cahier des charges.

Le Secrétaire-Greffier,  
GAYET.

#### TRIBUNAL DE PAIX DE CASABLANCA

Par ordonnance de M. le Juge de Paix de Casablanca, en date du 21 décembre 1916, la succession de la dame GUYON Germaine, en son vivant domiciliée à Casablanca et décédée au dit lieu le 18 octobre 1916, a été déclarée présumée vacante.

En conséquence, le Curateur invite les héritiers, ayants-droit et créanciers de la dame GUYON Germaine sus-nommée, à se faire connaître et à lui adresser les pièces justificatives de leurs qualités ou de leurs titres de créances.

Le Commis de Secrétariat,  
Curateur,  
REVEL MOUROZ.

#### EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffier du Tribunal de première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

Par acte sous-seing privé, enregistré, fait à Fez, le 1<sup>er</sup> décembre 1916, déposé au rang des minutes notariales du Secrétariat-Greffier du Tribunal de Paix de Fez, suivant acte aussi enregistré, du 2 décembre 1916,

Il a été formé une société en commandite simple entre M. MAGNA Léopold, fabricant de drap, faisant élection de domicile à Fez, rue Dermami, 9, seul gérant responsable, et trois personnes désignées à l'acte comme simples commanditaires et, à ce titre, obligées seulement à concurrence de leurs apports, pour l'importation, l'exportation et la consignation de tous articles soumis à la vente et à l'achat au Maroc.

La raison sociale est « *Compagnie Maroc Métropole* » M. MAGNA et Compagnie.

La signature sociale est MAGNA et Compagnie.

Le siège social est fixé à Fez. La durée de la Société est de dix années, du 1<sup>er</sup> décembre 1916 au 1<sup>er</sup> décembre 1926.

Les affaires et les intérêts de la Société sont gérés et administrés par M. MAGNA, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet, il aura, en conséquence, la signature sociale, mais ne pourra en faire usage que pour les affaires de la Société.

M. MAGNA déclare faire l'apport de dix mille francs et les commanditaires chacun la somme de vingt mille francs.

Les bénéfices de la Société appartiendront trente-et-un pour cent à M. MAGNA et vingt-trois pour cent à chacun des trois commanditaires.

Et autres clauses et conditions, insérées au dit acte dont

une expédition a été déposée le 27 décembre 1916 au Secrétariat-Greffé du Tribunal de première Instance de Casablanca.

*Le Secrétaire-Greffier en Chef  
par intérim,  
SAUVAN.*

### EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffé du Tribunal de première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

Aux termes d'un acte sous-seing privé, enregistré, fait, à Casablanca, le 27 novembre 1916, déposé au rang des minutes notariales du Secrétariat-Greffé du Tribunal de première Instance de Casablanca, suivant acte, aussi enregistré, dressé le 19 décembre suivant ;

M. Henri NICOLAS, négociant, demeurant à Casablanca,

route de Bouskoïra, Garage Biat, vend à MM. TEUTEMAN et BORGEAUD, négociants à Casablanca, le fonds de commerce qu'il exploite à Casablanca, sous le nom de « MESSAGERIES AUTO-MAROCAINES », tel qu'il est désigné dans l'acte de nantissement, et notamment une voiture automobile métallurgique, dix-huit chevaux et un automobile AVERLAND en parfait état, suivant clauses et conditions insérées au dit acte dont une expédition a été déposée le 27 décembre 1916 au Secrétariat-Greffé du Tribunal de première Instance de Casablanca, où tout créancier du précédent propriétaire pourra former opposition dans les quinze jours au plus tard après la seconde insertion.

Pour l'exécution du contrat, les parties font élection de domicile dans leurs demeures respectives à Casablanca.

Pour première insertion.

*Le Secrétaire-Greffier en Chef  
par intérim.  
SAUVAN*

**LE BRACELET DU POILU**



Garanti 2 ans, depuis. . . . . 13 fr.  
Avec radium visible la nuit. . . . . 16 fr.

**Demander le Catalogue**

**SUPERBE PRIME A TOUT ACHETEUR**  
Francs contre Mandat ou Bon

**Chez B. O. LEFEBVRE, 13, rue Saulnier, Paris**

**EN VENTE** dans tous les Secrétariats  
des juridictions françaises

## La Procédure Civile au Maroc

Commentaire pratique avec formules  
de Dahir sur la Procédure Civile

Par  
**Maurice GENTIL**  
Docteur en Droit  
Conseiller à la Cour d'Appel du Maroc

Préface de M. S. BERGE  
Premier Président de la Cour d'Appel du Maroc

**Prix, broché : 5 francs**

**EAU MINÉRALE NATURELLE DE**  
**VITTEL GRANDE SOURCE**  
**Goutte - Gravelle - Arthritisme**  
*Déclarée d'Utilité Publique par le Gouvernement Français*

**"HENNÉ"** Teignez-vous sans danger  
et solidement

avec les **"HENNEXTRE"**  
de

**H. CHABRIER, 48, Passage Jouffroy, 48, PARIS (9<sup>e</sup>)**

**Banque d'Etat du Maroc**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Siège Social : **TANGER**

#### AGENCES

Alcazarquivir, Casablanca,  
Larache, Marrakech, Mazagan,  
Mogador, Oudjda,  
Rabat, Saffi, Tétouan

### CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 75.000.000 de francs

FONDÉE EN 1881

Siège Social : **ALGER** — Siège central : **PARIS, 43, Rue Cambon**

54 Succursales et Agences en France, Algérie et Tunisie

**AU MAROC: TANGER, CASABLANCA, FEZ, KENITRA, MAZAGAN, MOGADOR, OUDJDA, RABAT, SAFFI, MARRAKECH**

#### TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Prêts fonciers — Ordres de Bourse — Location de coffres-forts — Change de Monnaies — Dépôts et Virements de Fonds — Escompte de papier — Encaissements — Ouverture de Crédit.